

Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2022





Cette édition du Rapport RSE de la BCV est illustrée de quelques-uns des paysages variés que nous offre la Venoge. Les photographies et les informations fournies par les collaborateurs et les collaboratrices scientifiques de La Maison de la Rivière sont l'occasion de suivre le parcours de la rivière au travers du canton et de découvrir des interactions entre la nature et les interventions humaines.

La Venoge, célébrée par Jean Villard Gilles dans les années 1950, est chère aux Vaudoises et aux Vaudois. S'étendant sur près de 40 kilomètres entre le Pied du Jura et le Léman, cette rivière emblématique regorge de coins et de recoins insolites au détour de ses méandres. S'intéresser à la Venoge, c'est s'intéresser à son bout de pays, à son terroir, à l'âme de notre canton.

Photo de couverture

Rivières naturelles ou canalisées, deux visions diamétralement opposées. Aujourd'hui, de gros travaux de renaturation sont en cours, afin de redonner de l'espace aux rivières. Entre Lussery-Villars et Penthalaz, une renaturation a permis à la Venoge de désertifier l'ancien canal et de retrouver son lit ancestral, au plus grand bénéfice de la biodiversité.

Sommaire

Accompagner l'évolution de la communauté vaudoise	2	Investissement socialement responsable	54
La BCV	4	Actifs pour compte propre	56
Contenu et objectifs du Rapport RSE	5	Caisse de pensions	56
Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2022	6	Gestion d'actifs	57
La RSE à la BCV	8	Crédits responsables	70
Dimensions de la RSE	10	Approche de la BCV	72
Mission de la BCV	11	Crédits hypothécaires	73
Contexte dans lequel évolue la BCV	12	Crédits aux entreprises	75
Attentes des parties prenantes	14	Trade Finance	78
Objectifs de développement durable	18	 	
Dialogue avec les parties prenantes et transparence	19	Employeur de référence	82
Ambition et stratégie RSE	20	Approche et positionnement de la BCV	84
Gouvernance et organisation de la RSE	21	Formation et perfectionnement	84
 		Diversité et égalité des chances	87
Durabilité économique et utilité	24	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	89
Création durable de valeur, solidité et performance financière	26	Cadre et organisation du travail	91
Contribution au développement de l'économie vaudoise	27	 	
Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable	30	Banque citoyenne	96
 		Participation à la vie associative	98
Éthique et gouvernance d'entreprise	32	Impact environnemental direct	103
Valeurs et Code de conduite	34	Approvisionnement régional durable	109
Gouvernance d'entreprise	35	 	
Compliance et conformité fiscale	37	 	
Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts	39	Index GRI	112
Protection des données	39		
Surveillance des cyberrisques	40		
Prise en compte des risques liés au climat	42		
Pratiques de vente responsables	43		
Attentive aux besoins de sa clientèle	46		
Proche et accessible	48		
Produits et services adaptés	49		
La qualité de service au cœur de la culture BCV	52		

Accompagner l'évolution de la communauté vaudoise



Enracinée dans sa région, la BCV a été créée en 1845 pour accompagner la population et l'économie vaudoises. Depuis, elle a grandi avec son canton et évolue à son diapason. Sa responsabilité sociale d'entreprise s'inscrit dans cette mission à long terme. La Banque s'engage activement en faveur d'un développement durable de sa région sur le plan économique, qui est au centre de son activité, mais aussi sur le plan social et environnemental. Elle vise à répondre aux enjeux d'aujourd'hui tout en préservant un environnement sain pour les générations futures.

Ces principes guident la façon dont la BCV mène son activité. Son modèle d'affaires repose sur une croissance durable, un profil de risque modéré et une rentabilité pérenne. Il lui permet de participer au financement des cré-

aits nécessaires au dynamisme du canton et de rester un pilier stable quand des événements comme la guerre en Ukraine, l'inflation ou la crise énergétique génèrent un cumul d'incertitudes. La Banque peut ainsi remplir sa mission et produire des effets positifs pour ses parties prenantes. À titre d'exemple, elle a versé au Canton et aux Communes l'équivalent de CHF 649 par ménage vaudois en 2022.

C'est donc sur des bases solides que la BCV déploie sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et de l'Accord de Paris, elle se concentre en particulier



sur quatre ambitions, qui constituent la feuille de route jusqu'en 2025.

La première concerne les placements qu'elle gère pour sa clientèle. La Banque vise à proposer activement une offre étendue d'**investissements responsables** et a intégré des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion. Convaincue que ce sujet doit être traité de manière rigoureuse et transparente, la BCV tient compte des recommandations des instances régulatrices et des associations professionnelles. En 2023, des indicateurs climatiques

seront inclus dans le *reporting* des placements et seront alignés avec les Swiss Climate Scores définis par la Confédération.

Le deuxième domaine de contribution à la durabilité réside dans les **crédits**. La BCV veut se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton et prend de nombreuses mesures à cette fin. Par exemple, elle encourage les PME à optimiser leur consommation énergétique, en leur offrant une participation financière sur les audits réalisés par son partenaire PEIK ainsi qu'un rabais sur le crédit d'équipement pour financer les mesures identifiées à cette occasion. En matière de prêts hypothécaires, elle accorde aux personnes comme aux entreprises des rabais pour les financements de constructions ou de rénovations écologiques. En 2022, elle a complété la formation de ses conseillers, conseillères et analystes de crédits sur ces offres et a développé l'information des propriétaires sur l'efficacité énergétique. Par exemple, des simulateurs sur son site internet permettent d'estimer la rentabilité d'un nouveau système de chauffage ou d'une installation de panneaux photovoltaïques. En 2023, elle va encore renforcer la place que prend cette thématique dans le conseil en financement immobilier et rendre attentive sa clientèle aux améliorations possibles ainsi qu'aux étapes à suivre pour les entreprendre.

Le troisième volet d'actions porte sur la diminution de **l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement**. L'objectif de la BCV est de réduire ses émissions de CO₂ de 35% d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2019. Alignée avec les objectifs du Canton de Vaud et de la Confédération, elle se fonde sur un bilan

environnemental pour connaître précisément les sources de ses émissions et ses leviers d'actions. En 2022, elle a poursuivi son plan d'optimisation continu, qui se décline en différentes mesures, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et le recours au papier recyclé. Elle a également lancé un plan de mobilité pour réduire l'impact des trajets pendulaires de ses équipes. En matière d'approvisionnement, elle privilégie les circuits courts et les entreprises vaudoises.

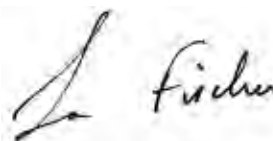
La quatrième ambition est liée à sa **responsabilité sociale**. La BCV est très attentive aux conditions de travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Afin d'entretenir leur employabilité et la relève, elle investit dans la formation selon une vision à long terme qui prend en compte l'évolution du monde professionnel. De plus, dans une volonté de promouvoir la diversité, la Banque s'est fixé comme objectif d'avoir 25% de femmes dans l'encadrement supérieur d'ici à 2030.

La BCV s'implique également dans la société vaudoise en soutenant financièrement plus de 750 associations et événements. Cet engagement favorise l'essor de projets culturels, sociaux et sportifs aux impacts multiples. En apportant sa contribution à l'école 42 Lausanne, elle participe à la formation de futurs informaticiens et informaticiennes.

En étant partenaire de Vaud Générations Champions, elle facilite des carrières sportives. En versant des fonds à la Fondation pour l'innovation technologique, qui accorde des prêts sans intérêt et des bourses à des start-up, elle encourage l'innovation. La Banque favorise également les actions de bénévolat de ses collaboratrices et de ses collaborateurs en leur offrant une journée de travail à cet effet.

L'ensemble de ce travail de fond est reconnu au-delà des frontières cantonales. En 2022, les notations ESG favorables accordées à la BCV par MSCI et Ethos, comme son classement dans la catégorie *Leadership* par l'ONG internationale CDP, ont souligné la justesse de son approche en matière de durabilité.

Mais revenons à notre canton: c'est auprès des Vaudoises et des Vaudois que le rôle de la BCV prend tout son sens. En complément des autres acteurs de la transition locale, la Banque va poursuivre son engagement en faveur d'un développement économique respectueux des enjeux de la durabilité, avec la proximité qui la caractérise. En clin d'œil à cet attachement, cette édition du Rapport RSE présente des étapes du parcours de la Venoge, commentées par une spécialiste des cours d'eau; cette rivière dont le poète Jean Villard Gilles disait: «il est évident qu'elle est vaudoise cent pour cent».



Eftychia Fischer
Présidente du Conseil
d'administration



Pascal Kiener
Président de la
Direction générale

La BCV

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud, qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020. La BCV est soumise à la législation bancaire. Avec des revenus de CHF 1,0 milliard et un bilan de CHF 59,4 milliards (états financiers du Groupe), la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse.

Deuxième banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de près de 60 agences et de plus de 200 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle.

La BCV comptait 1 923 collaboratrices et collaborateurs dans la maison mère au 31 décembre 2022.



Contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCV. Il a pour but de donner une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressées par la manière dont la Banque appréhende ces enjeux. Dès 2007, la BCV a publié, tous les deux ans, un rapport sur son engagement en matière de RSE, qu'elle publie annuellement depuis 2019. La BCV a préparé ce rapport en conformité avec le standard Global Reporting Initiative (GRI) pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les standards GRI sont une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. Le Rapport RSE 2022 sera disponible en anglais dès fin mai 2023 sur le site www.bcv.ch.

Point de contact
Responsabilité sociale
d'entreprise

Angélique Chatton
Responsable RSE
info.rse@bcv.ch
021 212 27 43

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'il contient. Sauf indication contraire, ces dernières concernent la maison mère de la BCV et portent sur l'année 2022. Le Rapport annuel de la BCV, consultable également sur le site www.bcv.ch, apporte des informations supplémentaires. Il présente un portrait de la Banque: sa mission, ses secteurs d'activité, sa gestion des risques, sa gouvernance d'entreprise et les données financières de l'année.

Le Rapport RSE a été examiné et approuvé par la Direction générale et, au nom du Conseil d'administration de la BCV, par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN)¹. Outre son rôle en matière de revue et d'approbation du rapport RSE, le Comité RPN préavise les décisions du Conseil d'administration sur les questions de responsabilité sociale d'entreprise.



¹ Le rôle, la composition et le fonctionnement de ce comité sont décrits aux pages 89 et 90 du Rapport annuel de la BCV.

Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2022



Attentive à l'équilibre et au bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs à tout âge

- Ajustement du temps de travail tout au long de la carrière professionnelle
- Assistance fournie par deux sociétés indépendantes en cas de situation de harcèlement, de mobbing ou de difficultés personnelles
- Caisse de pensions entièrement capitalisée (degré de couverture de 117%) et permettant une flexibilité de l'âge de départ à la retraite
- Seize activités différentes proposées par l'Association sportive de la BCV

Au cœur de la vie associative et culturelle vaudoise

- Plus de 750 associations et événements vaudois soutenus dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental
- Participation de près de 80 collaboratrices et collaborateurs à des actions collectives en faveur de la biodiversité et de personnes en situation précaire, dans le cadre du programme BCV Générosité
- Nouveau partenariat avec Vaud Générations Champions, qui vise à fournir à de jeunes sportives et sportifs d'élite le soutien nécessaire pour poursuivre leur carrière



Favorise le développement des compétences de son personnel

- Plus de 7 300 jours de cours donnés par le centre de formation de la BCV
- 92 collaboratrices et collaborateurs en formation, comprenant notamment des jeunes en apprentissage ou en maturité
- Partenaire de référence de l'école 42 Lausanne, entièrement gratuite



Active pour l'égalité des chances et la diversité

- Respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale et certification Fair-ON-Pay+ qui atteste de la volonté de respecter cette égalité dans la durée
- 41% de femmes au sein de son personnel et objectif de 25% de femmes dans l'encadrement supérieur à l'horizon 2030



Engagée en faveur de la transition énergétique

- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt pendant six mois sur des crédits d'équipement, et partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie pour accompagner les PME dans leur transition
- Bonus Vert, soit 0% d'intérêt sur le prêt hypothécaire pendant 12 mois, afin d'encourager la clientèle des particuliers à rénover ou à s'orienter vers des biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants
- Partenariat avec Romande Energie, comprenant 57 audits énergétiques CECB® Plus à tarif préférentiel réalisés en 2022
- Simulateurs disponibles sur www.bcv.ch pour estimer l'impact financier et énergétique d'une installation de panneaux photovoltaïques ou d'un changement de système de chauffage
- Organisation de conférences en ligne avec des spécialistes de la transition énergétique
- Financement de trois projets, dont une infrastructure de biogaz dans une ferme vaudoise, permettant d'éviter 4 455 tonnes de CO₂, l'équivalent des émissions de la BCV



Partenaire des entreprises, des Vaudoises et des Vaudois

- Première banque du canton avec une personne et une PME sur deux clientes
- Réseau d'agences le plus dense sur le territoire vaudois

Solide et pérenne

- Profil de risque modéré en adéquation avec sa mission cantonale
- Notée AA stable par Standard & Poor's et Aa2 stable par Moody's



Aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs

- CHF 12,5 milliards de volume de crédits aux entreprises vaudoises
- Financement de 130 nouvelles entreprises
- Plus de 50 transmissions d'entreprises accompagnées
- CHF 500 000 versés à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)

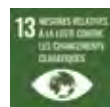


Intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

- 100% des mandats de gestion discrétionnaire et des fonds stratégiques pour la clientèle privée intègrent des critères ESG
- Placements thématiques axés sur les ODD disponibles pour l'ensemble de la clientèle avec la gamme ESG Ambition, dont les actifs atteignent CHF 258 millions
- Intégration des préférences de la clientèle en matière de critères ESG dans le processus de conseil en placement
- Évolution de l'offre en or physique vers de l'or labellisé ou traçable
- Formation sur l'investissement socialement responsable, le contexte réglementaire et la prévention des risques d'écoblanchiment, suivie par l'ensemble des conseillères et des conseillers

Politique de crédit cohérente avec les enjeux climatiques

- Aucun financement de projets de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon et réduction, en ligne avec l'Accord de Paris, de l'exposition au charbon dans l'activité de Trade Finance
- Aucun financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ou de projets d'économie forestière non durables
- Gestion et suivi des risques liés au climat
- Participation volontaire au test de compatibilité climatique PACTA



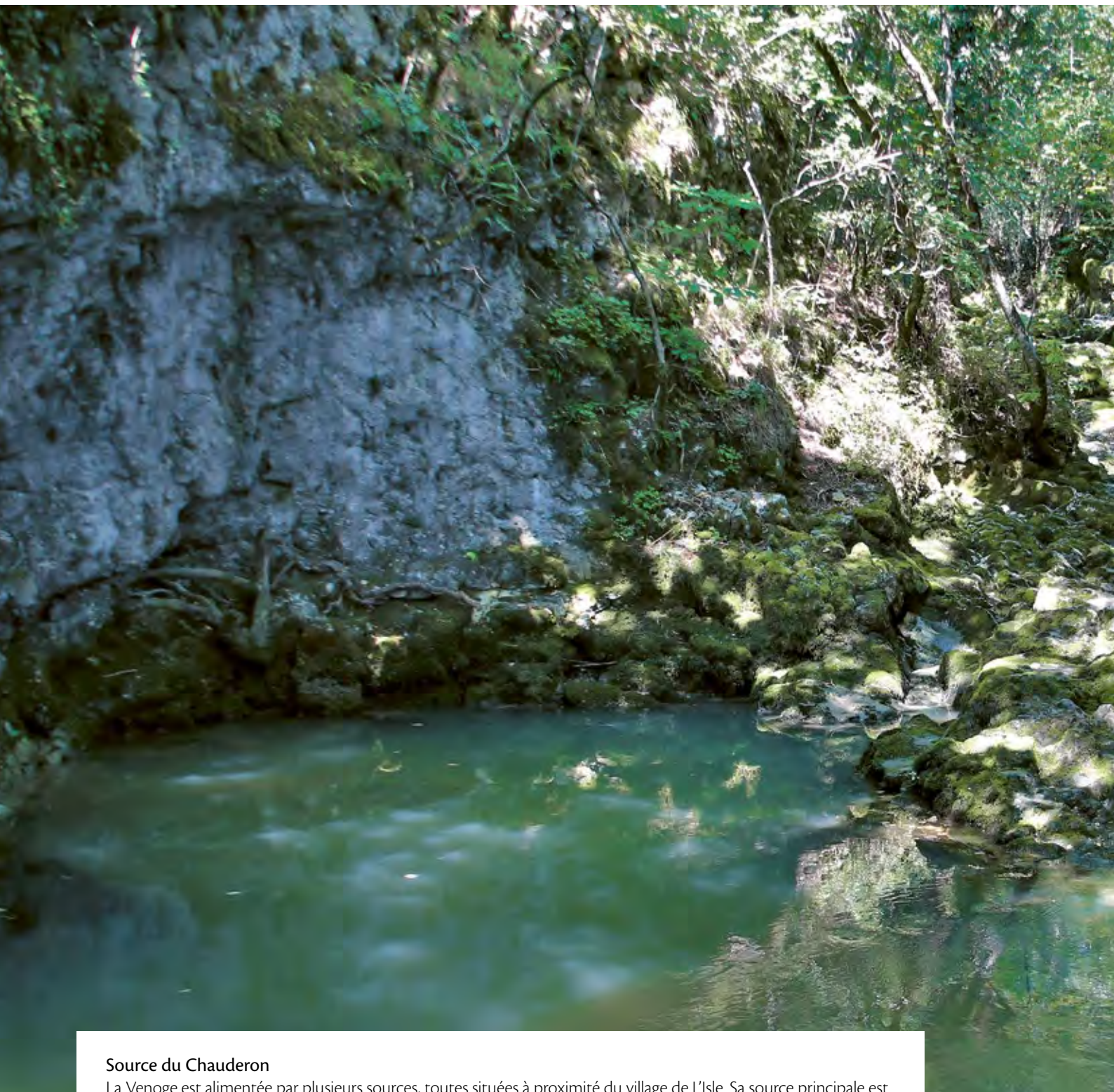
Engagée pour réduire l'empreinte carbone liée à son fonctionnement

- Réduction de -31% des émissions de CO₂ liées à son fonctionnement par rapport à 2019
- Mesures volontaires de contribution aux économies d'énergie, en adéquation avec les recommandations de la Confédération et du Canton
- Utilisation de papier recyclé certifié Ange bleu
- Participation aux frais de mobilité des membres du personnel qui n'utilisent pas de place de parking et lancement d'un plan de mobilité



Partenariats favorisant une économie plus durable

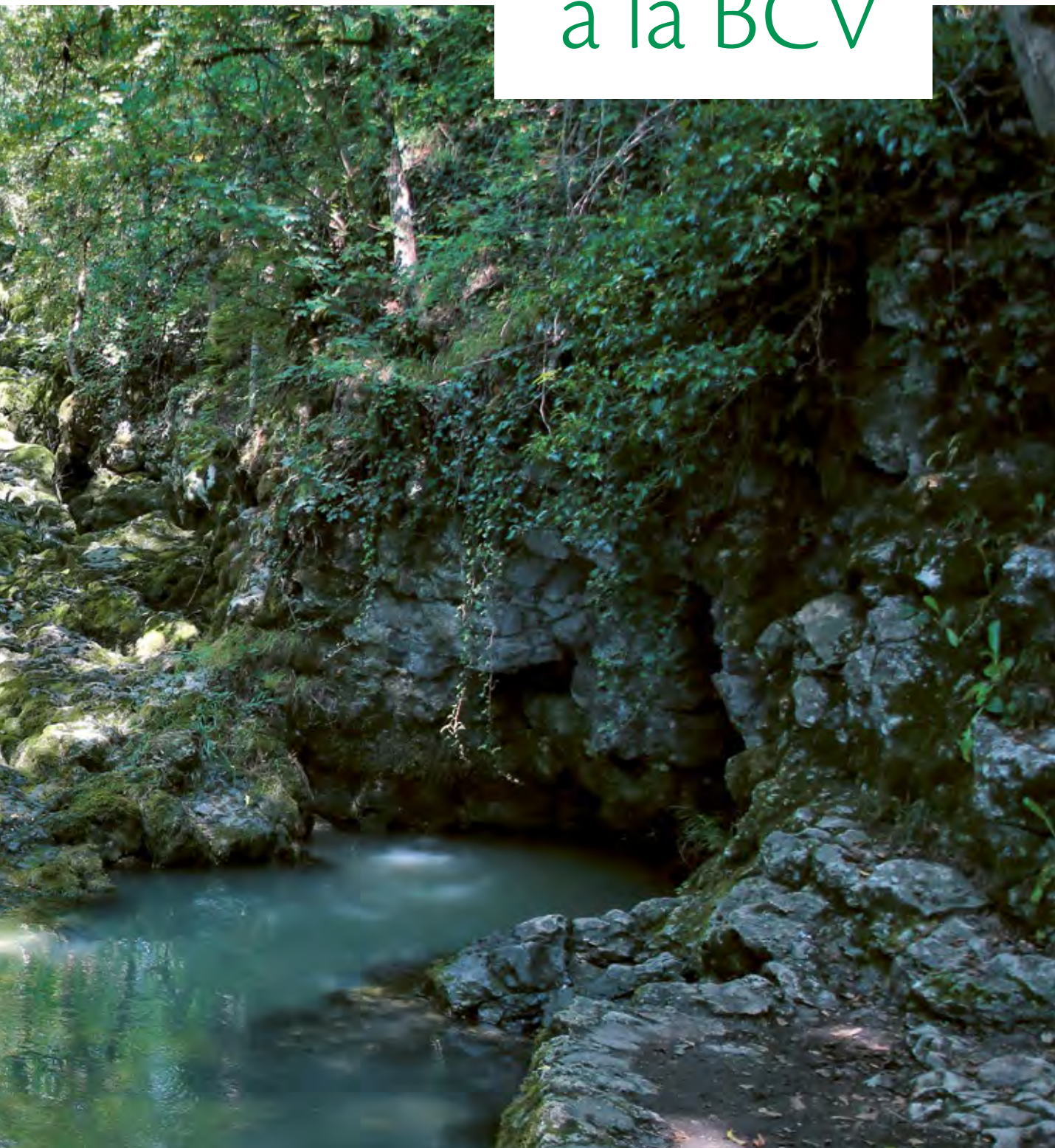
- Partenariat avec la Fondation Ethos, acteur majeur dans le domaine de l'investissement socialement responsable en Suisse
- Membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF) et signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies
- Adhésion à swisscleantech, la voix de l'économie soucieuse des enjeux climatiques
- Partenariat avec Enterprise for Society (E4S), dont la mission est d'accompagner la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive



Source du Chauderon

La Venoge est alimentée par plusieurs sources, toutes situées à proximité du village de L'Isle. Sa source principale est Le Chauderon, une appellation due à sa forme particulière de marmite creusée dans la roche. Elle est en eau toute l'année, sauf lors de sécheresses extrêmes. Sept cents mètres en amont se trouve une autre source, Le Puits, qui peut être à sec en été, mais dont le débit devient très important en cas de fortes pluies ou lors de la fonte des neiges.

La RSE à la BCV





Dimensions de la RSE

La RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est la transposition de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit Rapport Brundtland, comme «un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs». Cette définition fait toujours référence.

Selon les Nations Unies, le développement durable passe par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Il convient, à cet effet, de promouvoir une économie durable et équitable, d'améliorer les conditions de vie de base ainsi que de favoriser un développement social inclusif et une gestion intégrée et durable des ressources naturelles².

Sur le plan international, ces dernières années ont été marquées par l'Accord de Paris sur le climat et par l'engagement des États à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. Ils sont juridiquement non contraignants, mais visent à donner la marche à suivre à l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux mondiaux. Les ODD sont interconnectés et proposent une approche holistique du développement durable.

Il est ainsi nécessaire de travailler simultanément à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

En ligne avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme³, la BCV considère le respect des droits humains internationalement reconnu⁴ comme fondamental. Aussi, les entreprises ont notamment pour responsabilités:

- d'éviter de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme ou d'en causer par leurs propres activités et de remédier à ces impacts lorsqu'ils se produisent;
- de chercher à prévenir ou à atténuer les effets néfastes sur les droits de l'homme qui sont directement liés à leurs activités, produits ou services par leurs relations commerciales, même si elles n'ont pas contribué à ces effets.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont amenées à considérer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Pour une banque, la RSE recouvre deux types d'impacts:

- directs, en raison de son fonctionnement, par exemple au travers de sa consommation d'énergie ou du cadre de travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- indirects, au travers des entreprises et des projets qu'elle finance par l'intermédiaire de ses produits et services.

Accord de Paris

Les 194 États, dont la Suisse, qui ont ratifié l'Accord de Paris⁵ se sont engagés à:

- contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° Celsius par rapport aux niveaux préindustriels;
- renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques;
- rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilients aux changements climatiques.

² Nations Unies, *Le programme de développement durable*, consulté le 2 mars 2022.

³ Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, 2011.

⁴ *Charte internationale des droits de l'homme*, 1966; *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail*, 1998.

⁵ onu.delegfrance.org/5-ans-de-l-accord-de-paris-5-choses-a-savoir, page consultée le 17 février 2023.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals

Mission de la BCV

Dans le cadre de sa mission cantonale, la BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société.

L'origine de la RSE à la BCV se trouve dans sa mission légale de contribution au développement du canton. La Banque a été fondée en 1845 sur l'impulsion de la population qui demandait au Grand Conseil, par le biais d'une pétition, de créer un établissement financier cantonal.

Selon la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise⁶, la mission de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.»

Depuis 2007, cette loi précise qu'en sa qualité de banque cantonale, la BCV a pour mission, notamment, «de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.»

« Responsable, la BCV s'engage pour le développement durable de la société. »

La Banque est le partenaire financier de la moitié des habitants et des habitantes du canton et des entreprises qui y sont installées. Elle a donc une responsabilité majeure sur le plan économique. Ainsi, la durabilité est ancrée dans le modèle d'affaires de la Banque, focalisé sur l'économie cantonale, une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable. Ce faisant, elle se concentre également sur les dimensions environnementale et sociale, domaines dans lesquels elle a mis en œuvre de nombreuses mesures et initiatives, répertoriées depuis 2007 dans son Rapport RSE.

⁶Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

Contexte dans lequel évolue la BCV

La responsabilité sociale d'entreprise progresse en Suisse. Dans le secteur financier en particulier, l'une des principales évolutions concerne le renforcement du cadre réglementaire. Des exigences sont à présent formalisées et d'autres sont prévues. La Banque est également concernée par l'initiative vaudoise «Pour la protection du climat» qui sera soumise au vote en 2023. Une autre évolution majeure, partagée par toutes les entreprises, est le risque de pénurie d'énergie durant les périodes hivernales, risque auquel la BCV continue de se préparer.

Plus de transparence attendue de la part des entreprises suisses

En 2022, le contre-projet indirect à l'initiative pour les multinationales responsables est entré en vigueur à la suite du rejet de l'initiative populaire en novembre 2020. Ce contre-projet⁷ impose aux entreprises dont le siège, l'administration centrale ou l'établissement principal se trouve en Suisse de respecter les devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et d'en rendre compte dans un rapport lorsqu'elles mettent en libre circulation en Suisse ou traitent en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque, ou offrent des biens ou des

services sur lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants.

Plus largement, les exigences en matière de responsabilité sociale des entreprises et de transparence se sont renforcées en Suisse. Tout d'abord, dès l'exercice 2023, les grandes sociétés d'intérêt public devront publier un rapport sur les questions non financières⁸. Ce rapport devra traiter des questions environnementales, sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption en couvrant à la fois les risques et les impacts de l'entreprise liés à ces thèmes. Ensuite, dès 2024, le volet climatique du rapport sur les questions non financières devra répondre aux exigences de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques⁹ qui requiert notamment l'application des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) et la présentation d'un « plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse ».

Cette exigence de transparence des entreprises sur les enjeux de durabilité vise à mieux informer l'ensemble des parties prenantes. En outre, les investisseurs et gérants d'actifs pourront mieux intégrer les risques et impacts, notamment climatiques, dans leurs décisions d'investissement.

De nouvelles directives dans le domaine de la finance durable

En 2022, des exigences spécifiques au secteur financier ont été publiées en

Suisse. L'approche suivie à ce stade par le secteur est celle de l'autorégulation. Ainsi, plusieurs directives ont été publiées par les associations de branche à l'intention de leurs membres.

L'Association suisse des banquiers (ASB) a publié en juin 2022 deux directives contraignantes pour ses membres, visant à mieux intégrer les critères ESG dans le conseil en placement¹⁰ et dans le conseil hypothécaire¹¹. Leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2023 avec un délai de transition d'une année. La directive ciblant le conseil en placement fait suite au guide publié en 2020 par l'ASB sur le même thème¹². Il s'agit notamment de tenir compte dans le conseil en placement des préférences de la clientèle en matière de critères ESG et de renforcer cette dimension dans la formation des conseillères et conseillers à la clientèle. Quant à la directive ciblant les prêts hypothécaires, il est attendu des banques qu'elles abordent, dans leurs prestations de conseil en financement portant sur une maison individuelle ou une maison de vacances en propriété à usage propre, la « question de préservation de la valeur à long terme et donc celle de l'efficacité énergétique du bâtiment à financer » et qu'elles évoquent et discutent des « mesures de rénovation à mettre en œuvre ». Des attentes en matière de formation des conseillères et des conseillers sont également exprimées.

De plus, l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) a publié en septembre 2022 des obligations sur le

⁷ Selon l'article 964 du Code des obligations et l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants.

⁸ Code des obligations, décembre 2021.

⁹ Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024: www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-91859.html.

¹⁰ SwissBanking, Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, juin 2022.

¹¹ SwissBanking, Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, juin 2022.

¹² Association suisse des banquiers, Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés, juin 2020.

plan de la gouvernance et de la transparence applicables aux entités et aux produits financiers. Elles entreront en vigueur le 30 septembre 2023.

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a publié son rapport intitulé *Areas for action for a leading sustainable financial centre, 2022–2025*. Le rapport dresse un état des lieux des mesures en cours et formule diverses recommandations et orientations en vue de consolider la position de la Suisse dans le domaine de la finance durable. Quinze axes de travail sont présentés, parmi lesquels figurent la volonté que les institutions financières se fixent des objectifs de durabilité crédibles et revus par un tiers, le développement de la gestion des risques et des impacts liés à la biodiversité et le recours à des indicateurs quantitatifs.

Parallèlement, un second rapport détaille la position du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier. Il y précise sa vision quant aux critères auxquels devraient répondre les placements positionnés comme «durables» ainsi que des éléments de *reporting* à mettre à disposition de la clientèle. Cette position devrait se concrétiser d'ici à fin 2023.

Dans un contexte où l'Union européenne poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pour le financement de la croissance durable proposé par la Commission européenne en mars 2018, le Conseil fédéral demande à la place financière d'évoluer pour répondre à son ambition de positionner la Suisse comme un centre financier majeur dans le domaine de la finance durable.

Le cadre légal et réglementaire en matière de finance durable est en pleine évolution en Suisse: des exigences plus strictes, auxquelles les établissements financiers devront se conformer, sont à prévoir.

Initiative populaire pour la protection du climat dans le canton de Vaud

L'initiative vaudoise «Pour la protection du climat» a été acceptée par le Parlement et sera soumise au vote des Vaudoises et des Vaudois en juin 2023¹³. Le texte requiert une modification de la Constitution vaudoise pour y intégrer notamment que «l'État et les communes réduisent significativement les impacts climatiques négatifs de chacune de leurs politiques». Les caisses de pensions relevant du droit public et les per-

sonnes morales dans lesquelles l'État a une participation sont aussi concernées. Les dispositions transitoires précisent que «les personnes morales élaborent des plans d'action de réduction massive des flux financiers et placements qui contreviennent aux objectifs climatiques internationaux de la Suisse (désinvestissement des énergies fossiles)».

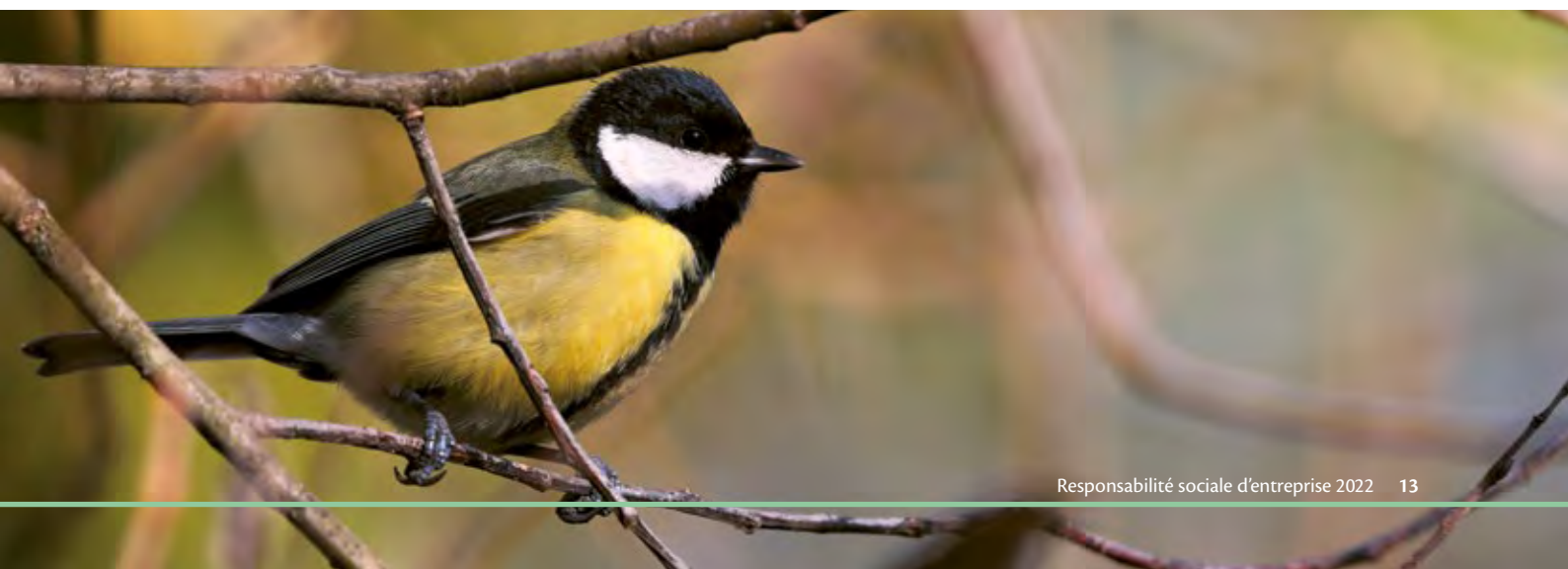
La BCV entre dans le périmètre des personnes morales concernées par l'initiative.

Les entreprises suisses se préparent à des pénuries d'électricité

En octobre 2021, un rapport de la Confédération sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité¹⁴ indiquait que la Suisse pourrait manquer d'électricité à partir de 2025, durant des semaines, voire des mois. Or, la guerre en Ukraine et les problèmes techniques touchant des centrales nucléaires françaises ont concrétisé prématurément ces risques d'approvisionnement. Ainsi, en Suisse, comme ailleurs en Europe, les entreprises ont été confrontées en 2022 à une forte hausse des prix de l'électricité. Le risque de pénurie a amené le Conseil fédéral à leur demander de prendre des mesures volontaires d'économie d'énergie et de

¹³ vd.ch > Toutes les actualités > Décisions du Conseil d'État > Soutien à l'initiative populaire vaudoise «Pour la protection du climat».

¹⁴ Office fédéral de l'énergie, *Approvisionnement en électricité de la Suisse en 2025*, 2021.



se préparer à un potentiel contingentement, voire à des délestages.

En conséquence, de nombreuses réflexions et débats sont en cours dans la sphère politique pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables en Suisse.

Les entreprises ont été concrètement sensibilisées à l'importance d'optimiser leur consommation en énergie. Leur intérêt pour la mise en place de stratégies d'économie d'énergie devrait s'accroître.

Attentes des parties prenantes

Les actions et les décisions de la BCV ont des impacts directs ou indirects sur ses parties prenantes. Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE, la BCV doit les identifier et s'interroger sur les attentes de ses parties prenantes. Cette approche lui permet d'anticiper les tendances de manière à minimiser les risques et identifier de potentielles opportunités. Ainsi, dans

le cadre de sa stratégie RSE, la Banque fait évoluer en continu ses pratiques et les mesures qu'elle met en œuvre afin de répondre au mieux à leurs attentes.

En ligne avec les standards GRI (Global Reporting Initiative), ce chapitre établit la liste des parties prenantes dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCV.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples de canaux d'interaction

Conseil d'État et Grand Conseil

- relations régulières avec le Conseil d'État et la ministre de référence dans le cadre d'une Convention d'information¹⁵
- traitement par la Banque des questions la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)
- rencontres annuelles avec la délégation économique du Grand Conseil

Actionnaires (hors État de Vaud)

- assemblée générale
- rencontres régulières avec les investisseurs professionnels et les analystes financiers

Autorités fédérales

- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Collaboratrices et collaborateurs

- enquêtes régulières d'engagement
- séances d'information à différents niveaux managériaux

Clientèle

- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

Associations actives dans les enjeux du développement durable

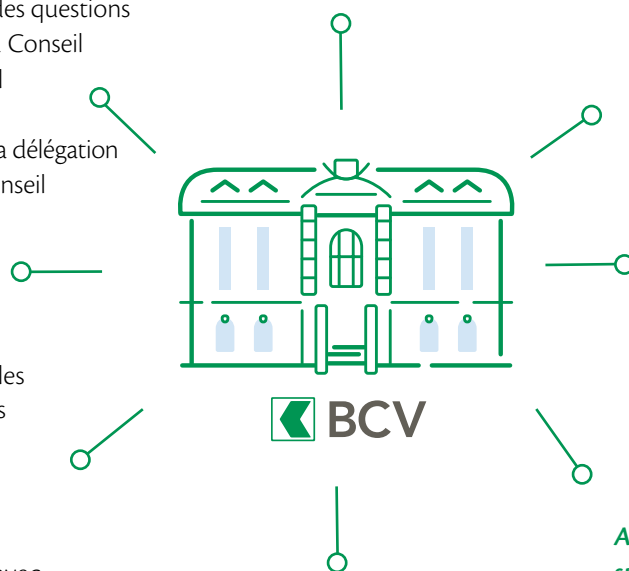
- interactions régulières avec les principales associations, notamment en répondant aux enquêtes et formulaires d'évaluation

Associations culturelles, sportives

- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons

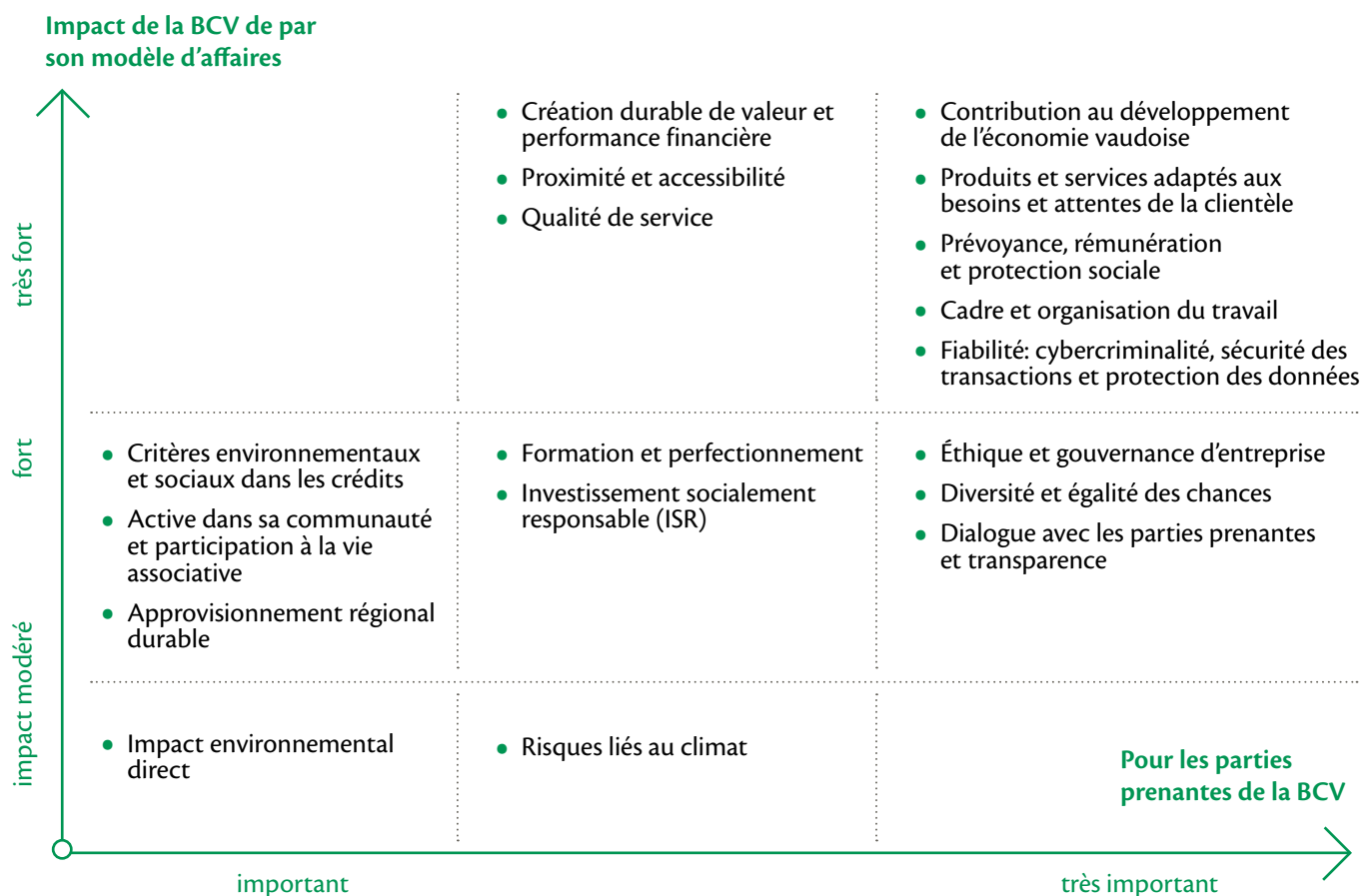
Fournisseurs et partenaires

- pilotage de la relation avec les principaux partenaires de manière régulière et formalisée



¹⁵ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/cheffe-de-departement>

Matrice de matérialité des enjeux pertinents pour la BCV en 2022



Les enjeux qui figurent dans la matrice couvrent les principales attentes des parties prenantes et les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de la Banque, compte tenu de son modèle d'affaires.

Les standards GRI impliquent d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon deux dimensions d'analyse:

- l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes,

- l'ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la Banque en lien avec l'enjeu.

L'exercice d'identification et de priorisation des attentes des parties prenantes a été entrepris en 2019 par un groupe de travail animé par la responsable RSE, en interrogeant un ensemble de collaboratrices et de collaborateurs qui, au quotidien, sont en contact avec les différentes parties prenantes (au travers des canaux ci-contre) et

qui sont, par conséquent, sensibilisés à leurs attentes. Les résultats ont ensuite été examinés par la Direction générale et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Les enjeux pertinents sont, depuis, revus annuellement par ces derniers et adaptés, le cas échéant. Il s'agit des étapes A et B présentées dans le graphique à la page suivante, qui se basent sur l'analyse du contexte de la BCV et d'une évaluation des attentes des parties prenantes.

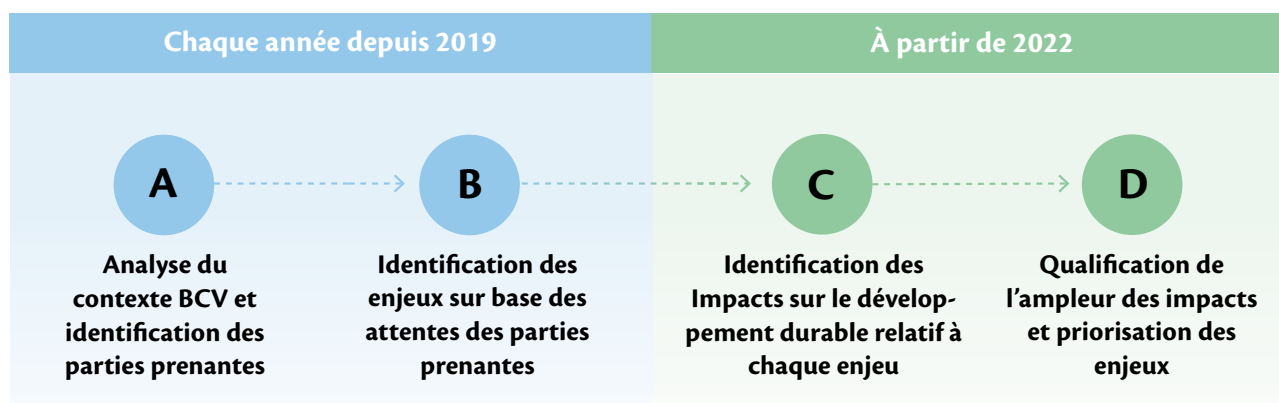
En 2022, ce processus a été complété pour intégrer l'évaluation des impacts liés aux enjeux pertinents sur l'économie, l'environnement et la société, en cohérence avec les standards GRI¹⁶. Il s'agit des étapes C et D présentées dans le graphique ci-dessous. En effet, l'évolution des standards GRI requiert l'identification des principaux impacts de l'organisation selon les dimensions économique, sociale et environnementale. Ainsi, pour chacun des enjeux pertinents

identifiés, l'étape C a consisté en une réflexion sur les impacts positifs et négatifs, actuels ou potentiels selon les dimensions économique, sociale et environnementale sur toute la chaîne de valeur. En dernier lieu, à travers l'étape D, l'ampleur de chaque impact a été évaluée en considérant sa portée et sa sévérité, son caractère réparable, sa probabilité de réalisation ainsi que son caractère direct ou indirect. Les enjeux sont positionnés dans la matrice en fonction de l'am-

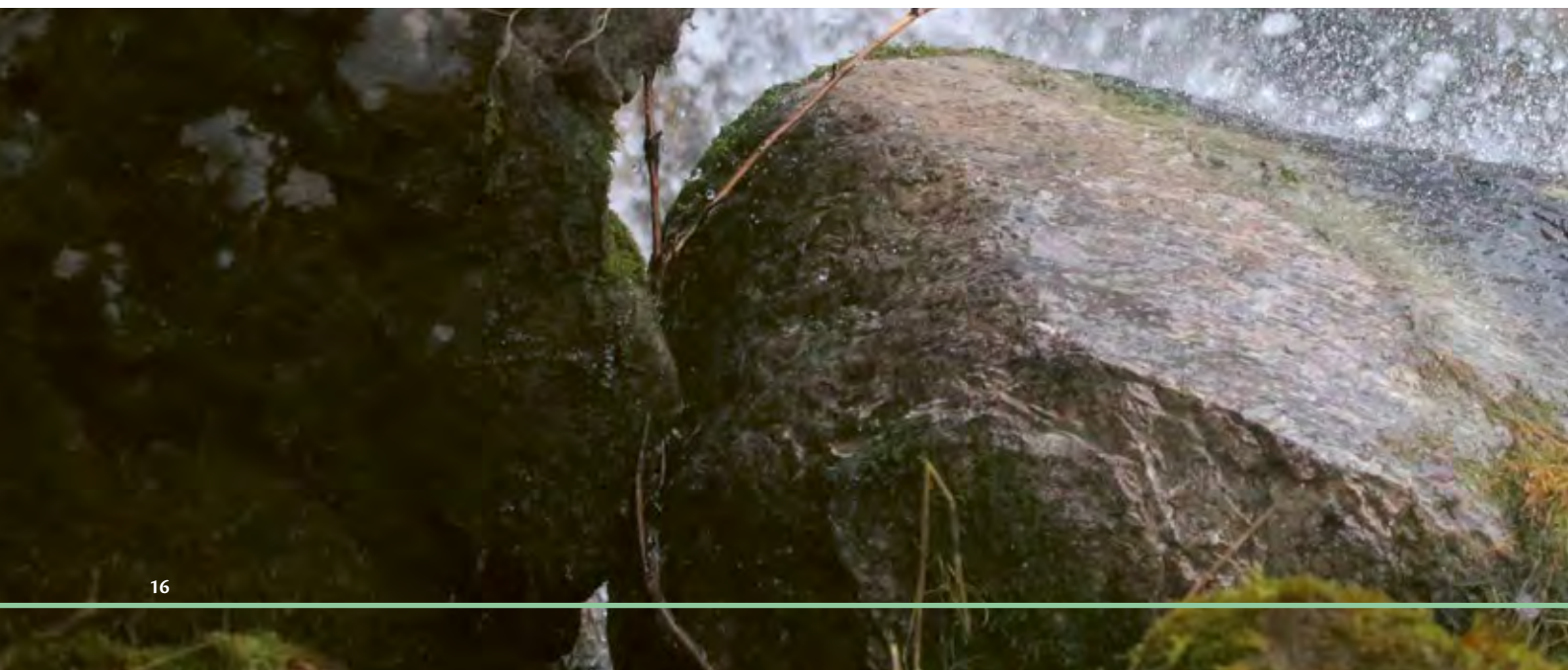
pleur de leurs impacts. En outre, les enjeux dont au moins un impact est qualifié de «modéré» ou ayant une ampleur plus importante sont considérés comme «pertinents» et décrits dans le présent rapport. En 2022, cette analyse d'impacts n'a pas engendré d'évolution de la matrice de matérialité par rapport à l'année 2021.

Les résultats de ce processus, c'est-à-dire l'analyse d'impacts et la matrice de matérialité, ont été examinés par la

Processus suivi par la BCV pour identifier ses impacts économiques, sociaux et environnementaux:



¹⁶ GRI – GRI Standards French Translations (globalreporting.org)



Direction générale (DG) et le Comité RPN. Cette compétence est déléguée par le Conseil d'administration au Comité RPN, dont les membres ont l'expertise et la légitimité pour revoir et approuver le Rapport RSE. Ces derniers (ainsi que la DG) effectuent cette tâche par circulation.

Malgré la hiérarchisation qui transparaît dans la matrice (établie selon l'approche GRI), la Banque considère que tous ces enjeux sont importants et entend se réinterroger chaque année sur ces éléments. Chaque enjeu pertinent fait l'objet d'un sous-chapitre du Rapport RSE. Ces sous-chapitres visent à présenter l'enjeu et les impacts potentiels qui lui sont associés. La manière dont la Banque se positionne ainsi que les actions qu'elle met en œuvre pour y répondre sont aussi évoquées. Ces éléments sont également répertoriés au niveau de l'index GRI aux pages 112 et suivantes.

Précisions concernant deux enjeux

Accès aux services financiers

La BCV a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise; 97% de ses crédits sont localisés dans le canton de Vaud et en Suisse. Elle mène ses activités dans une région où les services financiers sont largement accessibles et utilisés. Elle y contribue en proposant une large gamme de produits et services financiers pour la population et les entreprises, notamment dans le domaine de la gestion courante et des crédits. De plus, avec une soixantaine d'agences, la BCV est particulièrement accessible. Elle est la banque dont le réseau d'agences est le plus dense sur le territoire vaudois. Plus d'informations sur les prestations développées par la BCV pour répondre aux besoins des entreprises et des personnes habitant dans le canton sont fournies dans le chapitre «Attentive aux besoins de sa clientèle», aux pages 46 et suivantes.

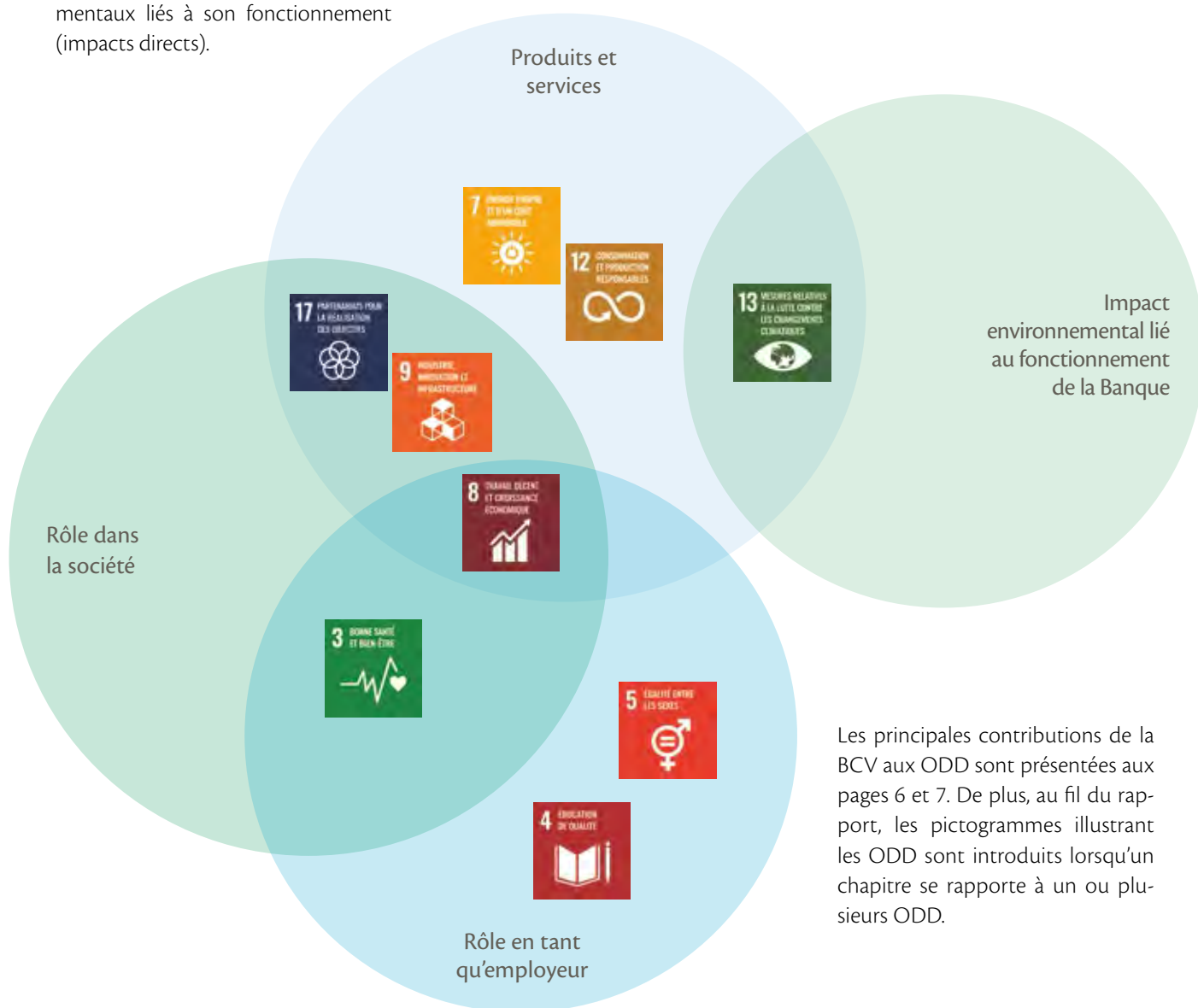
Biodiversité

Les travaux relatifs aux méthodologies et aux critères d'intégration des enjeux liés à la biodiversité au niveau du secteur financier en sont à leurs débuts. La BCV se concentre, à ce stade, sur le développement de son approche de la question climatique, tout en accordant une attention croissante au thème de la biodiversité, qui va gagner en importance pour le secteur financier.

Objectifs de développement durable

La BCV adhère aux 17 Objectifs de développement durable (ODD, voir pages 10 et 11) et cherche à y contribuer dans l'ensemble de ses activités, qu'il s'agisse de ses produits et services, de son rôle en tant qu'employeur, de son rôle dans la communauté ou encore des impacts environnementaux liés à son fonctionnement (impacts directs).

En fonction de sa mission et de son modèle d'affaires, la Banque peut particulièrement œuvrer sur les ODD présentés ci-dessous:



Les principales contributions de la BCV aux ODD sont présentées aux pages 6 et 7. De plus, au fil du rapport, les pictogrammes illustrant les ODD sont introduits lorsqu'un chapitre se rapporte à un ou plusieurs ODD.

Dialogue avec les parties prenantes et transparence

Tout d'abord, dans sa communauté, la BCV mène des sondages pour connaître ce que les Vaudoises et les Vaudois attendent principalement d'elle en matière de développement durable. Cette étude, réalisée pour la première fois en 2020, a été, depuis, reconduite annuellement. Elle montre que:

- les personnes sondées se sentent toujours aussi concernées qu'en 2021 par les questions liées à l'engagement des banques dans le développement durable (environ un septième des répondants et répondantes n'ont pas d'avis en 2021 et en 2022, contre environ un tiers en 2020);
- ce qui est attendu généralement des banques porte prioritairement sur le financement d'entreprises et de projets engagés, l'arrêt du financement d'entreprises problématiques ou polluantes, une réduction majeure de l'utilisation du papier ainsi que la promotion des énergies vertes, le sponsoring et les activités de mécénat;

- l'étude conduite en 2022 a confirmé que, comme lors des deux années précédentes, le grand public considèrerait que les banques devraient contribuer à soutenir des projets locaux à impacts positifs sur la société et l'environnement.

La BCV a également réalisé une enquête de satisfaction auprès de son personnel. Elle est conduite par un organisme indépendant qui est mandaté par la Banque. Il effectue, tous les deux ans, un sondage interne auprès des collaboratrices et des collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2022, la participation se maintient à un niveau très élevé de 83%. La note globale de 7,0/10 démontre un bon niveau d'engagement, comparable à celui mesuré dans d'autres entreprises.

Les questions concernant la durabilité adressées à la Banque sont rassemblées et suivies par le département Médias & Communication, qui prépare une réponse en impliquant les experts de ces sujets au sein de la Banque. En fonction du contenu de la question, les éléments de réponse sont

soumis à la validation du président de la Direction générale.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur les critiques à l'encontre du secteur bancaire, notamment sur les questions de *greenwashing*. Pour remédier à d'éventuels impacts négatifs, une veille des meilleures pratiques de marché est régulièrement effectuée et les recommandations de Swiss Sustainable Finance (SSF), de l'Association suisse des banquiers (ASB), de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), des autorégulations, des attentes d'ONG ou encore des publications de l'Agence internationale de l'Énergie (International Energy Agency - IEA) font l'objet d'un suivi régulier. Ces éléments sont reportés au Comité RSE qui se positionne sur la nécessité d'adapter certaines pratiques ou de prendre des mesures. Par principe, la BCV est ouverte au dialogue pour expliquer ses politiques et mesures en place à ses parties prenantes.

La Banque interagit avec toutes les agences de notation ESG (environnement, social, gouvernance) qui lui en donnent l'occasion, pour répondre à leurs questions, mais aussi pour identifier les sujets clés et prendre des mesures adaptées dans le cadre de ses activités. Ce travail de fond

Notations

AA
MSCI ESG

Medium
Sustainalytics

A-
Ethos

B+
Inrate

A-
CDP

¹⁷ Étude d'image réalisée par Qualinsight, octobre 2021.

de la BCV en faveur de l'intégration des enjeux ESG et d'une plus grande transparence se reflète dans ses notations ESG. Ainsi, en juin 2022, la notation ESG attribuée à la Banque par MSCI a été relevée à AA, soit la deuxième meilleure notation de cette agence, lui permettant d'intégrer la catégorie «Leader». De son côté, Inrate a rehaussé la note de la BCV de B à B+, la meilleure notation parmi les banques comparables. Ethos a maintenu sa note sur la BCV à A-, la deuxième meilleure note sur son échelle, qui compte cinq niveaux.

La BCV participe également au CDP, pour lequel elle a obtenu la note A- en 2022 sur les questions climatiques, la deuxième meilleure note sur son échelle.

De plus, la BCV est particulièrement attentive aux publications de la FINMA ainsi qu'aux attentes du Conseil fédéral en matière de finance durable. Elle veille, dans ce sens, à la mise en œuvre des recommandations des associations de branche, notamment de l'Association suisse des banquiers.

Dans une volonté d'amélioration continue, depuis 2021, le Rapport annuel et le Rapport RSE présentent une nouvelle section dédiée à la prise en compte des risques liés au climat par la Banque ainsi que des compléments sur l'ensemble des sujets.

Ambition et stratégie RSE

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV découlent de la mission de la Banque de contribuer au développement durable de la société.

Établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration, elles constituent la feuille de route de la Banque en matière de RSE.

À l'horizon 2025, la BCV a pour ambition de contribuer aux Objectifs de développement durable de la manière suivante:

- Elle propose activement à sa clientèle une offre étendue de placements en matière d'investissement socialement responsable répondant aux meilleures pratiques du marché.
- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton.

- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement.

- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté. En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.

Pour ce faire, la BCV a établi sa stratégie RSE en tenant compte des attentes des parties prenantes. Dans ce cadre, elle poursuit ses démarches et mesures concrètes concernant les impacts liés à son fonctionnement propre. Elle renforce aussi l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les produits de placements qu'elle propose à sa clientèle et dans ses activités de crédit. De plus, son Rapport RSE annuel, conforme aux standards GRI, permet d'informer ses parties prenantes de manière structurée et comparable dans le temps sur les mesures mises en œuvre.

« La BCV s'engage en faveur de la préservation de l'environnement. Dans une logique d'amélioration continue, elle poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement. »

Gouvernance et organisation de la RSE

La politique de la Banque en matière de RSE couvre les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN), qui préavise les décisions du Conseil d'administration de la BCV en ces domaines. La composition du Comité RPN est décrite en page 89 du Rapport annuel.

L'organisation suivante a été mise en place sur décision de la Direction générale, en tant qu'instance responsable des enjeux économiques, sociaux et environnementaux:

- Le Comité RSE établit des recommandations à la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter sur l'ensemble des sujets composant la RSE. Il est dirigé par le président de la Direction générale et inclut le responsable de la division Gestion crédit, le responsable de la division Asset Management & Trading, le responsable de la division Private Banking et la responsable RSE, ainsi que d'autres représentants et représentantes des domaines d'activité.
- La responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, supervise la mise en œuvre de la stratégie RSE au sein de la Banque.
- Des responsables thématiques RSE dans les différents métiers sont chargés de développer la durabilité dans leurs domaines d'activité res-

pectifs et d'en coordonner la mise en œuvre au sein de la Banque. Ils rapportent de leurs avancées au Comité RSE.

À des fins de mise en œuvre de la stratégie RSE, de l'ambition et des objectifs qui sont proposés par le Comité RSE à la Direction générale et validés par le Conseil d'administration, les responsables thématiques soumettent chaque année au comité RSE leurs projets et initiatives pour l'année à venir. Le comité RSE fait part de ses commentaires et valide les feuilles de route qui font ensuite l'objet d'un suivi une à deux fois par année en fonction des thèmes. Le comité RSE se réunit 10 fois par année à raison de trois heures de séance. Les responsables thématiques et la responsable RSE assurent également la veille des tendances de marché et des réglementations et proposent au Comité RSE d'éventuelles analyses complémentaires à mener ou des mesures à mettre en œuvre.

Un suivi dédié à la mise en place des projets RSE est effectué à mi-année par le Comité RPN. Ce dernier est également chargé de revoir les enjeux pertinents et les principaux impacts économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de la préparation du rapport RSE, conformément aux standards GRI (voir les détails sur le processus d'identification des enjeux pertinents en page 15).

De plus, la Direction générale prépare chaque année avec le Conseil d'administration un rapport de mission cantonale à l'intention du Conseil d'État. Ce rapport présente les principaux accomplissements de la Banque durant

l'année, notamment en matière de RSE. Il vise à montrer comment la Banque a accompli sa mission. Plus d'informations sur la mission cantonale et la loi sur la BCV sont disponibles à la page 11.

Gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité

Le Comité RSE est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité et de déterminer, en collaboration avec les divisions, les mesures à adopter dans les différents métiers de la Banque. Ce comité contribue également à identifier les risques ESG (environnement, social, gouvernance). Il porte une attention particulière aux impacts sur la réputation ainsi qu'aux risques liés aux changements dans les attentes et besoins de la clientèle et s'assure que les mesures adéquates sont prises dans l'organisation. Il assume également le suivi de la veille réglementaire et de marché en matière de RSE.

Le Comité RSE assure le suivi de l'évolution des attentes des parties prenantes par le biais de différents canaux d'interactions. Plus d'informations sur la manière dont la Banque interagit avec ses parties prenantes figurent aux pages 14 et suivantes.

En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la BCV considère que les risques ESG, notamment ceux liés au climat, font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques et business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels. Dans tous les domaines de la Banque, l'ensemble des risques

(y compris les risques ESG) sont gérés selon les mêmes principes de base et selon des méthodes adaptées à chaque catégorie de risques.

La gouvernance et les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ci-après:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risques de la BCV. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, il s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat.
- Le Comité Audit et Risque (CAR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place et du

fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et d'expositions, y compris ceux liés au climat. À cet effet, elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et supervise le Comité risques de la Direction générale (CRDG) dans le suivi et le rapport de ces risques. Ce comité est composé du président de la Direction générale, du directeur financier, de responsables de division et du responsable du département Risk Management.

- Les responsables de division sont chargés de conduire et de maîtriser leurs activités, qu'elles soient de front, de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques et business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.

- Le département Risk Management est responsable du développement et de l'amélioration des principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque. Il lui incombe également de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat.

L'évolution des risques ESG fait l'objet d'une surveillance continue à la BCV, en ligne avec les responsabilités susmentionnées.

Comme en 2021, le Rapport RSE 2022 présente un résumé des principales analyses et orientations de la Banque concernant les risques liés au climat (voir aux pages 42 et 43). De plus amples informations figurent dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes.

Exemples d'implications des organes en 2022 sur la RSE

- La Direction générale, le Comité RPN et le Conseil d'administration ont échangé sur les objectifs climatiques dans le domaine de la gestion d'actifs et des crédits ainsi que sur les initiatives net zero applicables au secteur financier.
- La Direction générale s'est réunie afin d'analyser les implications pour la BCV des nouvelles autorégulations de l'ASB portant sur l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans le conseil en prêts hypothécaires et sur l'intégration de critères ESG dans le conseil en placement. Sur cette base, un plan de travail a été élaboré pour chacune des activités concernées.
- Les membres du Conseil d'administration se sont réunis afin de suivre une formation et discuter durant une demi-journée sur les principales tendances et enjeux en matière de finance durable ainsi que sur leurs implications pour la BCV.
- La Direction générale et le Comité Audit et Risque se sont réunis à plusieurs reprises pour analyser les développements dans le domaine de l'ISR, notamment les risques en matière de *greenwashing* ainsi que l'approche de la BCV pour y répondre.

Signatory of:



La BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable. Les PRI constituent l'initiative la plus aboutie et la plus largement reconnue dans le domaine de la gestion d'actifs.



La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information ainsi que de renforcement de compétences et de moyens d'action.



La Banque participe à l'enquête annuelle de CDP, organisation internationale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de reporting environnemental pour les entreprises, les villes, les États et les régions. Elle incite les entreprises à rapporter leurs impacts environnementaux, réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, préserver leurs ressources en eau et protéger les forêts.



Ce label est accordé aux entreprises qui disposent d'une politique climatique globale intégrant notamment la réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre.



La Banque parraine un projet du programme d'accélération UCreate3, développé à l'intention des étudiantes et des étudiants par le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'Université de Lausanne. Le but de ce programme est de promouvoir l'esprit entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants de l'UNIL et de les accompagner dans leurs projets interdisciplinaires et à impact.



Cette initiative commune de l'Université de Lausanne, au travers de sa faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie, a été créée il y a trois ans. Sa mission est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive.



La BCV adhère à swisscleantech. L'association agit en faveur du développement d'une économie « climat compatible » et mobilise le monde politique, les entreprises et la société.



Bassin du Château de L'Isle

En 1710, le bassin du Château de L'Isle – lui-même construit 14 ans plus tôt – est aménagé et permet de contenir les inondations printanières de la Venoge. Par le passé, les habitants venaient puiser l'eau nécessaire au foyer directement dans la rivière, qui en fournissait en quantité. C'est pour cela qu'il n'y avait pas de fontaines dans le village de L'Isle.

Durabilité économique et utilité





Création durable de valeur, solidité et performance financière

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, sa clientèle ainsi que ses collaboratrices et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional.

Pour mener à bien sa mission cantonale de contribution au développement de l'économie vaudoise, il est primordial que la Banque repose sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité pérenne. À cet effet, elle adopte une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré, en adéquation avec sa mission cantonale. Elle focalise son activité sur le canton de Vaud et opte pour une croissance sélective dans ses activités.

La Banque est centrée sur quatre activités principales: la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des

entreprises et le trading. Elle se focalise également sur certains domaines spécialisés, caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif, pour lesquels son savoir-faire est reconnu. En outre, elle ne fait pas de négoce pour son propre compte.



Notation
Standard & Poor's

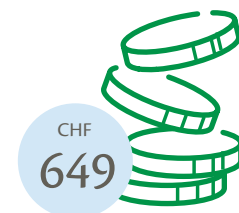
La solidité financière de la BCV, constatée par les deux principales agences de notation financière, Standard & Poor's et Moody's, génère un climat serein et permet à la Banque d'orienter ses actions sur le long terme.

La création de valeur de la BCV se reflète dans la performance à long terme de son titre, largement supérieure à la moyenne de son secteur, avec un rendement total de +198% sur dix ans (contre +4% pour le SP Bank, l'indice du secteur bancaire suisse).

En tant qu'actionnaire majoritaire avec 66,95% du capital-actions, l'État de Vaud est le premier bénéficiaire de la création de valeur de la Banque.

En 2022, CHF 318 millions ont été distribués aux actionnaires. En impôts et dividendes, la BCV a versé au Canton et aux Communes un équivalent par ménage de CHF 649. Elle apporte ainsi sa contribution aux finances publiques, favorisant la conduite de projets et de mesures en faveur de la société vaudoise.

Enfin, la qualité de sa gestion des risques répond aux standards les plus élevés. Son niveau de capitalisation (ratio de fonds propres CET1 de 17,6%) est largement supérieur aux exigences réglementaires.



L'équivalent par ménage de ce que la BCV a versé au Canton et aux Communes

201-1

Valeur économique directe générée et distribuée par la maison mère (en millions de CHF)

	2020	2021	2022
Valeur économique directe générée (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires)	678,2	741,3	752,4
Distribution de la valeur économique générée (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires)	652,9	684,8	692,5
Valeur économique mise en réserve	25,4	56,5	59,9

Versements au Canton et aux Communes

Montant versé en équivalent par ménage	645	626	649
--	-----	-----	------------

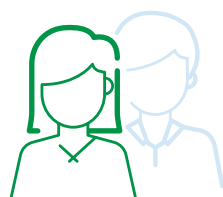
Contribution au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud et contribue au développement de son économie. Elle y joue un rôle par les financements qu'elle octroie aux entreprises, en particulier aux PME, aux corporations de droit public et aux habitantes et habitants du canton, ainsi que par les services bancaires qu'elle leur propose. Dans le canton, une personne sur deux et une PME sur deux sont clientes de la Banque.



1 PME sur 2 dans le canton est cliente

Sur le marché hypothécaire, la Banque octroie des prêts dans tout le canton, en fonction des besoins. Elle constitue une référence pour les professionnels de l'immobilier et participe au développement d'une offre immobilière en



1 personne sur 2 a choisi la BCV dans le canton

adéquation avec la demande à long terme. Elle maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché immobilier.



1 hypothèque sur 3 financée dans le canton

La BCV est le partenaire privilégié de plus de 25 000 entreprises vaudoises pour leurs besoins en services bancaires.

En 2022, elle est entrée en relation avec près de 2 000 entreprises, dont plus de la moitié nouvellement créées (c'est-à-dire qui ont moins de 18 mois d'existence).

La BCV est à la première place en matière de distribution de produits

financiers aux entreprises du canton (gestion courante, crédits, placements, opérations de marché). Elle compte, dans ce cadre, CHF 12,5 milliards de crédits, correspondant à une part de marché d'environ 40%.

Elle octroie des crédits à toutes les branches de l'économie, en ligne avec la structure de l'économie vaudoise et de ses besoins en matière de crédit.

Les branches de l'immobilier et de la construction représentent une part importante des crédits (44%). La Banque procède à une évaluation au cas par cas, sans appliquer de politique ou de prix particuliers pour une branche précise de l'économie vaudoise.

Elle accorde des crédits dès CHF 20 000 à des sociétés qui, en raison de leur petite taille n'y auraient probablement pas accès autrement. En 2022, 257 PME, représentant CHF 12 millions de limites de crédit, ont bénéficié de ce service.

De plus, la Banque travaille en collaboration avec les offices de cautionnement du canton pour 185 crédits cautionnés (hors crédits COVID-19), représentant un volume de CHF 25 millions de limites.

203 -2

Impacts économiques indirects significatifs (en millions de CHF)

	2020	2021	2022
Volume de crédits aux entreprises vaudoises	11 700	11 800	12 500
Limites de crédits correspondant à des crédits cautionnés octroyés durant l'année	13	28	25

Un appui pour comprendre l'économie vaudoise

La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture par divers moyens, allant d'études du tissu local à la publication d'informations dans les médias, en passant par l'organisation de conférences.

Études économiques

- *BCV Immobilier*. Il s'agit d'une publication semestrielle d'informations sur le marché immobilier vaudois. En 2022, il a notamment été question du bilan CO₂ du parc de logements dans le canton, de la situation immobilière dans le district de la Riviera Pays-d'Enhaut ou encore de la remontée des taux d'intérêt.
- *PIB romand – Les bénéfices de l'ouverture*. L'édition 2022 de l'étude sur le PIB romand, publiée par les banques cantonales romandes, a mis en évidence la forte contribution à la croissance des branches orientées vers l'exportation ou sensibles à la conjoncture mondiale. Elle relève aussi que les branches tournées vers le marché domestique ne devraient pas être négligées, car elles constituent un important facteur de stabilité.
- Indicateurs conjoncturels. La BCV contribue quatre fois par année à la publication du PIB vaudois, ainsi qu'à celle des indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise. Ces différentes publications ont fourni, au fil des trimestres, des informations sur l'économie vaudoise, permettant notamment de mieux



comprendre les effets des tensions géopolitiques sur la conjoncture dans le canton.

- Sondage. En été 2022, la Banque a réalisé un sondage auprès des PME vaudoises, afin d'évaluer leur degré d'optimisme face à la dégradation de l'environnement conjoncturel. Les réponses ont montré qu'elles restaient confiantes, avec une majorité à juger leur situation bonne (46%), voire très bonne (23%). Ainsi, les PME vaudoises semblaient avoir globalement retrouvé leur degré de confiance d'avant la crise du COVID-19.



En matière de transition énergétique

Dans sa onzième édition, *BCV Immobilier* a consacré son dossier au bilan carbone du parc de logements vaudois. Sur la base de nouvelles données calculées par le centre de recherche Crem à Martigny, créé en 1986 en collaboration avec l'EPFL, ce dossier a mis en évidence les différences entre les profils des communes et les facteurs qui les expliquent, tels que l'âge du parc de logements. Ces données, complétées par une présentation des enjeux liés aux rénovations, ont également été présentées aux médias de la région, et plusieurs d'entre eux les ont relayées.

Pour les chefs d'entreprise, la BCV a présenté en juin, en collaboration avec le magazine *PME*, le guide *Vers la transition énergétique*, dédié aux entreprises. Il contient de nombreuses informations utiles aux PME qui s'engagent sur cette voie. On y retrouve des témoignages et des conseils d'entreprises vaudoises, du centre de recherche Enterprise for Society (E4S), de la Direction de l'énergie du canton de Vaud et du responsable des PME de la BCV. Ce guide recense également des étapes clés et des adresses utiles.

« Les PME vaudoises semblent avoir globalement retrouvé leur degré de confiance d'avant la crise du COVID-19. »



« Des spécialistes sont interviewés lors d'une émission diffusée toutes les deux semaines par La Télé Vaud-Fribourg. »

Conférences

- La BCV organise, à l'intention de sa clientèle, des conférences sur des thèmes économiques et financiers. Quelque 3 500 participantes et participants ont assisté en 2022 à des rencontres telles que *Conjoncture & Perspectives*, les *Rendez-vous de la finance*, le *5 à 7 de la Finance*, les *Pros de l'immobilier* ou encore le *Rendez-vous des CFO*, proposées en présence ou en ligne.



Autres vecteurs d'information

De plus, la BCV met à disposition des Vaudoises et des Vaudois des analyses, des conseils et des actualités sur l'économie et les marchés:

- Des lettres d'information (newsletters) traitent de l'actualité financière et économique utile aux différents types de clientèle de la BCV ainsi qu'aux décideuses et décideurs du canton.
- Dans une chronique publiée trois fois par mois dans le quotidien *24 heures*, des spécialistes de la BCV partagent des informations et des conseils pratiques aidant à comprendre l'environnement économique et à gérer ses affaires financières et patrimoniales. Ces spécialistes s'expriment également dans *Votre Argent*, une émission de La Télé Vaud-Fribourg diffusée toutes les deux semaines.
- Le site www.pointsforts.ch présente toutes ces informations sous la forme de 127 articles et vidéos publiés en 2022.

Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable

La BCV soutient l'innovation au travers de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) et d'Innovaud. La FIT soutient financièrement les start-up vaudoises et bénéficie de la contribution de la BCV à hauteur de CHF 500 000 par an. Innovaud, l'agence de promotion de l'innovation et de l'investissement du canton de Vaud, accompagne les start-up, scale-up, PME et grandes entreprises innovantes basées dans le canton ou sur le point de s'y installer. La BCV soutient également Innovaud à hauteur de CHF 50 000 par an.

La FIT, que la BCV appuie depuis sa création en 1994, fait partie du réseau d'Innovaud. La fondation à but non lucratif encourage l'entrepreneuriat, soutient l'innovation et contribue à dynamiser l'économie locale en accordant des prêts et bourses aux jeunes entreprises vaudoises et romandes. Les prêts et bourses de la FIT interviennent souvent très tôt après la naissance d'un projet (au plus tard trois ans

après l'inscription au registre du commerce). La fondation est, de ce fait, souvent une des premières à apporter un financement externe. Son expérience et son expertise confèrent, en outre, une crédibilité certaine aux projets, qui permet aux start-up d'accéder à d'autres sources d'investissement.

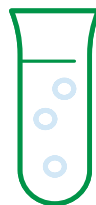
Parmi toutes les entreprises soutenues depuis sa création, plus de 280 sont encore en activité et ont généré plus de 5 000 emplois.

En 2022, la FIT a accordé, au titre de ses soutiens, un montant de CHF 6,28 millions. Un représentant de la BCV est vice-président du conseil de fondation et plusieurs personnes de la BCV officient en tant que membres des différents comités de sélection des entreprises bénéficiaires.

Les entreprises soutenues par la FIT sont actives dans de nombreux domaines: les sciences de la vie, la santé digitale, l'alimentation et la nutrition, les cleantechs, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie,

l'aérospatiale, la cybersécurité, etc. Elle soutient également des start-up cherchant à apporter des solutions aux défis environnementaux et énergétiques ainsi que dans le domaine de la santé et du social. Parmi les 44 entreprises bénéficiaires de cet accompagnement en 2022, se trouvent:

- CompPair, le spin-off de l'EPFL, dont les matériaux composites intelligents, durables et mieux recyclables sont capables de se réparer eux-mêmes grâce à un nouveau type de résine. La start-up contribue ainsi à l'économie circulaire des matériaux composites qui sont utilisés dans toutes les industries;
- Bearmind, qui conçoit des capteurs intégrés aux casques des athlètes de sports d'impact; ceux-ci permettent aux équipes sportives de contrôler le nombre de commotions cérébrales subies par les athlètes, réduisant ainsi le risque de lésions cérébrales à long terme;
- Genius Loci, qui valorise les richesses locales et les lieux secrets grâce à des médailles physiques déposées en différents lieux d'intérêt et ouvrant vers des espaces digitaux présentant des informations inédites et authentiques.



CHF **500 000**
versés à la FIT pour soutenir
les start-up vaudoises

La FIT a également lancé, début 2023, FIT Impact, une nouvelle initiative soutenue par la BCV. FIT Impact se focalisera sur les soutiens financiers aux nouveaux projets d'entrepreneuriat à impact issus des hautes écoles et universités vaudoises.

Ainsi, avec sa contribution financière, la BCV participe au renouvellement du tissu économique et à l'émergence de start-up axées sur des solutions favorisant la durabilité.

La Banque a poursuivi pour la deuxième année consécutive son soutien financier à Enterprise for Society (E4S). Cette initiative commune de l'Université de Lausanne, au travers de sa faculté des HEC (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'EPFL, sous l'égide de son Collège du management de la technologie, a été créée il y a trois ans.

Sa mission est d'aider la société à surmonter ses défis, notamment celui du climat, et de mener la transition vers une économie plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive. Par cet engagement, la BCV affirme sa volonté de contribuer à cette évolution. Elle soutient

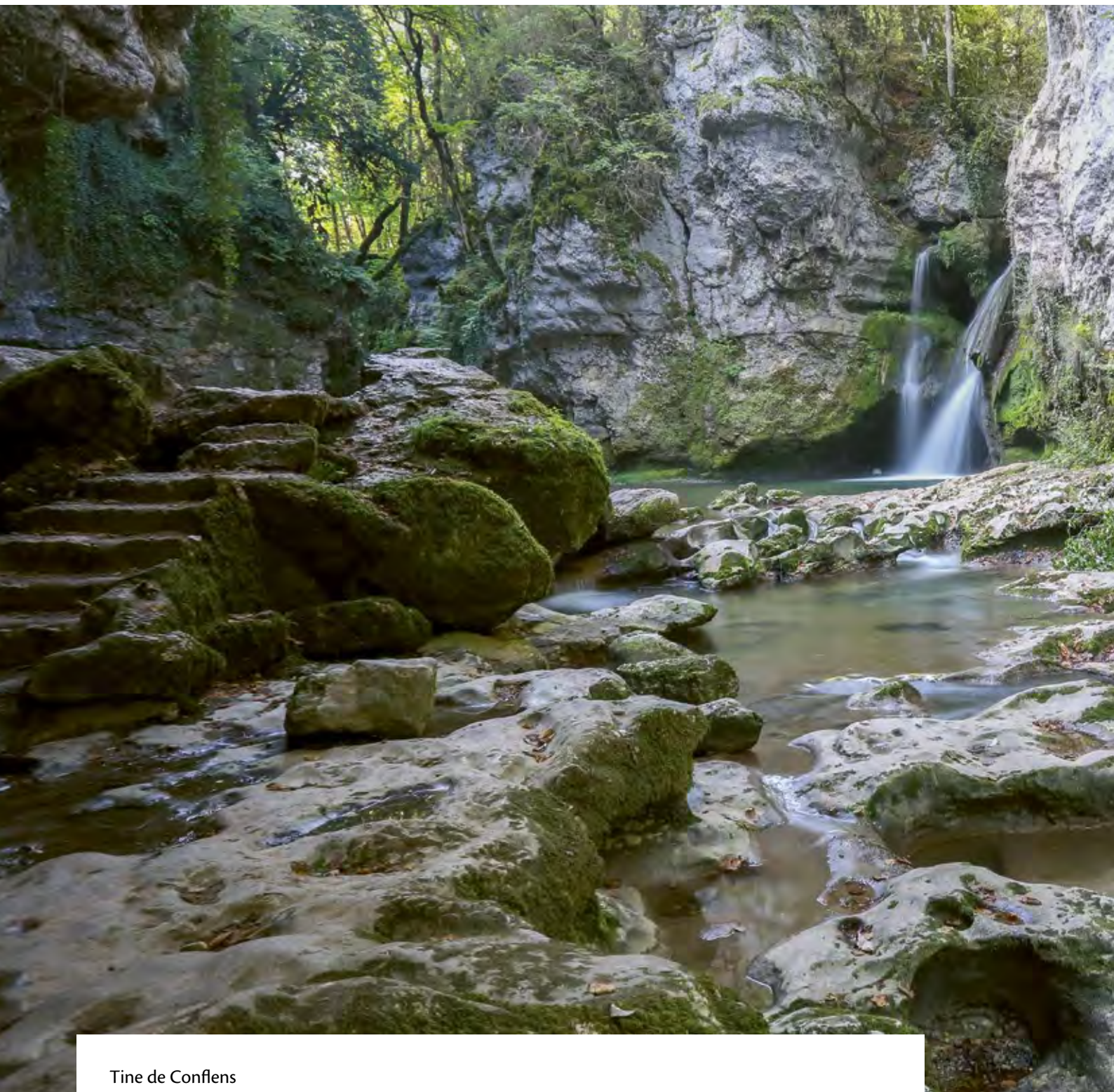
notamment le programme de Master of Science in Sustainable Management and Technology (SMT) consacré à la recherche et à la promotion de l'innovation d'E4S, qui a accueilli sa deuxième cohorte en 2022. Ce partenariat donne également lieu à des initiatives conjointes. Ainsi, la BCV a organisé en mai 2022, avec la collaboration d'E4S, un groupe de travail réunissant des personnalités du monde économique, scientifique et politique sur le thème de la consommation énergétique de la Suisse et des défis posés par sa réduction.

Par ailleurs, la BCV a invité des représentants d'E4S à faire connaître à des PME clientes de la Banque leur analyse sur la façon dont une entreprise peut s'engager dans une démarche de durabilité. Ce point de vue présenté par la BCV est synthétisé dans un article du supplément du magazine *PME* paru en juin et dédié à la transition énergétique.

La Banque a aussi parrainé un projet du programme d'accélération de projets innovants UCreate3, développé à l'intention des étudiantes et des étudiants par le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'Université de Lausanne. Le but de ce programme est

de promouvoir l'esprit entrepreneurial auprès des étudiantes et des étudiants de l'UNIL et de les accompagner dans leurs projets interdisciplinaires et à impact. Ce projet a été choisi parmi les propositions sélectionnées lors de la cohorte d'automne 2022 pour son potentiel en matière d'impact environnemental et social local. Il s'agit de la carte Green, qui donne droit à des rabais et des promotions spéciales sur des produits écoresponsables, par exemple dans le domaine alimentaire. La carte est destinée en premier lieu à la population estudiantine lausannoise. Les porteurs de ce projet ont commencé à construire une communauté de commerces locaux enclins à participer à ce programme.

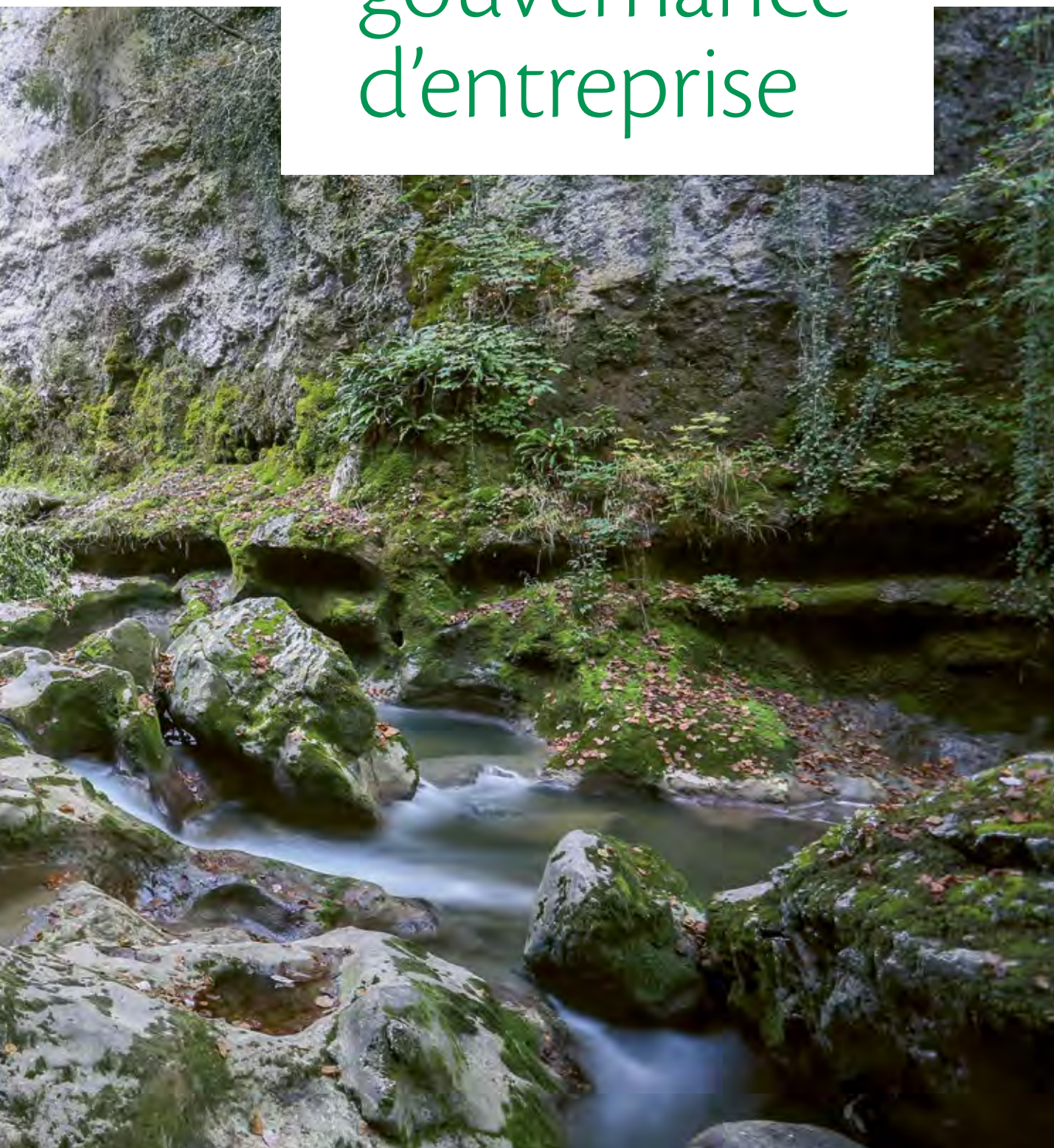




Tine de Conflens

Après avoir longé tranquillement le Pied du Jura, la Venoge et le Veyron se rejoignent à la Tine de Conflens entre La Sarraz et Ferreyres, magnifique lieu de cascades entre roches et mousses. Une fois leurs eaux réunies, ces deux rivières n'en forment plus qu'une, qui continue sa route dans des gorges aux airs de Colorado, selon le poète Jean Villard Gilles, jusqu'à «se fondre amoureuxment dans les bras du Léman».

Éthique et gouvernance d'entreprise





Valeurs et Code de conduite

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs de la BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ses valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et des collaborateurs.

Un Code de conduite professionnelle disponible en ligne¹⁸ est remis à chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action

ou décision dans le contexte professionnel. En plus des valeurs propres à la BCV, le code formalise les principes éthiques tels que la bonne gouvernance, la conformité avec les lois et règlements en vigueur, l'identification et la gestion des conflits d'intérêts, l'interdiction de la corruption, la transparence envers la clientèle, la protection de la santé ainsi que la confidentialité des données et le respect de la sphère privée.

« Le Code de conduite professionnelle permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel. »

—○ Proximité

Quotidiennement sur le terrain, les collaboratrices et les collaborateurs de la BCV cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

—○ Performance

À la BCV sont fixés, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

—○ Professionnalisme

L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la BCV s'engage à offrir à la clientèle un service de qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

—○ Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels auxquels chaque collaboratrice et chaque collaborateur de la BCV peut s'identifier.

Ce Code de conduite professionnelle a été mis à jour en 2021 et l'ensemble du personnel a dû attester avoir lu attentivement la nouvelle édition dans son intégralité. Les éléments relatifs à la durabilité ont été développés selon l'évolution de la stratégie de la Banque en la matière. Ce document rappelle le principe de contribution au développement économique durable contenu dans la mission de la BCV et la volonté du Groupe d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités, que ce soit dans les domaines de la gestion de fortune, la gestion d'actifs, dans les activités de crédit ou encore dans le cadre de son fonctionnement (impacts directs).

¹⁸ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>

Gouvernance d'entreprise

La BCV applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités entre les sept divisions de la Banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI), qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration. Plus de détails sur le système de contrôle interne (SCI) se trouvent à la page 75 du Rapport annuel.

La BCV suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend des mesures, le cas échéant, sur la base des réglementations et de recommandations d'agences spécialisées.

Pas de contribution politique

La BCV ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant aux quelque 100 collaboratrices et collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Par principe, la BCV ne prend pas position sur les sujets politiques, sauf pour les thèmes qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

Les membres du Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'administration de la BCV est composé de sept membres non exécutifs, c'est-à-dire qu'aucun d'eux n'exerce une autre fonction au sein du Groupe BCV. Ils sont tous considérés comme indépendants au sens de la circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques».

Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.

Quatre membres sont nommés par le Conseil d'État du canton de Vaud.

Ces derniers sont, certes, nantis d'une lettre de mission, mais ils sont indépendants, dans la mesure où ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Tous les membres du Conseil d'administration, y compris les membres nommés par le Conseil d'État, sont proposés par le Conseil d'administration de la BCV (via le Comité RPN) sur la base de leurs compétences. Les critères entrant en jeu sont notamment la recherche d'un équilibre entre les genres, la recherche de compétences complémentaires ainsi qu'une bonne connaissance du contexte vaudois.

Membre d'associations de branche

La BCV est membre de deux associations faîtières en Suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui sont amenées, entre autres, à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

Dans sa prise de position de juin 2020 intitulée *Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan*¹⁹, l'ASB affirme son soutien en faveur de la mutation vers une économie durable et considère la finance durable comme une opportunité pour la place financière suisse.

Elle se positionne²⁰ également en faveur d'initiatives net zero internationales, telles que la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) et The Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi) et recommande à ses membres d'y adhérer. Elle a également publié, en juin 2022, des directives applicables à ses membres concernant les prestations de conseil fournies à des particuliers, en présence ou à distance, en vue du financement d'une maison individuelle ou d'une maison de vacances et visant à les sensibiliser à l'importance des rénovations énergétiques. De même, elle a élaboré une directive contraignante liée au processus de conseil en placement, pour permettre à la clientèle d'appréhender ses investissements dans une perspective ESG et d'exprimer ses souhaits en la matière.

L'UBCS prend position sur la durabilité sur son site internet²¹, en indiquant que «les Banques Cantonales voient le principe de durabilité économique, sociale et écologique comme un principe directeur global. [Elles] soutiennent les Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU cosignés par la Suisse et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Elles s'investissent activement dans la discussion relative à leur mise en œuvre sur la place financière suisse et participent à l'élaboration de normes et de classifications pertinentes.»

La BCV est représentée au sein de ces deux associations par son président de la Direction générale qui siège aux conseils d'administration. Au titre de sa commission annuelle d'adhésion à ces deux associations faîtières, la Banque a versé CHF 763 000 en 2022 (CHF 738 000 en 2021).

La BCV est membre de l'association swisscleantech qui vise à mobiliser les responsables politiques et la société pour que la Suisse devienne neutre en CO₂ d'ici à 2050.

Elle est aussi membre de Swiss Sustainable Finance, organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable par des mesures d'information tout comme de renforcement de compétences et de moyens d'action.

Pas de transfert de bénéfice

Le groupe BCV se compose de la maison mère, la Banque Cantonale Vaudoise, et de trois filiales détenues à 100% ou à près de 100%: Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et la Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. À l'exception de Gérifonds, qui détient elle-même une filiale au Luxembourg lui permettant de créer, structurer et gérer des fonds d'investissement de droit luxembourgeois, et d'une succursale de la maison mère à Guernesey, qui est en cours de liquidation, le Groupe BCV n'a aucune autre implantation en dehors de la Suisse.

En 2022, sur CHF 60,6 millions d'impôts payés par le Groupe (pour un taux d'imposition moyen de 14% sur la base du résultat opérationnel), 99,6% de cette somme ont été versés en Suisse sous forme d'impôt fédéral direct, d'impôts cantonaux et d'impôts communaux. Le reste de la charge fiscale du Groupe a été payé au Luxembourg.

Le Groupe ne pratique aucune optimisation fiscale, que ce soit intercantonale ou extraterritoriale.

Conformité à la législation et aux réglementations

Les choix stratégiques de la Banque, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite professionnelle. Ce der-

¹⁹ SwissBanking, *Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan*, juin 2020.

²⁰ Pour les publications de l'ASB: www.swissbanking.ch/fr/themes/sustainable-finance/positions-et-recommandations

²¹ www.kantonalbank.ch/fr-CH/Themen-Positionen/Standpunkte/Nachhaltigkeit

nier a fait l'objet d'une mise à jour importante en 2021, notamment sur les aspects de responsabilité sociale d'entreprise qu'il couvre; l'ensemble du personnel a dû attester avoir lu attentivement la nouvelle édition de ce document dans son intégralité.

Comme indiqué en page 34, le Code de conduite professionnelle formule les principes régissant la relation de la Banque vis-à-vis des autorités et de la collectivité, et la relation entre la Banque et les collaborateurs et collaboratrices. Il souligne notamment:

- l'importance d'être en conformité avec les lois et les règlements externes et internes ainsi que la marche à suivre par le personnel en cas de doute,
- les principes en matière de gestion des conflits d'intérêts et les moyens de les identifier et de les gérer,
- les principes en matière de confidentialité des données de la clientèle, du Groupe BCV ainsi que des collaborateurs et collaboratrices,
- l'encouragement à annoncer des comportements, des événements ou des incidents qui violent une loi, un règlement ou le Code de conduite professionnelle (*whistle-blowing* – lanceur d'alerte). Il précise qu'un dispositif est en place pour assurer la confidentialité des annonces et protéger les personnes qui auraient fait de telles annonces en toute bonne foi.

Pour assurer le suivi des tendances et des évolutions réglementaires, la BCV a un dispositif de veille formalisé

faisant l'objet de rapports réguliers aux organes de la Banque (Direction générale, Comité Audit et Risque et Conseil d'administration). La détection des évolutions repose à la fois sur une équipe dédiée à la veille et sur les métiers et fonctions de support qui ont la responsabilité d'identifier et d'analyser les évolutions réglementaires sur leurs périmètres d'activité.

Enfin, les collaboratrices et les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations portant sur la législation et les réglementations applicables.

Compliance et conformité fiscale

Dans la marche de ses affaires, la BCV investit des moyens importants pour contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BA/FT) ainsi que pour appliquer les sanctions économiques et surveiller les abus de marché.

Elle maintient un dispositif d'application des sanctions économiques au niveau des transactions et des relations d'affaires, en appliquant à sa meilleure connaissance les différents régimes de sanctions qui se répercutent sur elle de par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne.

Une surveillance des abus de marché est également en place afin d'identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché. Dans tous ses métiers, la Banque privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent est jugé plus élevé en matière de BA/FT, d'abus de marché et de sanctions économiques.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds et au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent les risques inhérents qu'une cliente ou un client, voire plusieurs, soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds de la clientèle et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de la diligence imposée aux banques en la matière. Ces deux éléments reposent, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que les clientes et les clients effectuent par l'intermédiaire de la Banque. Les métiers de front ont la responsabilité première de détecter les risques de BA/FT au niveau des relations d'affaires et des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et le contrôle des métiers de front.

La Banque procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenants d'une relation d'affaires. Les relations d'affaires sont catégorisées en niveaux de risque distincts,

conformément aux exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA). Cette catégorisation détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru de BA/FT font l'objet d'un processus de validation comprenant plusieurs niveaux hiérarchiques, notamment une validation systématique par le département Compliance. Les transactions des clientes et des clients sont catégorisées en se basant sur leur importance et sur les critères réglementaires. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié, adapté aux différents métiers de la Banque. Les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le département Compliance. Les relations et les transactions à risque accru de BA/FT doivent également être clarifiées selon des exigences strictes de documentation.

Une nouvelle méthode de catégorisation des relations selon le risque BA/FT a été développée et déployée à partir de juillet 2022. Elle permet d'améliorer la gestion du risque BA/FT de la Banque, grâce notamment à la précision et au renforcement de certains critères de détection.

« La Banque procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenants d'une relation d'affaires. »

Des informations complémentaires sur les questions de compliance se trouvent dans le Rapport annuel aux pages 68 à 70.

Conformité fiscale

La Banque applique une approche visant à éviter tout avoir non déclaré et exige de sa clientèle fortunée une déclaration de sa conformité fiscale selon les juridictions dont elle dépend. Au besoin, des preuves de conformité fiscale supplémentaires peuvent être demandées.

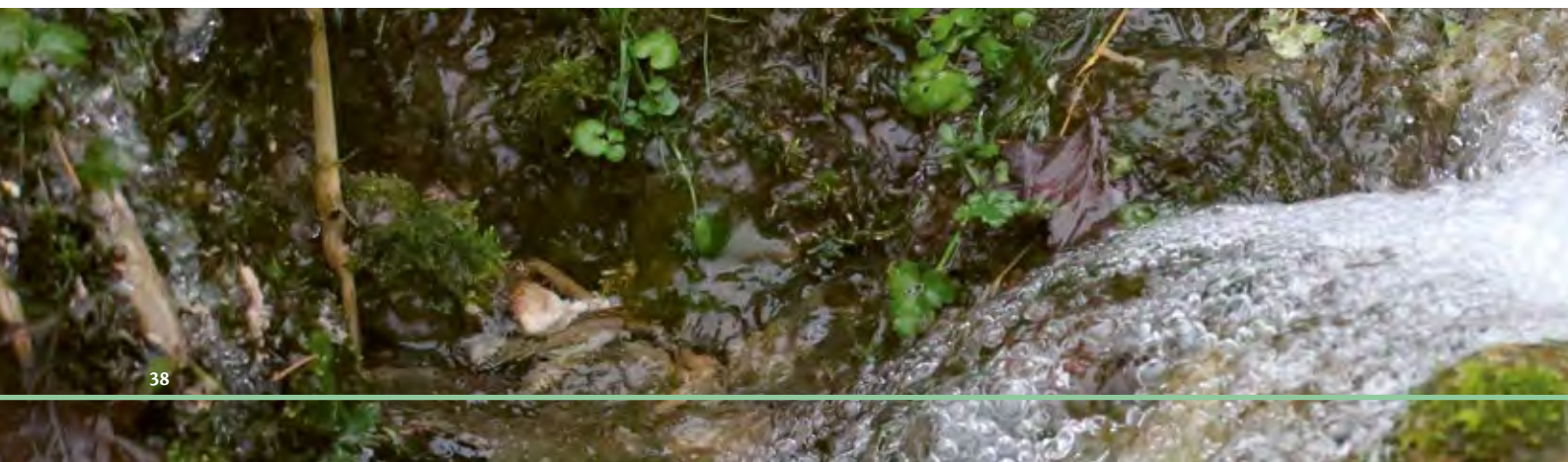
La BCV respecte les différentes exigences réglementaires liées à l'échange automatique de renseignements fiscaux, que cela soit en application de la norme de l'OCDE ou dans le cadre de l'accord FATCA conclu entre la Suisse et les États-Unis. La Banque surveille en permanence les évolutions en matière de conformité fiscale et adapte ses directives, processus et autres documents lorsque cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, pour les besoins de leur déclaration fiscale, les clientes et les clients peuvent commander une attestation établie par la Banque.

Depuis 2019, la BCV travaille sur la modernisation de la documentation fiscale pour sa clientèle résidant en Suisse et sur l'amélioration de son accès au travers de fonctionnalités digitales, afin d'assister au mieux ses clientes et ses clients dans leurs obligations déclaratives.

Depuis 2021, la BCV met l'e-relevé fiscal à disposition de sa clientèle de personnes physiques sur son système d'e-banking BCV-net. Au moment de déclarer les revenus, l'e-relevé fiscal peut être importé directement dans la déclaration d'impôt en ligne. Cette implémentation a été effectuée en partenariat avec l'Administration fiscale du Canton de Vaud. Ainsi, il n'y a plus à saisir chaque donnée bancaire manuellement, ce qui permet de réduire les risques d'erreurs de saisie et assure l'exactitude des informations reportées, tout en facilitant les processus de déclaration pour la clientèle. Pour accompagner cette dernière, une page d'informations²² est disponible avec des explications, des réponses aux questions fréquentes (FAQ) ainsi qu'une vidéo.

²² www.bcv.ch/ereleve



Mesures anticorruption et gestion des conflits d'intérêts

Dans un souci de loyauté et d'intégrité, des efforts importants sont engagés afin d'identifier et d'éviter des conflits d'intérêts potentiels. Si de telles situations ne peuvent pas être totalement écartées, tous les moyens appropriés sont mis en œuvre afin de les gérer au mieux et avec toute la transparence requise.

L'utilisation à des fins personnelles, ou en faveur de tiers, d'informations privilégiées reçues dans le cadre professionnel et concernant le Groupe BCV, sa clientèle ou des tiers est non seulement prohibée, mais peut également constituer une infraction pénale.

Plusieurs directives internes à la Banque visent, d'une part, à définir les principes de base de la gestion des conflits d'intérêts et, d'autre part, à déterminer les mesures organisationnelles et les processus de surveillance permettant de limiter et de contrôler les risques de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, la Banque met à la disposition de sa clientèle une information complète sur sa politique de gestion des conflits d'intérêts, consultable sur son site internet²³.

De même, le Groupe BCV applique une politique stricte de tolérance zéro en matière de corruption active (corrompre) ou passive (se laisser corrompre) dans le contexte de l'activité professionnelle.

À titre d'exemple, la Banque proscrit à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des attentions d'une valeur supérieure à CHF 200 par personne et par événement.

Chaque collaboratrice et collaborateur doit veiller scrupuleusement à respecter les principes posés dans les directives internes y afférentes et un dispositif de formation a été mis en place. Tout d'abord à l'embauche, chaque nouvelle collaboratrice et nouveau collaborateur, qu'elle ou il soit en apprentissage ou manager, participe à des journées d'intégration obligatoires qui abordent, entre autres, les aspects

de lutte contre la corruption et la gestion des conflits d'intérêts. Par la suite, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs doivent régulièrement valider leurs acquis lors de sessions de rappel sur des modules de formation obligatoire.

Protection des données

La BCV attache une grande importance à la protection des données personnelles de sa clientèle ainsi que de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. En effet, sans l'assurance que leurs données personnelles sont parfaitement protégées et utilisées à bon escient, les clientes et les clients perdraient confiance en leur banque. Un éventuel dysfonctionnement pourrait avoir des impacts de nature tant économique que réputationnelle, que ce soit pour sa clientèle ou pour la BCV elle-même.

La loi sur la protection des données (LPD) constitue le socle législatif de la politique de la Banque en matière de protection des données;

« La Banque met en œuvre tout un arsenal de mesures organisationnelles, techniques et technologiques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. »

²³ BCV, *Information sur la politique de gestion des conflits d'intérêts à la BCV*, septembre 2021.

elle se fixe avant tout trois objectifs principaux:

- l'obligation de gestion de la donnée en garantissant la protection, la sécurité et le traitement licite,
- le droit pour toute personne physique d'accéder aux données la concernant, d'être informée des traitements effectués sur ses données et, le cas échéant, de s'y opposer,
- la limitation de traiter les données selon les motifs justificatifs de la LPD.

Le Code de conduite professionnelle, adopté par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, formalise les principes du Groupe BCV et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCV, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la LPD. De plus, la transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des Conditions générales de la Banque.

La Banque met en œuvre tout un arsenal de mesures organisationnelles, techniques et technologiques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. Par exemple, la Banque gère l'accès aux données de la clientèle de façon centralisée et attribue les droits selon le principe du *need-to-know*, soit la restriction de l'accès au besoin. Elle fixe des niveaux de confi-

dentialité différenciés des données de la clientèle et en restreint spécifiquement l'accès.

Toutes les informations en matière de protection des données sont consultables sur le site internet de la BCV²⁴, dans la notice d'information applicable à toutes les sociétés du Groupe BCV.

Lors de la mise à jour de cette notice en octobre 2021, une communication a été adressée à l'ensemble de la clientèle concernée pour la rendre attentive aux dispositions et aux droits associés en lien avec leurs données personnelles. En particulier, toute personne concernée a le droit:

- d'accéder à ses données personnelles,
- de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes,
- de s'opposer à leur traitement ou d'en demander la limitation,
- de demander leur suppression, si la poursuite de leur traitement n'est pas requise par des intérêts prépondérants.

Pour faire suite à l'adoption par l'Union européenne du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Suisse a procédé à la révision de sa LPD, qui a abouti, le 25 septembre 2020, à l'adoption de la nouvelle mouture. Cette nouvelle LPD devrait entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Par rapport à la version actuelle de la loi, les renforcements suivants sont à relever:

- l'obligation de supprimer ou d'anonymiser les données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires,

si elles ne répondent plus à des exigences légales ou réglementaires, ou encore à l'exécution du contrat,

- la tenue d'un registre de traitement des données personnelles,
- le cas échéant, l'annonce, le plus tôt possible, au préposé fédéral d'un cas grave de violation de la sécurité des données,
- la possibilité de remettre ou de transmettre sous un format électronique les données d'une personne physique, à sa demande.

En 2022, aucune plainte fondée relative à la violation des données de la clientèle n'a été formulée. De plus, aucune fuite, aucun vol ou perte de données concernant la clientèle n'ont été identifiés.

Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer et représente un risque majeur pour les entreprises.

Les enjeux pour une banque de la taille de la BCV sont cruciaux. Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures

²⁴ www.bcv.ch/Informations-juridiques/Protection-des-donnees

Cybermenaces sous haute surveillance

La BCV identifie trois catégories de menaces informatiques ou numériques:

- le piratage des systèmes et des accès non autorisés à des informations, que ce soit sous la forme d'intrusions dans les systèmes (par exemple par infection via un logiciel malveillant ou *malware*) ou d'attaques des systèmes (par exemple de type déni de service ou bombardement de messages) qui visent à rendre les systèmes inaccessibles aux utilisatrices et utilisateurs légitimes;
- le vol de données ou la perte de confidentialité relative aux données de la clientèle, qui pourraient provenir d'une source interne à la Banque ou de personnes externe;
- l'usurpation d'identité, comme le vol des identifiants de la clientèle ou le détournement d'outils mis à disposition de la clientèle (par exemple un logiciel de paiement).

Afin de prévenir ces risques, la Banque met à jour en continu un dispositif de sécurité dont elle contrôle régulièrement la fiabilité.

sur 24, 365 jours par an. La Banque s'appuie sur des partenaires suisses et internationaux spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le Centre national pour la cybersécurité (National Cyber Security Centre - NCSC).

Depuis octobre 2022, la BCV est certifiée ISO 27001. Cette norme, reconnue internationalement, détaille comment la sécurité de l'information doit être intégrée et gérée au sein d'un établissement et définit des objectifs tant techniques que managériaux.



Elle spécifie les exigences en ce qui concerne la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue du système de management de la sécurité de l'information. Les exigences spécifiées dans la norme sont toutes respectées par la BCV.

Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement réévalué, renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement éprouvée, notamment par le biais de tests d'intrusion.

Par ailleurs, des exercices à grande échelle sont régulièrement menés. Une fois par an, un test de continuité et de reprise d'activités est réalisé. Au moins une fois tous les deux ans, un scénario de gestion de crise est simulé pour entraîner

les équipes à cet exercice et améliorer ainsi les procédures opérationnelles.

Des rappels réguliers et des actions de sensibilisation sur des sujets comme la prévention de fuite de données, la sécurité autour du travail à distance ou les e-mails malveillants sont menés pour sensibiliser les collaboratrices et les collaborateurs et s'assurer de leur vigilance face aux cyberrisques. En outre, comme l'un des vecteurs d'attaque privilégiés des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants à destination des collaboratrices et des collaborateurs, la BCV continue sa campagne de sensibilisation auprès de son personnel:

- en testant de manière continue l'attention de chacune et chacun à travers des campagnes de *social engineering* (envoi de vrais-faux messages tests),
- en organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

« Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion. »

Forte de son savoir-faire, la BCV prend des mesures pour sensibiliser également le public et sa clientèle, en particulier la clientèle des entreprises. En effet, tout comme la BCV, les entreprises sont fortement exposées aux cyberrisques. C'est pourquoi la Banque a continué de proposer du contenu didactique pour informer et sensibiliser sa clientèle au travers d'articles dans le quotidien *24 heures* et de publications sur ce thème sur les réseaux sociaux.

Prise en compte des risques liés au climat

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique, ainsi que le processus induit de transition vers une économie faiblement émettrice en carbone, ont des conséquences socio-économiques de plus en plus importantes, qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques, y compris le secteur financier.

Dans le but de protéger les intérêts de la Banque et de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la Banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques straté-

giques et business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Un résumé des principales orientations de la Banque concernant les risques liés au climat est présenté ci-après selon la structure de référence et les attentes générales de publication établies par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). De plus amples informations figurent dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes.

1. Gouvernance

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCV sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Elles incluent des responsabilités de surveillance des risques par le Conseil d'administration, d'évaluation et de gestion des risques par la Direction générale et de développement de méthodes d'évaluation des risques par le département Risk Management. Ces responsabilités tiennent explicitement compte des facteurs de risque liés au climat.

2. Gestion des risques

La gestion des risques liés au climat s'inscrit pleinement dans les principes d'évaluation des risques de la Banque. Les conséquences physiques du changement climatique et de la transition vers une économie faiblement émettrice en CO₂ font partie des principaux types de facteurs de risque pouvant affecter de façon adverse les expositions au risque. Les risques liés au climat peuvent ainsi être définis comme la possibilité qu'un événement de risque résultant de la dégradation d'un ou de plusieurs facteurs de risques

liés au climat ait un impact adverse pour la Banque. Ce risque peut être stratégique, de crédit, de marché et opérationnel.

Étant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la BCV est exposée aux facteurs de risque liés au climat de diverses façons: dans son positionnement stratégique, ses décisions d'affaires quotidiennes, les expositions de crédit, les expositions de marché et les expositions opérationnelles. Dans chaque activité, les facteurs de risques liés au climat font partie intégrante de la gestion des risques. Les sources d'exposition identifiées font l'objet d'analyses et sont suivies à tous les niveaux organisationnels, jusqu'au Conseil d'administration.

Plus d'informations sur la gouvernance des enjeux de durabilité sont disponibles aux pages 20 et 21.

3. Stratégie

La Banque est essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie diversifiée fortement orientée sur le secteur des services, moins affecté en termes relatifs par la transition énergétique. Elle s'assure que son orientation stratégique et la fixation de ses objectifs sont définis en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique (engagement actuel et trajectoire induite par les objectifs à l'horizon 2030 et 2050).

Les facteurs de risques liés au climat sont évalués pour les principales sources d'exposition: les activités de crédit, les activités de marché et de placement de la clientèle et le fonctionnement opérationnel de la Banque. Des informations plus détaillées figurent dans le présent rapport aux pages 66, 68, 75 et 77, et dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes, ainsi que dans le Rapport Pilier 3.

4. Mesures et cibles

La BCV effectue une veille active sur les mesures des risques liés au climat et oriente ses pratiques sur les méthodes de référence, en particulier dans le contexte des activités de crédit et de placements de la clientèle. Dans ces mêmes activités, la Banque étudie, en parallèle, différentes possibilités de compléter ses données climatiques environnementales, notamment pour mesurer les risques liés au climat.

Dans les prochaines années, la Banque continuera de faire évoluer ses méthodes d'évaluation des risques liés au climat, en cherchant à adopter les approches de référence

et par l'amélioration des données nécessaires à ces évaluations. En outre, elle appliquera l'ordonnance relative au rapport des grandes entreprises sur les questions climatiques²⁵ et publiera un rapport dédié dès l'exercice 2024. Elle adoptera, dans ce cadre, les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

Enfin, la BCV s'engage à réduire les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement (impacts directs) d'au moins 35% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2019. Les émissions liées à son impact environnemental direct sont publiées à la page 104.

Dans son activité de Trade Finance, la BCV a pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris (scénario de l'International Energy Agency). Plus d'informations sont disponibles à la page 78.

Pratiques de vente responsables

La volonté de la BCV est de proposer des produits et services compétitifs. À cette fin, elle accorde une importance fondamentale à la qualité du conseil et à la transparence. Elle travaille dans ce cadre sur plusieurs axes:

- Tout d'abord, les enjeux d'information et de sensibilisation de la clientèle aux risques financiers liés aux produits et services sont intégrés aux différentes formations dispensées aux conseillères et conseillers à la clientèle. Cela comprend notamment la gestion courante, la gestion de fortune, les crédits et la prévoyance.
- Ensuite, en matière de publicité, la BCV dispose d'une organisation et d'une gouvernance clairement définies visant notamment à assurer le caractère responsable, transparent et factuel des éléments publiés. Les affiches des campagnes publicitaires sont préavisées par le Comité

²⁵ L'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024: www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-91859.html#d-91859.html.

Marketing & Communication où siègent un directeur général, le responsable de la communication et d'autres représentants des métiers de la Banque. La responsable RSE est également consultée. Les publicités sont ensuite systématiquement validées par le directeur général de l'activité concernée et par le président de la Direction générale.

- Enfin, la BCV informe sa clientèle, par l'intermédiaire d'une page dédiée sur son site internet²⁶, des différents canaux (téléphone, e-mail, formulaire en ligne) qu'elle met à sa disposition pour transmettre une réclamation. Elle l'informe également explicitement, de son droit de saisir gratuitement l'ombudsman des banques suisses et lui fournit ses coordonnées. L'ombudsman est une instance d'information et de médiation indépendante qui traite les plaintes de clients et de clientes contre des banques ayant leur siège social en Suisse. Plus d'informations sur le traitement des réclamations à la BCV se trouvent dans le chapitre «Qualité de service», aux pages 52 et 53.

Des exemples de mesures prises par la BCV pour proposer des prestations de qualité et dans l'intérêt de sa clientèle sont décrites ci-après.

Transparence et compétitivité tarifaires dans le domaine de la gestion courante

Depuis plusieurs années, la BCV édite une brochure qui récapitule l'ensemble des frais applicables aux prestations qu'elle offre (comptes, cartes, etc.) pour la clientèle des particuliers comme



pour les entreprises. Lors de chaque modification tarifaire, la clientèle est systématiquement informée de ces changements, au minimum 30 jours à l'avance, par une communication spécifique. À titre d'exemple, pour les débits sur les comptes d'épargne traditionnels, dont la gratuité est limitée à six débits par année, les clientes et les clients ont la possibilité d'être informés lorsqu'ils atteignent cette limite, afin d'éviter la facturation de frais.

Pour la clientèle des entreprises, les formules qui lui sont proposées (Package PME) font partie des plus compétitives du marché, avec une gratuité d'une année à partir de leur conclusion, tout en assurant une qualité de service optimale.

Conseil en placement: une démarche au service des intérêts de la clientèle

En matière de gestion de fortune pour la clientèle des particuliers, la BCV applique les logiques suivantes, inspirées de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, MiFID:

- Elle évalue si la recommandation de placement est appropriée à la

connaissance et à l'expérience de la cliente ou du client.

- Elle évalue si la recommandation de placement convient au profil d'investissement de la cliente ou du client, à savoir si elle est adaptée à sa capacité financière, à ses objectifs en matière d'horizon de placement et à son degré d'aversion aux risques.
- Elle fait preuve de transparence en matière de tarifs: sa communication est explicite dans ses conditions contractuelles, notamment sur la question des rétrocessions qu'elle perçoit.

Sur cette base, des produits de placement adaptés au profil de la clientèle peuvent lui être proposés. Les recommandations tiennent également compte des préférences de la clientèle en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui sont définies dans le cadre d'une approche standardisée, puis documentées. De plus, les conseillères et les conseillers n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à garantir que la qualité du conseil reste leur priorité.

Par ailleurs, à l'ouverture d'un dépôt-titres, la clientèle est informée et sensibilisée aux risques financiers que présentent les placements. Ainsi, le guide intitulé *Risques inhérents au commerce d'instruments financiers*²⁷ établi par l'Association suisse des banquiers lui est remis, en format papier ou électronique.

²⁶ www.bcv.ch/fr/home/aide/reclamation/transmettre-une-reclamation.html

²⁷ SwissBanking, *Risques inhérents au commerce d'instruments financiers*, novembre 2019.

Pour la gestion déléguée (fonds stratégiques ou mandats de gestion privés), la BCV recherche et sélectionne les meilleurs produits disponibles sur le marché. En outre, pour les fonds de placement intégrés dans les portefeuilles des mandats de gestion privés, les clientes et les clients bénéficient systématiquement des classes de parts les moins coûteuses.

Pour la clientèle sous conseil, la BCV recherche et met à disposition une sélection étendue de produits de la BCV et de tiers répondant à des critères financiers et ESG exigeants. Parmi les critères appliqués, il y a la performance, le risque, le contrôle des risques financiers et ESG ainsi que la qualité et la solidité financières et extrafinancières de la société de gestion.

La Banque propose des placements avec une part investie dans des sociétés dont les produits et services visent à répondre à des enjeux environnementaux ou sociaux spécifiques. Ces placements sont proposés selon la même tarification que la gamme classique. Des informations complémentaires sur les processus et les offres en matière d'investissement socialement responsable (ISR) figurent dans le chapitre « Investissement socialement responsable » (pages 54 et suivantes).

Dans le cadre de son service de conseil en placement, la Banque réduit de 20% les frais liés aux transactions (frais de courtage) en faveur d'une commission de conseil pour l'offre BCV Conseil Classique. Les offres BCV Conseil Premium et BCV Conseil Plus comportent

« Les conseillères et les conseillers mettent au premier plan les besoins de leur clientèle. Ils n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à garantir que la qualité du conseil reste leur priorité. »

des frais de traitement forfaitaires par opération. Moins dépendante du nombre et de la taille des transactions, cette évolution de la tarification renforce l'indépendance du conseil.

En ligne avec sa volonté de protéger les investisseurs et les investisseuses, la BCV a fait le choix de ne pas leur recommander d'investir dans les cryptomonnaies ni de leur proposer de véhicules de placement correspondants. En effet, la BCV est d'avis que les cryptomonnaies sont principalement des actifs spéculatifs. Leur nature est donc très risquée, notamment à cause de la faiblesse du cadre réglementaire international. Elle reste attentive à l'évolution de l'écosystème et de la régulation. En octobre 2022, la BCV a résumé sa position dans une note à destination des conseillères et des conseillers pour leur permettre de répondre aux questions que pourrait avoir leur clientèle sur ce sujet.

Accompagnement des entreprises dans la gestion des risques financiers

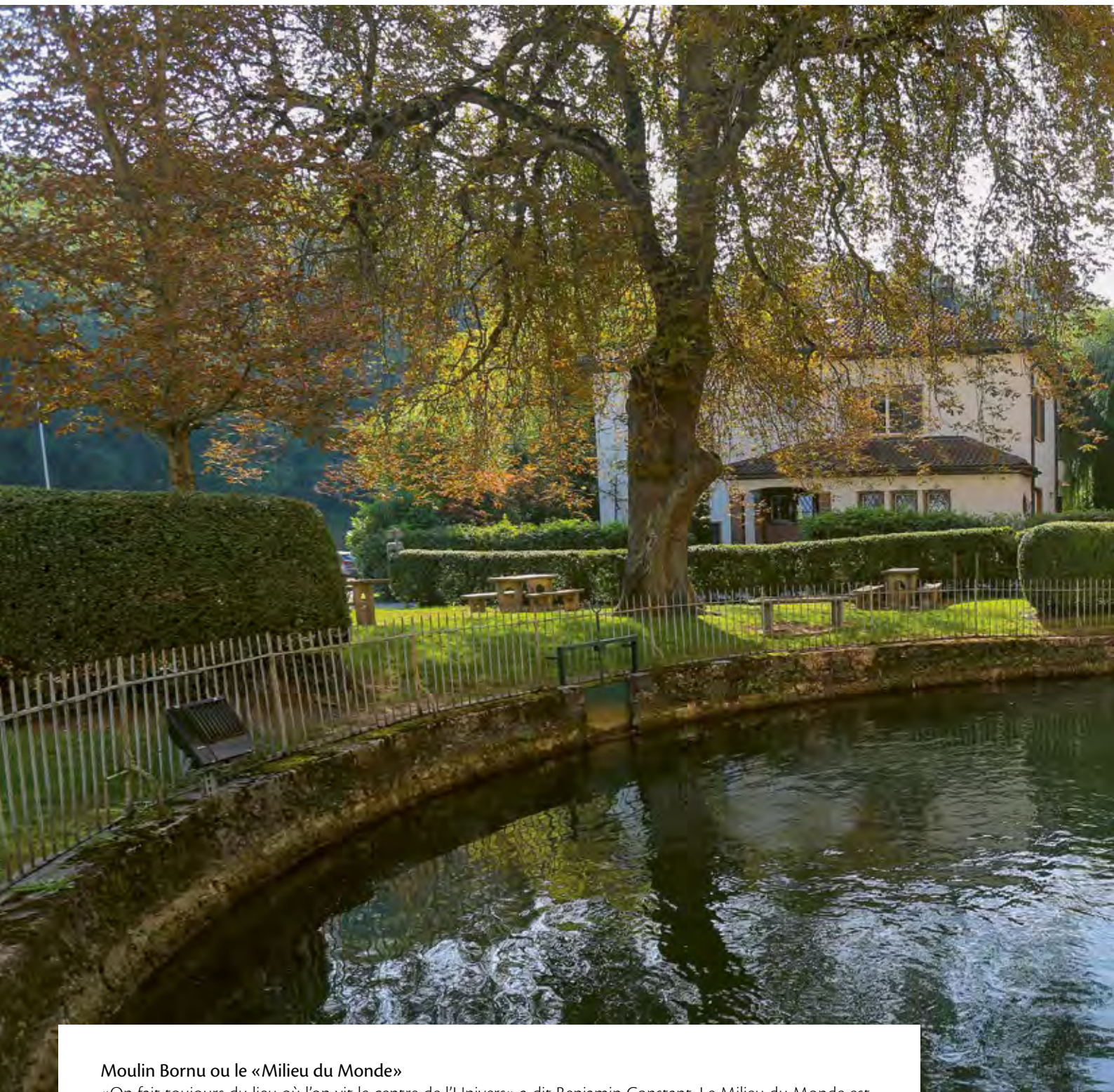
Des actions conjointes entre divisions de la Banque sont menées pour aider les entreprises à mieux comprendre et gérer les risques de taux et de change. Le périmètre d'action englobe les PME,

les grandes entreprises, les professionnels de l'immobilier et les corporations de droit public.

En 2022, les spécialistes de la Salle des marchés de la BCV et les conseillères et conseillers à la clientèle des entreprises ont réalisé environ 370 visites physiques en lien avec ces thématiques auprès de la clientèle.

En novembre 2022, la Salle des marchés de la BCV a organisé six séances de formation sur la gestion du risque de change. Environ 80 clientes et clients (principalement des représentantes et représentants de PME) y ont participé.

Cela a permis d'accompagner cette clientèle dans l'analyse des risques financiers auxquels elle est exposée et de lui présenter des solutions pour les réduire.



Moulin Bornu ou le «Milieu du Monde»

«On fait toujours du lieu où l'on vit le centre de l'Univers» a dit Benjamin Constant. Le Milieu du Monde est cependant bien vaudois! Entre Pompaples et La Sarraz, le Nozon alimente le bassin du Moulin Bornu. Ici, les eaux peuvent emprunter deux sorties: l'une mène au nord vers Orny pour rejoindre le Nozon, puis le lac de Neuchâtel, le Rhin et la mer du Nord, tandis que l'autre mène au sud vers la Venoge, le Léman, le Rhône et la Méditerranée, deux gouttes d'eau se trouvant au final dans la mer à des milliers de kilomètres l'une de l'autre!

Attentive aux besoins de sa clientèle





Proche et accessible

La BCV veut être l'institution financière privilégiée des particuliers et des entreprises du canton de Vaud. La proximité est au cœur de son modèle d'affaires. Être proche et accessible lui permet de servir au mieux la population vaudoise en thématisant et en la sensibilisant aux questions financières importantes ainsi qu'en étant à l'écoute de ses besoins. En outre, la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et de l'économie vaudoises.



Réseau le plus
dense
du canton

Dans un contexte de digitalisation des services et d'évolution des comportements, elle offre à ses clientes et à ses clients différents moyens de contact afin de répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse d'accéder à un maximum de services à distance, de s'entretenir avec une conseillère ou un conseiller sans devoir se déplacer, ou de se rendre en agence pour des opérations de gestion courante comme pour du conseil. La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie.

Dans toutes les régions

La BCV propose le réseau d'agences le plus dense du canton de Vaud, composé de neuf centres de décision, près de 60 agences et plus de 200 bancomats répartis sur plus de 120 emplacements. En 2022, seules deux agences ne répondaient pas encore aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des discussions sont en cours avec les Communes pour mettre aux normes ces deux agences.

Une banque multicanale

La volonté de la BCV est de:

- maintenir une présence physique et de proximité et adapter le réseau d'agences aux évolutions de sa clientèle et de la technologie,
- offrir un parcours simple et sans effort à travers tous les canaux,
- renforcer encore son offre digitale en libre-service.

L'objectif est que sa clientèle puisse privilégier son mode d'interaction favori: via une conseillère ou un conseiller, en agence ou à distance, ou 100% en libre-service par le biais des outils digitaux.

En outre, la Banque propose plusieurs solutions de contact à distance avec une conseillère ou un conseiller. Le centre de conseil par téléphone (CCT) est accessible à la clientèle des particuliers entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. Les clientes et les clients peuvent également obtenir un conseil en gestion courante par téléphone, un conseil en placement ou encore de financement par visioconférence. En 2022, le CCT a traité plus de 680 000 demandes via ses divers canaux de communication (téléphone, e-mail,

courrier, chat, visioconférence) et plus de 1200 entretiens ont été réalisés par visioconférence.

La BCV fournit également un canal téléphonique spécifique aux entreprises, le centre de conseil entreprises (CCE). Elles peuvent s'adresser, entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, aux conseillères et aux conseillers dédiés pour toute question ou besoin en gestion courante. Ce service a répondu à près de 100 000 demandes en 2022.

La BCV propose aussi ses services de banque en ligne, accessibles 24 heures sur 24 sur ordinateur avec BCV-net et sur smartphone ou tablette avec l'application BCV Mobile. Ceux-ci sont de plus en plus utilisés: Plus de 290 000 clientes et clients ont recouru régulièrement à BCV-net ou à BCV Mobile en 2022, ce qui représente une hausse d'environ 9% sur un an.

L'application BCV Mobile est dans le «top 3» des applications mobiles bancaires en Suisse.



Produits et services adaptés

La Banque propose des produits et services destinés à accompagner les acteurs de l'économie vaudoise dans leurs activités.

Large palette de produits pour la clientèle des particuliers

Pour la clientèle des particuliers, la BCV offre une palette complète de produits bancaires adaptés aux besoins de la population vaudoise. Elle couvre ainsi les domaines de la gestion courante, de la prévoyance, de la gestion de fortune et des crédits hypothécaires.

La Banque poursuit le développement de ses supports digitaux, à savoir son site internet www.bcv.ch, qui comptait 6,3 millions de visites en 2022, son service d'e-banking BCV-net et son application pour smartphone BCV Mobile. Entre autres nouveautés, on peut citer la possibilité de gérer sa carte de débit, à savoir modifier ses limites d'utilisation, activer ou désactiver sa fonction e-commerce ou encore annuler sa carte. Pour la clientèle bénéficiaire de services de gestion de fortune, BCV Mobile présente, avec une ergonomie optimale et moderne, l'ensemble des fonctionnalités présentes sur la version internet: actualités financières, opportunités d'investissement, propositions d'allocation d'actifs et passation d'ordres de bourse.

Il est désormais aussi possible, sur BCV Mobile, de consulter des petites vidéos pédagogiques (tutoriels) qui

présentent et expliquent toutes les fonctionnalités disponibles.

La BCV propose également des prestations d'investissement à un large public, notamment au travers du plan d'épargne en fonds de placement Start Invest, qui offre l'opportunité d'accéder aux marchés financiers dès CHF 50 par mois.

Dans le domaine des prêts hypothécaires, en collaboration avec Romande Energie, fournisseur d'énergie et acteur de la décarbonation en Suisse romande, la BCV propose sur son site internet des simulateurs qui permettent aux internautes de visualiser l'impact d'un changement de système de chauffage ou d'une installation de panneaux photovoltaïques. Ce partenariat avec Romande Energie permet également à la BCV d'accompagner sa clientèle dans la réalisation d'audits énergétiques de ses biens immobiliers (CECB® Plus²⁸). Elle propose des prêts à taux avantageux pour les rénovations énergétiques et l'acquisition de biens efficaces sur le plan énergétique. De plus amples informations sur ce thème figurent dans le chapitre «Crédits responsables» (page 70 et suivantes).

La Banque distribue également des produits d'assurance en partenariat avec Retraites Populaires.

Elle n'octroie pas en direct de leasing, de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé. Elle propose à sa clientèle intéressée de recourir aux services de l'acteur spécialisé cashgate, partenaire de la BCV en la matière.

Aux côtés des entreprises

La BCV accompagne sa clientèle lors de la création, la transmission et la reprise d'entreprises. Elle est présente durant toutes les étapes du cycle de vie.



117 personnes ont participé au cours sur la création d'entreprises

Elle est aux côtés des entrepreneuses et des entrepreneurs de demain et propose des cours sur la création d'entreprises, en partenariat avec l'association GENILEM. Ces cours comprennent différents ateliers couvrant l'analyse de faisabilité du projet ainsi que des conseils pour son financement. En 2022, 117 personnes ont participé au cours «Transformer son idée en entreprise».

La Banque a également accompagné plus de 50 entreprises dans leur phase de transmission, pour un volume de crédits de plus de CHF 53 millions. Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. Pour cela, elle dispose d'un centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises. Ce service comprend l'accès à des expertes et des experts en financement, gestion de patrimoine et prévoyance. L'ancrage local de la BCV est un atout

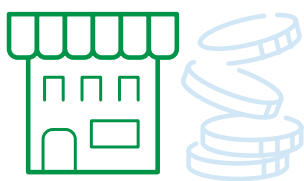
²⁸ Le CECB® Plus présente des conseils et des variantes de rénovation énergétique, et permet d'évaluer la rentabilité des projets d'assainissement.

lui permettant de comprendre le contexte économique ainsi que les enjeux de l'entreprise et des personnes qui la dirigent.



Plus de **50**
transmissions
d'entreprises
accompagnées

La BCV finance la création de nouvelles entreprises dans le canton. En 2022, près de 130 entreprises nouvellement créées et représentant près de 500 emplois ont été financées pour près de CHF 40 millions. Sur trois ans, la BCV a financé, à hauteur de CHF 180 millions, près de 400 nouvelles entreprises, représentant plus de 1 000 emplois.



Près de **130**
créations d'entreprises
financées

Elle propose également une offre gratuite de prestations pour les entreprises de moins de deux ans, dont plus de 800 d'entre elles ont profité en 2022.

« En accompagnant les entreprises dans leur phase de transmission, la BCV contribue à la pérennisation d'activités dans le canton. »

En partenariat avec des associations faitières du canton et des partenaires de confiance, la BCV propose depuis 2022 à ses entreprises clientes de bénéficier d'avantages spécifiques sur des services et prestations utiles pour la création ou la gestion d'entreprise. Elles peuvent, par exemple, bénéficier d'un rabais sur un lecteur PayEye de Crealogix ou de conseils chez GENILEM et Star'Terre, une initiative qui a pour but de soutenir les agriculteurs, les agricultrices, les entrepreneurs, les entrepreneuses et les acteurs de l'écosystème alimentaire de l'Arc lémanique dans le développement de leurs projets garantissant un retour de valeur ajoutée aux producteurs et productrices.

Enfin, la BCV offre des solutions digitales adaptées aux besoins des entreprises, avec des fonctionnalités en libre accès sur la plateforme BCV-net ainsi que des parcours digitaux accessibles depuis les pages de son site internet.

En vue d'accompagner les PME dans leur transition énergétique, la BCV poursuit le partenariat avec PEIK, la solution d'audit énergétique pour les PME créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Pour le financement des mesures d'économies d'énergie

identifiées dans le cadre de l'audit réalisé par les conseillères et conseillers PEIK, la BCV propose son produit de crédit d'équipements Bonus Vert avec une gratuité d'intérêts pendant six mois (pour de plus amples informations, voir page 77).



PEIK L'énergie, c'est de l'argent

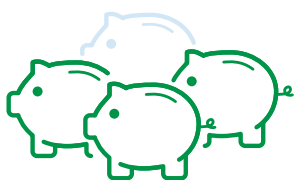
Dans le cadre d'un concours, la BCV a permis à cinq PME de gagner CHF 2 000 à faire valoir sur un audit énergétique effectué par PEIK. Elle a poursuivi son soutien, sous la forme d'une contribution de CHF 500, à chaque entreprise vaudoise réalisant un audit énergétique avec PEIK.

Plusieurs événements dans les différentes régions du canton ont été organisés dans le but d'informer la clientèle sur les enjeux en cours et à venir, sur la durabilité et la transition énergétique (voir pages 28 et 29).

Partenaire des caisses de pensions

La BCV est un partenaire clé pour les institutions de prévoyance: trois caisses de pensions dans le canton sur quatre sont clientes de l'Asset Management; plus de 1 000 œuvres de prévoyance, représentant plus de 17 000 assurées et assurés, ont adhéré à la fondation collective AVENA Fondation BCV 2^e pilier. Enfin, la BCV s'occupe de la gestion technique, administrative et comptable de 15 caisses de pensions indépendantes, regroupant plus de 16 000 assurées et assurés.

Pour l'Asset Management de la BCV, il est crucial de conseiller et d'accompagner les caisses de pensions, notamment dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). La Banque a ainsi pris, depuis 2018, des mesures adaptées aux besoins de la clientèle institutionnelle: ces mesures visent à améliorer les paramètres ESG (environnement, social, gouvernance) des portefeuilles, sans compromis sur la performance et le risque, en ligne avec les exigences propres à cette clientèle.



3 caisses de pensions sur **4** dans le canton sont clientes

En 2020, la BCV a conclu un partenariat avec la Fondation Ethos, une référence dans le domaine de l'ISR en Suisse. Les deux parties travaillent en étroite collaboration. Leur volonté est de poursuivre le développement de ce partenariat et de créer ainsi un pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Sept fonds de placement sont gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Cette dernière est responsable de l'analyse extrafinancière des sociétés composant ses fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans la gestion de portefeuilles. Les fonds Ethos font partie de la gamme de fonds de la BCV et la Banque les utilise dans les mandats et portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle. En parallèle, des produits BCV, notamment obligataires, intègrent les analyses et critères extrafinanciers d'Ethos.

La Banque fait évoluer continuellement sa palette de produits pour la clientèle institutionnelle en tenant compte des enjeux croissants d'intégration de critères ESG dans la gestion d'actifs. Des informations complémentaires sur l'ISR à la BCV sont disponibles aux pages 54 et suivantes.

Par ailleurs, au gré de l'évolution des données économiques et des actions des banques centrales et des gouvernements, la BCV a communiqué des informations sous différentes formes à sa clientèle, afin qu'elle puisse appréhender au mieux les enjeux à venir et les évolutions probables des marchés financiers. À titre d'exemple, des articles abordant l'évolution des marchés ont été publiés avec, pour titres, «De quel or parle-t-on?», «Un benchmarking ESG pour l'immobilier indirect» et «L'inflation fait pression aussi en Suisse».

La BCV propose une formation pour les membres de conseils de fondation de caisses de pensions (formation de base sur une journée et formation continue d'une demi-journée); 44 personnes y ont participé en 2022. La participation est stable par rapport à 2021 (44 personnes).



La qualité de service au cœur de la culture BCV

Les enquêtes marketing le disent, l'expérience de la BCV le confirme: la qualité de service fait partie des attentes prioritaires de la clientèle. C'est également un vecteur clé de recommandation.

La clientèle au centre

Depuis 2015, la Banque vise à améliorer de manière continue la satisfaction de sa clientèle et aspire à se différencier par sa qualité de service, plus précisément en ciblant l'excellence dans l'interaction humaine, les comportements et l'exécution opérationnelle.

Elle procède à des enquêtes régulières auprès de la population vaudoise. Dans ce cadre, la BCV a été désignée en 2022 par les Vaudoises et les Vaudois comme la banque la plus recommandée du canton pour la cinquième année consécutive selon un sondage mené par l'institut AmPuls Market Research auprès d'un échantillon représentatif de la population du canton²⁹. La Banque a pour objectif de conserver cette place de numéro un sur la durée.

Les moyens mis en place

La BCV est dotée d'une équipe transverse exclusivement dédiée à la qualité de service, qui veille à la bonne mise en œuvre des nombreuses mesures décidées dans le cadre du programme smile. Depuis son lancement, la BCV s'est associée avec EHL Hospitality

Business School, leader mondial dans la formation à l'*hospitality management*. Tous les collaborateurs et collaboratrices de la BCV ont passé une journée de formation à l'École hôtelière de Lausanne. Cette journée est l'occasion de prendre conscience de l'importance de la thématique pour la BCV et également d'acquérir les meilleures pratiques en matière d'accueil et de contact avec la clientèle. Ces éléments sont ensuite travaillés périodiquement au sein des différents métiers de la Banque. L'année 2022 a été l'occasion, pour les équipes qui n'en avaient pas eu l'opportunité en 2021, de visiter une exposition interactive réalisée spécifiquement à cet effet par la BCV.

Par ailleurs, la Banque dispose d'un vaste système de pilotage de la qualité de service, incluant des enquêtes auprès de la clientèle, des mesures de performance opérationnelle ou encore des observations, aussi bien pour les services à la clientèle que pour les services internes.

En 2022, avec la levée rapide des restrictions sanitaires, les flux de la clientèle en agence sont rapidement revenus à leur niveau de 2019. Ce retour à des volumétries importantes a été géré tout en maintenant le niveau de qualité de service que la Banque s'est fixé. Ainsi, le temps d'attente mesuré reste performant: 6,1 minutes en moyenne pour un entretien de conseil et 4,3 minutes pour une opération de caisse, ce qui permet de maintenir un haut niveau de satisfaction des clientes et des clients (3,6 sur 4).

²⁹ Étude sur l'image bancaire en Suisse, recommandation à un ami (quand on "est client" ou que l'on "connaît bien la banque"), étude effectuée auprès de 1 061 Vaudoises et Vaudois représentatifs de la population.

La Banque doit être atteignable par téléphone. Un effort important a été consenti pour que le taux de réponse aux appels progresse malgré une forte sollicitation. Maintenir un taux de 90% d'appels honorés par l'ensemble des entités de la Banque est l'objectif visé sur la durée. Il a été atteint durant trois mois en 2022, avec une tendance positive.

L'utilisation de la banque en ligne, que ce soit sur des ordinateurs ou des équipements mobiles, continue de progresser. En 2022, plus de 49 millions de connexions ont été enregistrées, avec une disponibilité des plateformes informatiques de la Banque supérieure à 99%.

En outre, plus de 5 millions de retraits ont été effectués aux bancomats de la BCV, dont la disponibilité se situe au-dessus de 99%.

La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des remarques de sa clientèle. Afin de les favoriser et d'engager le dialogue avec l'ensemble de sa clientèle, la Banque met à disposition un centre dédié via l'adresse feedback@bcv.ch. Il est accessible au travers de tous les canaux et vient compléter le dispositif d'enquêtes de satisfaction et le suivi continu des réclamations. En 2022, la BCV a reçu 641 réclamations qui n'ont pas pu être traitées directement lors

« La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des retours de sa clientèle. » »

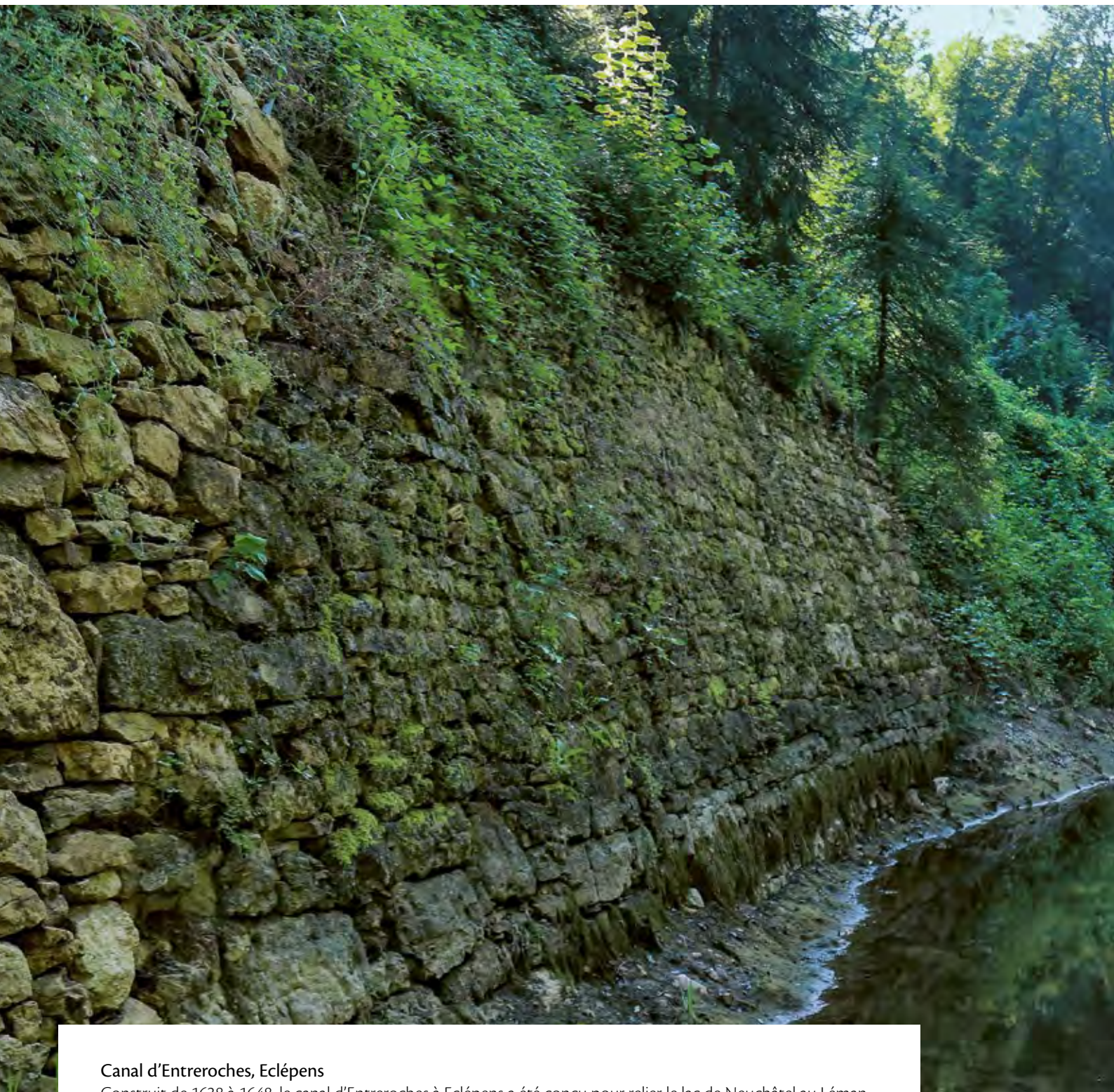
du contact avec la cliente ou le client; 92% d'entre elles ont été traitées dans les délais que la Banque s'est fixés. La mise en place de ce système permet à la BCV de progresser en continu, au travers du dialogue entre le conseiller ou la conseillère et sa clientèle pour régler une insatisfaction et ne pas en reproduire la cause, mais aussi par des évolutions de fonctionnement comme une automatisation plus poussée de la génération de certaines attestations nécessaires à la clientèle des entreprises.

Net Promoter Score

La BCV interroge régulièrement sa clientèle pour améliorer sa qualité de service. Dans ce cadre, elle obtient un Net Promoter Score (NPS) qui vise à indiquer dans quelle mesure sa clientèle la recommanderait. Le NPS de la Banque est de +33 en 2022, en progression de quatre points sur les trois dernières années, démontrant que les efforts de longue haleine ciblés sur la qualité de service portent leurs fruits.

Qualité de service

	2020	2021	2022
Net Promoter Score (NPS) (en %)	+29	+32	+33



Canal d'Entreroches, Eclépens

Construit de 1638 à 1648, le canal d'Entreroches à Eclépens a été conçu pour relier le lac de Neuchâtel au Léman, et donc la mer du Nord à la Méditerranée. En plein centre de l'Europe, il est utilisé pour la navigation marchande entre Cossonay et Yverdon jusqu'en 1829. Outre les marchandises, certains poissons peuvent aussi voyager et changer de bassin-versant. La lotte a, par exemple, réussi à passer du lac de Neuchâtel au Léman par les aménagements du canal d'Entreroches.

Investissement socialement responsable





Actifs pour compte propre

La BCV ne fait pas de placements pour son propre compte. Elle ne fait pas de négoce pour compte propre, n'investit pas dans un portefeuille de participations et ne prend pas de participations dans des sociétés non liées à ses activités. Les seuls actifs pour compte propre dont elle dispose résultent soit d'exigences réglementaires dans le cadre de ses activités bancaires, soit, pour une part marginale, de son rôle historique dans l'économie vaudoise. Plus précisément, il s'agit:

- des immobilisations financières détenues par la Banque principalement pour constituer sa réserve de liquidités. Cette réserve se compose d'obligations de première qualité admises par la Banque nationale suisse, telles que les titres émis par les centrales de lettres de gage des banques cantonales, des obligations de la Confédération et des Cantons suisses ou d'autres institutions supranationales étatiques;
- des participations financières dans des entreprises directement liées à son activité (par exemple SIX, TWINT);

- des participations financières marginales dans des entreprises liées à l'histoire du canton et de la Banque.

Caisse de pensions

Les démarches de la caisse de pensions de la BCV (CP BCV) en matière d'investissement socialement responsable (ISR) relèvent de la responsabilité du Conseil de fondation, qui se compose de dix membres, dont cinq représentants de l'employeur et cinq représentants des employés, élus tous les quatre ans.

La CP BCV dispose d'une charte d'investissement responsable formalisant son positionnement en matière d'ISR. Dans cette charte, la CP BCV indique notamment qu'elle veut assumer sa responsabilité fiduciaire et s'assurer de sa responsabilité citoyenne en favorisant le développement d'une société plus équitable et durable.

La gestion des placements mobiliers de la CP BCV est assurée par l'Asset Management de la BCV. Le mandat de gestion combine les approches d'exclusion, d'intégration ESG, d'exercice des droits de vote, de *best-in-class* et de dialogue actionnarial. En outre, pour les actions détenues en direct, la CP BCV s'appuie sur les lignes directrices reçues de la société ISS mandatée à cet effet. Pour les positions détenues en fonds de placements, la politique mise en place permet de suivre les recommandations de vote de la Fondation Ethos. De plus, la CP BCV vise l'exclusion, dans son portefeuille, des entreprises dont les revenus dépendent significativement (30%) de l'extraction de charbon ou de la production d'énergie à base de charbon.

L'implémentation des approches ESG s'effectue de manière progressive au niveau du portefeuille de placements de la CP BCV selon une démarche intégrée (voir le tableau ci-dessous). Enfin, la CP BCV évalue périodiquement son portefeuille sous l'angle de la durabilité et de la compatibilité climatique.

Démarche intégrée

Exclusion d'activités controversées	41,0%	
Exclusions normatives	35,0%	
Filtrage positif	26,5%	
Exercice des droits de vote	50,6%	de la part actions
<i>Best-in-class</i>	8,0%	
Dialogue actionnarial	4,4%	

Gestion d'actifs

Dans la gestion des investissements de sa clientèle (objet de la suite de ce chapitre), la BCV suit une démarche globale prenant en compte les dimensions du développement durable et évolue vers la mise en œuvre d'approches incluant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'ensemble de sa gestion.

La BCV souhaite proposer activement à sa clientèle une offre étendue de placements en matière d'investissement socialement responsable (ISR), tout en assurant des rendements compétitifs à long terme. Des placements thématiques ciblant les Objectifs de développement durable sont également proposés.

La BCV améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques du marché. Elle est d'ailleurs signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies depuis 2019 et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Exemples de thématiques couvertes par les dimensions ESG

Environnement

- changement climatique
- biodiversité
- préservation des ressources naturelles
- gestion des déchets et contrôle de la pollution
- contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- respect des droits humains
- considération des communautés locales
- droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- contribution des produits et services aux enjeux sociaux (éducation, santé, services financiers, etc.)
- politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- indépendance, diversité et rémunération des instances dirigeantes
- politique de distribution des dividendes
- respect des législations et réglementations
- transparence fiscale de l'entreprise
- éthique dans les affaires (corruption, pratiques commerciales)



Leviers pour intégrer les critères ESG

L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le *best-in-class*, le filtrage positif et l'actionnariat actif sont les princi-

paux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des investissements thématiques

qui ciblent des entreprises ayant des solutions aux enjeux sociaux ou environnementaux.

Approches de l'investissement socialement responsable (ISR)³⁰

Exclusion

Exclusion délibérée de certains émetteurs d'un portefeuille en raison d'activités ou de pratiques contraires à certaines normes ou valeurs (selon les préférences des parties prenantes) ou en raison de certains risques.

Intégration ESG

Prise en compte systématique des risques et opportunités liés au développement durable dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, sur la base de sources de recherche appropriées. Les informations extrafinancières font partie intégrante du processus d'analyse des investissements et peuvent être utilisées pour adapter les indicateurs financiers usuels.

Filtrage positif et *best-in-class*

Le choix d'investir dans des sociétés ou des émetteurs obligataires est effectué sur la base des notations ou indicateurs ESG quantitatifs. Cette approche peut être utilisée de différentes manières:

- Filtrage positif: sélection de sociétés ou d'organisations présentant de bonnes notations ESG (surpondération des sociétés bien notées et sous-pondération de celles moins bien notées). L'objectif est de créer un portefeuille dont la note (ou l'alignement) ESG est en moyenne plus élevée que celle de l'indice de référence, ou d'atteindre une note moyenne minimale.

- *Best-in-class*: la performance ESG de l'entreprise ou de l'organisation est comparée à celle de ses pairs (par exemple du même secteur) sur la base d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont l'indicateur ou la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement. C'est le niveau choisi pour ce seuil qui définit la taille de l'univers d'investissement résiduel.

Actionnariat actif (ou *stewardship*)

- Exercice actif du droit de vote sur la base de principes ESG ou d'une politique ESG.
- Dialogue actionnarial (ou engagement) réalisé par les investisseurs dans le but de convaincre la direction de l'entreprise de tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou de conduire des changements dans la stratégie et les processus, afin d'améliorer les performances ESG et de réduire les risques.

Investissement thématique durable

Investissements dans des entreprises qui proposent des solutions environnementales ou sociétales durables, en faisant référence, par exemple, aux Objectifs de développement durable (voir page 11).

³⁰ AMAS et SSF, *How to Avoid the Greenwashing Trap: Recommendations on transparency and minimum requirements for sustainable investment approaches and products*, décembre 2021.

Gamme de produits

En 2022, la BCV a continué de développer son approche de l'ISR au sein de ses produits. Ceux-ci se divisent en trois gammes. Chacune d'elles est associée à une approche spécifique et à des objectifs distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs :

La gamme classique

Les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers et n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ESG. Néanmoins, les critères extrafinanciers peuvent être considérés dans l'intérêt de la personne qui investit.

La gamme ESG

L'exposition des entreprises aux risques ESG et la manière dont elles gèrent ces risques sont prises en compte. Cela permet, d'une part, de renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de participer à une dynamique positive en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG.

La gamme ESG Ambition

En plus de l'approche décrite pour la gamme ESG, une dimension d'intentionnalité est ajoutée et se traduit par une allocation d'une partie du capital dans des placements visant un changement positif.

On recense notamment dans cette gamme :

- les approches de placements thématiques : ces produits visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Les thématiques sont orientées vers un ou plusieurs des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis sous l'égide de l'ONU. Il peut s'agir de certificats ou de fonds ou mandats multi-actifs de la gamme ESG Ambition dont une partie du portefeuille est investie dans des thématiques durables ;
- les produits financiers qui visent à générer un changement positif, comme ceux qui promeuvent activement le dialogue actionnarial.

L'approche de l'ISR à la BCV

Dans sa gestion d'actifs, la BCV suit une approche responsable qui vise à répondre aux enjeux suivants :

- ne pas augmenter matériellement le risque actif des portefeuilles (soit l'écart par rapport aux indices de référence), afin de répondre aux attentes de la clientèle,
- assurer des rendements compétitifs à long terme,
- réduire l'exposition des portefeuilles aux risques ESG (y compris les risques liés au climat),
- encourager les entreprises à évoluer vers des pratiques plus durables,

- proposer des solutions de placements qui ciblent des entreprises ayant des solutions aux enjeux du développement durable.

La gestion de la BCV est en ligne avec son engagement en tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies.

En 2022, la BCV a renforcé sa politique d'exclusion en ajoutant d'autres secteurs controversés et en l'appliquant à l'ensemble de ses produits d'investissement (actions et obligations). Plus précisément, sont exclues les sociétés actives dans le domaine de l'armement controversé, de l'extraction et la génération d'électricité à base de charbon thermique, des hydrocarbures non conventionnels et du divertissement pour adultes. De plus, les sociétés coupables de violation du Pacte mondial des Nations Unies sont également exclues, car elles ne respectent pas un ensemble de valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Les seuils sont définis dans la politique d'exclusion de la BCV³¹. Ces exclusions sont appliquées selon les critères et la recherche que lui fournit MSCI ESG Research. Pour les investissements indirects (fonds de tiers, indiciel) les mesures d'exclusion suivent des principes comparables, mais l'implémentation pourra être différente, en fonction des indicateurs disponibles, dans une démarche d'amélioration continue.

³¹ www.bcv.ch/fr/home/la-bcv/responsabilite-d-entreprise/isr.html

En plus des approches ISR déjà utilisées, la BCV a formalisé, en 2022, pour les actions internationales, l'intégration de critères ESG dans sa gestion par l'approche de filtrage positif, définie dans l'encart à la page 58, en construisant, par exemple, un portefeuille ayant une note ESG supérieure et une intensité carbone inférieure à celles de l'indice de référence choisi. Pour cela, elle se base sur la recherche et les évaluations (notations ESG) établies par MSCI ESG Research, en recourant également à des indices (univers) ESG.

En matière de responsabilité actionnariale, la BCV applique depuis 2020, pour les actions suisses détenues dans les fonds qu'elle gère, une politique de vote basée sur des principes de bonne gouvernance. Elle a mis en place un processus de vote systématique et utilise les recommandations d'Ethos Services pour prendre ses décisions. En 2022, la BCV a voté sur un total de 2 249 résolutions lors des 115 assemblées générales de sociétés dans lesquelles elle était investie par le biais de ses fonds de placement.

Pour répondre aux préoccupations tant environnementales et sociales que financières de notre clientèle, l'Asset Management de la BCV a lancé, en février 2022, le fonds de placement BCV Physical Gold ESG. Le produit offre une exposition au marché de l'or, en investissant la fortune du fonds directement dans de l'or physique sous forme de barres et de lingots entreposés en Suisse. Des informations complémentaires sur les critères ESG appliqués se trouvent en pages 68 et 69.

Collaboration avec Ethos

En 2020, la BCV a signé un partenariat avec la Fondation Ethos: sept fonds sont gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Ethos Services SA, la branche opérationnelle de la Fondation, est chargée de l'analyse extrafinancière, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés composant ces fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans les domaines de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles.

Les fonds Ethos sont intégrés à la gamme de produits de la BCV et la Banque les utilise dans les mandats et les portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle, s'engageant ainsi activement dans leur développement. Par exemple, malgré la baisse accusée par les marchés en 2022, le fonds Ethos – Bonds CHF a su convaincre la clientèle avec des actifs sous gestion qui ont augmenté de près de CHF 16 millions par rapport à 2021, pour un total de CHF 141 millions à fin 2022.

Ces fonds excluent les titres liés à des controverses graves et à certains secteurs spécifiques³². Ils appliquent également une approche dite *best-in-class* avec la prise en compte des notations ESG et Carbon³³ d'Ethos, ce qui implique, pour le fonds Ethos Equities Sustainable World ex CH, par exemple, une réduction de l'univers d'investissement de l'ordre de 40% par rapport à l'indice de référence.

L'intégration des critères extrafinanciers d'Ethos permet, entre autres,

de diminuer l'intensité carbone³⁴ des fonds. Cela représente une réduction d'environ 70% pour les fonds Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos Equities Sustainable World ex CH par rapport à l'indice de référence, selon la méthode de calcul Weighted Average Carbon Intensity (WACI).

Les fonds en actions bénéficient également d'une politique de vote active et de l'engagement effectué par Ethos tout au long de l'année. Le thème du changement climatique est resté un axe prioritaire de dialogue (stratégie en matière de changement climatique, transparence et publication des émissions de CO₂ équivalent, fixation d'objectifs de réduction compatibles avec l'Accord de Paris et validés par la science). En particulier, en 2022, Ethos a continué de soutenir et d'encourager le Say on Climate, visant à demander aux conseils d'administration de grandes entreprises suisses et étrangères de soumettre le rapport d'alignement climatique de leur société au vote des actionnaires. La politique de vote et le dialogue menés par Ethos incluent également une dimension liée au respect des droits humains, notamment pour inciter les entreprises à respecter ces droits tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Ethos a publié en juin 2022 sa propre stratégie climatique afin de contribuer à l'objectif planétaire de neutralité carbone d'ici à 2050. Ce plan d'action se décline dans l'ensemble des fonds de placement Ethos en actions, dont ceux gérés par la BCV, avec des objectifs de réduction de l'intensité carbone et d'alignement, compatibles avec un

³² Ethos, *Critères d'exclusion*, mars 2020

³³ Les notations Carbon d'Ethos sont uniquement prises en compte dans les fonds en actions.

³⁴ Tonnes de CO₂-e par million de francs suisses de chiffre d'affaires. L'intensité carbone comprend les scopes 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol.

réchauffement limité à 1,5° Celsius. Une reconnaissance du travail accompli par Ethos et la BCV pour proposer des produits d'investissement responsables est l'obtention du maximum de trois étoiles du label FNG³⁵ pour l'année 2023 pour les fonds Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities et Ethos – Equities Sustainable World ex CH, tous deux gérés par la BCV. Le fonds Ethos Swiss Sustainable Equities a vu son score augmenter, alors que le fonds Ethos – Equities Sustainable World ex CH a été évalué pour la première fois, reflétant ainsi l'intention d'Ethos de poursuivre cette démarche de labellisation en soumettant progressivement l'ensemble de sa gamme de fonds de placement à des certifications indépendantes.

Les volumes associés à ces produits, et plus largement à la démarche d'intégration de critères ESG de la BCV, sont reportés au niveau de l'indicateur G4-FS11 (voir tableaux aux pages 66 et 67).

Collaboration avec l'UNIL

En 2019, la BCV a conclu avec l'Université de Lausanne (UNIL) un partenariat de deux ans visant à financer un programme de recherche dans le cadre des investissements tenant compte des critères ESG. Celui-ci a par la suite été renouvelé pour deux années supplémentaires, jusqu'en 2023. Dans ce contexte, les chercheurs et chercheuses du Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'UNIL ont publié, au printemps 2022, une première étude sur l'intégration des critères ESG à la gestion des placements immobiliers suisses. Une nouvelle édition est prévue pour le printemps 2023, avec une mise à jour des résultats de l'étude précédente et une évaluation des progrès réalisés dans le secteur des investissements immobiliers au cours de l'année écoulée. Elle contribue aussi à promouvoir la mise en place systématique d'indicateurs permettant de suivre l'amélioration

du profil de durabilité d'un secteur central pour accélérer la transition énergétique. L'immobilier étant un des secteurs clés dans les portefeuilles institutionnels, cette étude permet de compléter l'évaluation ESG des portefeuilles afin d'y inclure toutes les classes d'actifs.

En parallèle, le programme de recherche permet également d'approfondir les thématiques de l'investissement responsable dans les autres classes d'actifs, notamment les actions et les obligations. Sur ce dernier point, ces recherches ont mené à la publication d'un nouvel article qui analyse les impacts des critères ESG sur des portefeuilles d'obligations d'entreprises au niveau mondial. Les recherches se poursuivent actuellement en y incluant de nouvelles questions. Parmi ces dernières, celle de la neutralité carbone des portefeuilles sera abordée. Il s'agira d'identifier les conditions sous lesquelles cette neutralité est réalisable dans les horizons désirés et les risques y relatifs.

Participation à Building Bridges

La BCV était l'un des partenaires de la troisième édition de Building Bridges, qui s'est déroulée du 3 au 6 octobre 2022. Lancée en 2019 par la Suisse, les Nations Unies et d'autres

partenaires de la communauté financière, la manifestation vise à accélérer la transition vers un modèle économique aligné sur les Objectifs de développement durable définis par l'ONU.



Principes pour l'investissement responsable

Depuis 2019, la BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable. Les PRI constituent l'initiative la plus aboutie et la plus largement reconnue dans le domaine de la gestion d'actifs.

³⁵ Le label indépendant FNG Siegel a été fondé par l'association du Forum Nachhaltige Geldanlagen, spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent aux normes de qualité pour les investissements responsables et qu'ils sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

Les PRI comptent près de 5 000 signataires divers, dans plus de 80 pays, avec des structures réglementaires et de marché ainsi que des cultures différentes. En 2021 et 2022, 1 069 nouveaux signataires y ont adhéré. Le total d'actifs sous gestion soumis est estimé à USD 121 300 milliards.

L'accès à ce réseau d'informations et de connaissances permet de renforcer l'approche de la Banque en matière d'ISR. Le premier rapport de transparence³⁶ de la BCV publié en 2022 (portant sur l'année 2021) présente les ambitions de la Banque en matière d'investissement socialement responsable ainsi qu'une vue complète de la structure de gouvernance de l'ISR à la BCV, de son approche en matière d'ISR et des mesures concrètes (pratiques de vote, intégration de critères ESG dans la gestion, etc.) qu'elle met en œuvre au sein de son offre de placements.

Mesures pour la gestion privée

La BCV intègre les préférences ESG et les risques ESG dans toute sa gestion

déléguée et conseillée pour la clientèle privée et des mesures particulières sont mises en œuvre.

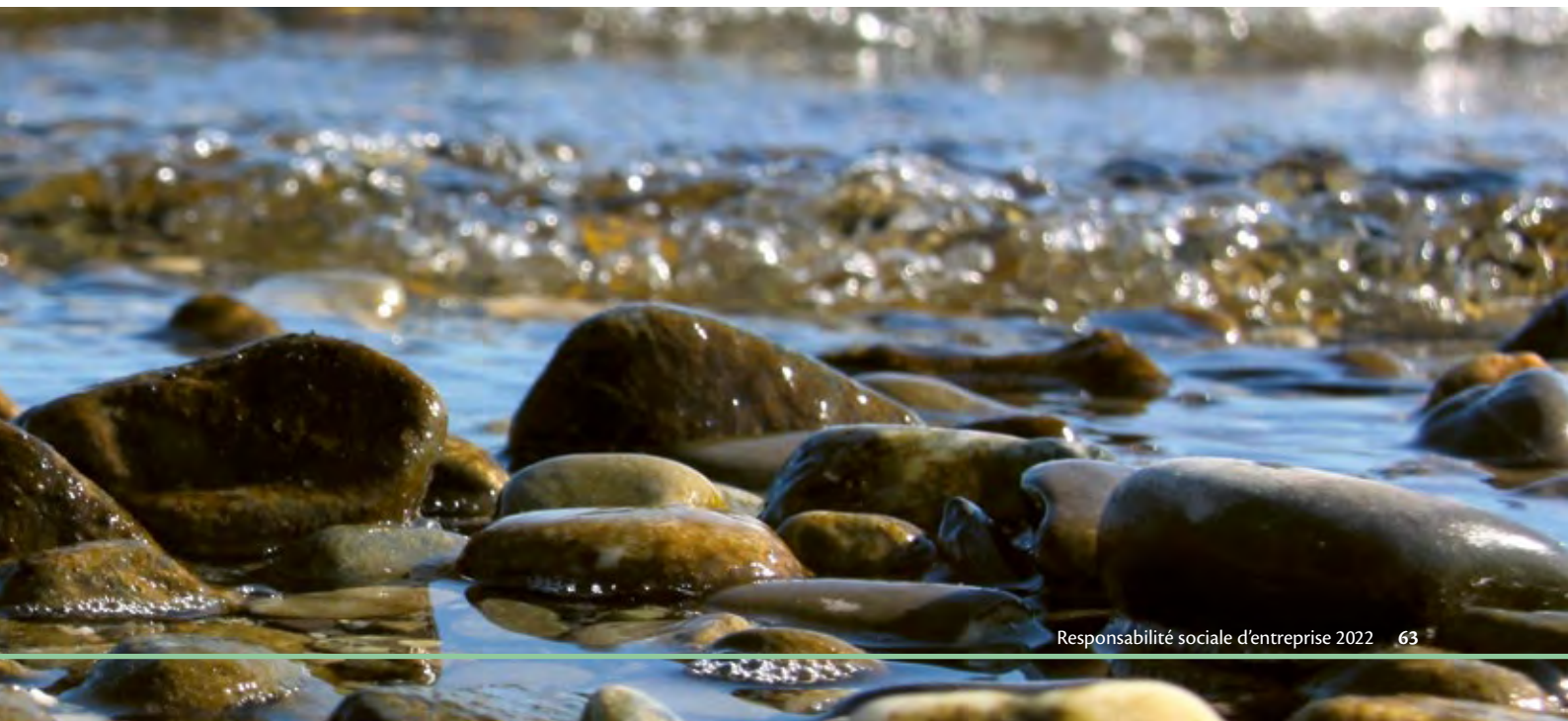
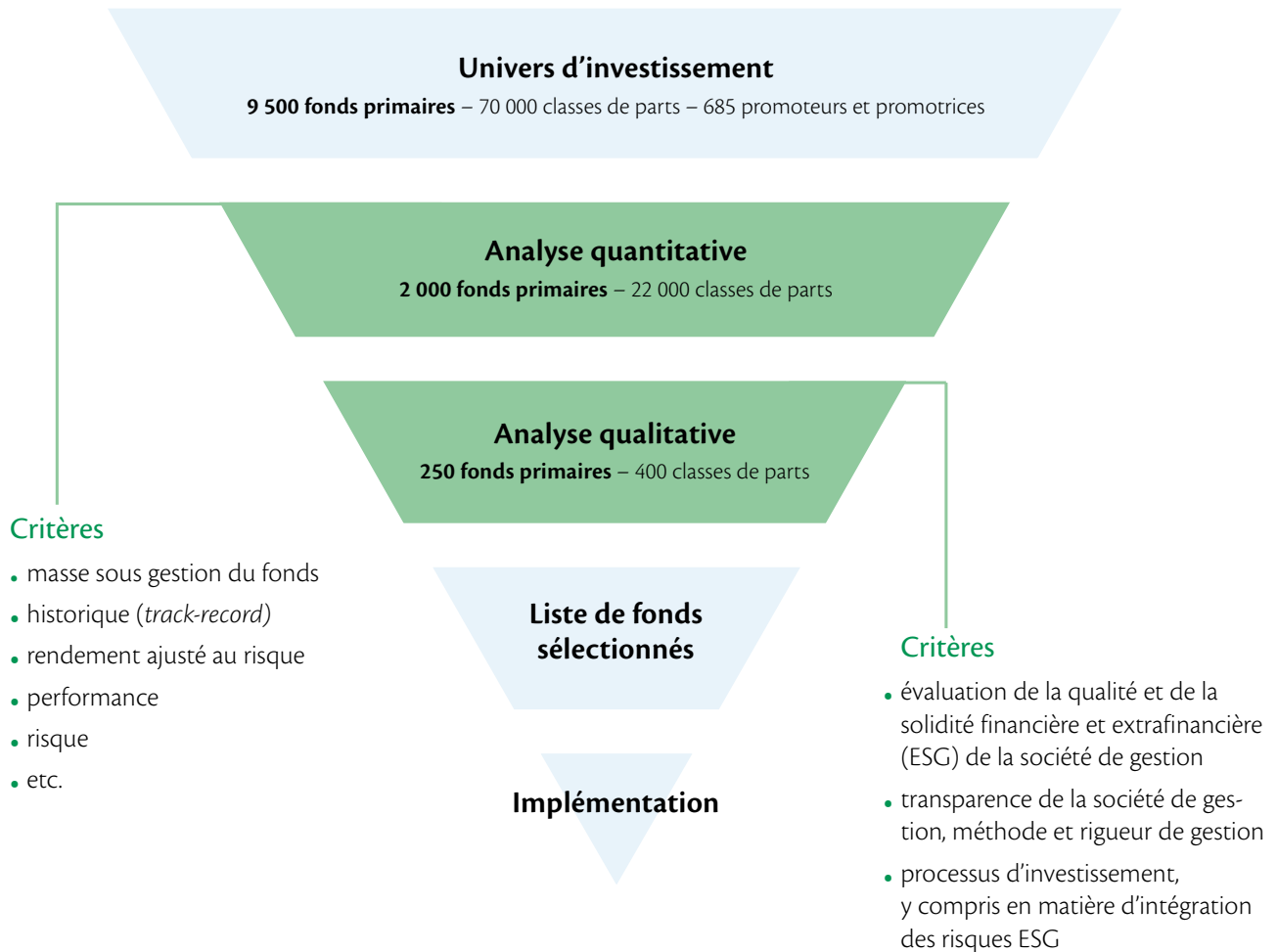
En effet, les solutions d'investissement pour la clientèle des particuliers sont gérées en architecture ouverte, ce qui garantit l'accès à une vaste offre de produits de la BCV et de tiers intégrant des approches ISR ainsi qu'à des produits thématiques favorisant les investissements dans des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Comme l'illustre le schéma ci-contre, les critères ESG font partie intégrante du processus de sélection des produits. En effet, dès 2019, le processus d'investissement a été adapté pour évaluer systématiquement les critères ESG. Pour ce faire, la Banque a mis en place un questionnaire à destination des promotrices et promoteurs, afin de permettre la classification des produits en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG. Ces données qualitatives, récoltées auprès des sociétés de gestion et de gérants et gérantes de fonds, sont

combinées avec une approche quantitative, basée sur la prise en compte des données ESG de fournisseurs d'informations financières (par exemple MSCI ESG Research). C'est à partir de cet univers de produits que les gestionnaires composent les mandats de gestion discrétionnaire et les fonds d'allocation d'actifs (FAA). Cet univers d'investissement est également la référence pour la construction des portefeuilles de la clientèle au bénéfice d'un mandat de conseil.

Ce processus de sélection de produits permet de présenter une palette étendue à la clientèle privée. L'objectif est d'assurer une transparence des fonds sélectionnés et de donner la priorité aux fonds qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères de durabilité. En effet, depuis 2021, l'ensemble des mandats de gestion discrétionnaire et des fonds stratégiques pour la clientèle privée intègrent des critères ESG.

³⁶ Le rapport public est disponible à l'adresse suivante: ctp.unpri.org/dataportalv2/transparency.





Comme mentionné plus haut, la gamme ESG permet, d'une part, de prendre en compte l'exposition des entreprises aux risques ESG et la manière dont elles gèrent ces risques et de renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG; et, d'autre part, de participer à une dynamique positive en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG. Ces produits remplacent la gamme classique pour la clientèle privée.

Les produits qui composent la gamme ESG Ambition visent à proposer à l'ensemble de la clientèle de la BCV des solutions d'investissements thématiques orientées sur le développement durable. Un fonds stratégique permet notamment à la clientèle privée d'investir dans des véhicules de placement qui adoptent une ou plusieurs approches d'intégration ESG et au moins 25% de ces placements sont thématiques. Ces poches thématiques contiennent des investissements, en actions ou obligations, dans des sociétés proposant des solutions aux enjeux de développement durable, tels que des green bonds ou des social bonds. Le fonds stratégique de la gamme ESG Ambition est proposé avec la même tarification que le produit équivalent

de la gamme ESG. Lancé en septembre 2020, ce produit totalise plus de CHF 173 millions à fin 2022, dont près de CHF 20 millions de nouveaux investissements récoltés en 2022.



CHF 258 millions
dans la gamme
ESG Ambition à fin 2022

La gamme ESG Ambition répond aux attentes de la clientèle ayant une sensibilité plus marquée aux défis environnementaux et sociaux. La BCV propose notamment le certificat Climate ESG Ambition qui investit dans des actions de sociétés actives dans la mobilité et les solutions de stockage électrique, le *smart grid* (gestion intelligente du réseau électrique) et l'efficacité énergétique (bâtiment, industrie, IT).

Les actifs sous gestion de la gamme ESG Ambition sont restés relative-

ment stables en 2022, passant de CHF 255 millions en 2021 à CHF 258 millions en 2022 (voir tableau ci-dessous).

En ligne avec les Directives de l'Association suisse des banquiers (ASB)³⁷, la BCV intègre depuis 2021 les attentes de sa clientèle quant aux placements ESG dans l'ensemble de son processus de conseil à la clientèle privée. En effet, en complément des dimensions traditionnelles (décrites au chapitre «Pratiques de vente responsables», pages 43 à 45), les attentes de la clientèle en matière d'intégration de critères ESG sont intégrées lors de l'établissement du profil. Dans la gestion conseillée, l'offre de service peut être personnalisée en fonction des attentes spécifiques exprimées, comme, par exemple, l'exclusion de certaines activités ou la préférence de certaines thématiques de développement durable.

Le contrôle d'alignement du portefeuille intègre désormais, en complément des critères financiers traditionnels, des critères extrafinanciers pour suivre les approches déployées dans le portefeuille en matière d'ISR, notamment, les éventuelles thématiques durables à privilégier ou les activités à exclure. Une analyse et

G4-FS8

Volumes des produits de la gamme ESG Ambition (en milliers de CHF)

Chiffres au 31 décembre	2020	2021	2022
Fonds stratégiques	67 780	184 718	173 301
Mandats	n/a	20 207	44 637
Certificats	32 849	49 709	39 807
Total	100 629	254 634	257 745

³⁷ SwissBanking, Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, juin 2022.



100%
des conseillères et conseillers
formés à l'investissement
socialement responsable

un *reporting* du portefeuille assurent à la clientèle une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR.

De plus, les produits d'investissement qui peuvent lui être distribués sont répertoriés selon leur niveau d'intégration de critères ESG, permettant notamment de distinguer les produits des gammes ESG et ESG Ambition. Des fiches descriptives des produits et des brochures d'information sur l'approche d'intégration des critères ESG à la BCV sont à la disposition des conseillères et des conseillers ainsi que de la clientèle, dans une démarche de communication simple et factuelle.

Lors du conseil en placement, les conseillères et les conseillers sont à même de présenter différentes solutions d'investissement et d'orienter la clientèle en tenant compte de sa sensibilité à l'ISR. En effet, ils poursuivent un programme de formation continue sur l'intégration des critères ESG dans les placements. En 2022, tous les conseillers et toutes les conseillères ont suivi une formation sur les bases de l'ISR, le contexte réglemen-

taire et la prévention des risques d'écoblanchiment.

Perspectives 2023

Avec le renforcement de ses équipes dédiées à l'investissement socialement responsable (ISR), la BCV continue l'intégration des critères ESG dans ses processus de gestion des investissements, avec notamment les initiatives suivantes:

- Développement d'une stratégie climatique pour la gestion d'actifs, qui tient compte des engagements pris par la Suisse en matière de climat.
- Déploiement d'un système de *reporting* ESG pour les produits BCV et la clientèle institutionnelle, incluant notamment les données climatiques (par exemple Swiss Climate Scores), afin de mesurer et reporter la performance extra-financière des produits, des portefeuilles et de l'entité selon les mesures les plus pertinentes disponibles sur le marché. Ce système est à même de renforcer la transparence sur l'intégration de l'ISR dans les gammes de produits et services.
- Développement et formalisation de l'actionariat actif (aussi appelé *stewardship*), avec la mise en place d'une politique de dialogue actionnarial sur les dimensions ESG incluant un engagement direct, indirect ou via des initiatives sectorielles sur certaines thématiques.
- Implémentation des Directives de l'ASB³⁸ en matière d'intégration des préférences ESG et des risques ESG

dans le conseil en placement et la gestion de fortune pour la clientèle professionnelle.

- Intégration de dimensions environnementales et climatiques supplémentaires dans la gestion au travers du développement de la gamme ESG Ambition avec, notamment, des fonds d'allocation d'actifs et des produits thématiques.
- Approfondissement des connaissances des collaboratrices et des collaborateurs sur l'ISR via des formations et des ateliers dédiés.
- Mise à disposition d'informations complémentaires pour la clientèle sur les différents enjeux de l'ISR et sur les solutions d'investissement proposées par la Banque.

Chiffres et commentaires

En 2022, 81% de l'ensemble des actifs sous gestion discrétionnaire privée et institutionnelle de la BCV intègrent au moins une approche ISR (selon l'encadré en page 58).

Sur le périmètre des mandats de gestion discrétionnaire et des fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique) pour la clientèle privée, 100% des produits intègrent des critères ESG depuis 2021.

Les fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique) et les mandats privés de gestion discrétionnaire privés présentés dans les tableaux ci-après suivent les critères de sélection des produits présentés dans la section « Mesures pour la gestion privée » aux pages 62 et suivantes.

³⁸ SwissBanking, *Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune*, juin 2022.

Chiffres au 31 décembre

		2020		2021		2022	
		Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits intégrant au moins une approche ISR	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits intégrant au moins une approche ISR	Actifs totaux (en millions de CHF)	Part des produits intégrant au moins une approche ISR
G4-FS11 Offre de placement: volume d'actifs totaux et part de produits intégrant au moins une approche ISR dans la gestion discrétionnaire de la BCV ³⁹	Fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique)	2 521	80%	2 677	100%	2 373	100%
	Fonds						
	Fonds d'allocation d'actifs (gamme Pension ⁴⁰)	975	43%	1 434	56%	1 207	76%
	Fonds ciblés	7 871	41%	9 557	55%	8 240	90%
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	11 911	16%	13 044	56%	11 607	66%
	Mandats discrétionnaires privés	2 570	52%	2 935	100%	2 626	100%
Total		25 848	34%	29 647	64%	26 053	81%

La baisse des actifs visible dans le tableau ci-dessous est due aux tendances baissières des marchés financiers sur l'année 2022. La quantité des produits intégrant au moins une approche ISR a, quant à elle, augmenté, soulignant la démarche d'amélioration continue de la BCV dans ce domaine.

Test de compatibilité climatique PACTA

En juin 2022, la BCV a participé pour la deuxième fois au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) pour un ensemble de portefeuilles représentatifs de sa gestion (voir chapitre «Crédits responsables» pour les éléments relatifs aux prêts hypothécaires, page 75).



100%
des mandats privés et
des fonds stratégiques de droit
suisse intègrent des critères ESG

Afin d'évaluer dans quelle mesure l'ensemble du marché financier suisse progresse vers la réalisation des objectifs climatiques, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en étroite

collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), a réalisé des tests climatiques PACTA sur une base volontaire en 2017, 2020 et 2022.

En signant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à orienter ses flux financiers vers l'objectif de limitation du réchauffement climatique bien en deçà de 2° Celsius et à poursuivre ses efforts pour le limiter à 1,5° Celsius. Le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif d'atteindre un niveau de zéro émission nette d'ici à 2050, positionnant ainsi la Suisse à la pointe en matière de finance durable.

³⁹ Gestion discrétionnaire, soit hors mandats de conseil et gestion libre. Les certificats présentés dans le tableau de la page 64 ne sont pas inclus.

⁴⁰ Un projet interne visant l'intégration de critères ESG sur l'ensemble du produit est en cours. Les données du tableau ci-dessus présentent l'état d'avancement, sur la base du niveau d'intégration de critères ESG, des produits sous-jacents.

Chiffres au 31 décembre 2022 (en millions de CHF)		Exclusion	Intégration ESG	Filtrage positif	Best-in- class	Thématique
Fonds	Fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique)	2 373	2 373	-	-	173
	Fonds d'allocation d'actifs (gamme Pension)	767	203	135	374	23
	Fonds ciblés	6 910	517	1 657	2 623	-
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	3 505	4 163	1 077	1 170	-
	Mandats discrétionnaires privés	-	2 626	-	-	45
Total		13 555	12 508	2 869	4 167	241

Chiffres au 31 décembre 2021 (en millions de CHF)		Exclusion	Intégration ESG	Filtrage positif	Best-in- class	Thématique
Fonds	Fonds d'allocation d'actifs (gamme stratégique)	-	2 677	-	-	185
	Fonds d'allocation d'actifs (gamme Pension)	27	774	-	27	-
	Fonds ciblés	4 664	808	1 871	2 531	-
Mandats	Mandats discrétionnaires institutionnels	2 589	4 723	1 386	1 202	-
	Mandats discrétionnaires privés	-	2 935	-	-	20
Total		7 280	11 917	3 257	3 760	205

Le test PACTA couvre huit secteurs identifiés comme les plus intensifs en carbone de l'économie (c'est-à-dire les secteurs les plus touchés par les risques de transition): le pétrole, le gaz, le charbon, l'électricité, l'automobile, le ciment, l'aviation et l'acier (aussi appelés les «secteurs PACTA»). Ensemble, ils sont responsables de plus de 75% des émissions de CO₂ globales. Dans chaque secteur, PACTA se concentre sur la partie de la chaîne de valeur qui contribue le plus aux émissions de CO₂.

Limites du test

Dans le cadre de l'analyse des résultats, les limites suivantes ont été identifiées:

- L'étude se concentre sur l'exposition des portefeuilles aux secteurs responsables de la majorité des émissions de CO₂. Cependant, l'actionariat actif (vote et dialogue) dont l'impact est reconnu n'est pas pris en considération dans l'évaluation des portefeuilles.
- Le périmètre d'analyse exclut des segments qui seraient pertinents comme les obligations gouvernementales, les matières premières ou le *private equity*.
- Le calcul des expositions aux secteurs PACTA ne tient pas compte

du pourcentage des revenus générés par ces activités. Ainsi, une société ayant 100% des activités dans la génération d'électricité à partir de charbon thermique sera considérée de la même manière d'un point de vue climatique qu'une autre ayant 1% de ses revenus liés à la même activité.

- La latitude dont disposent les participantes et participants quant au périmètre de portefeuilles à soumettre au test limite significativement la pertinence de comparaison entre les pairs. En effet, aucune règle stricte et aucun contrôle ne sont en place pour garantir la représentativité des portefeuilles soumis.

La BCV a plus que doublé le périmètre des actifs soumis au test entre 2020 et 2022 avec l'évaluation d'un ensemble de portefeuilles dont les Assets Under Management (AUM) totalisent CHF 17,5 milliards. Les portefeuilles ont été soumis de manière à ce que l'outil PACTA puisse réaliser un rapport agrégé représentant au mieux la gestion déléguée de la BCV (institutionnelle et privée).

Malgré les limites méthodologiques précédemment mentionnées, les résultats

montrent que le portefeuille agrégé de la BCV est moins exposé aux secteurs intensifs en carbone retenus dans le cadre de cette étude (seulement 5,9% des actions et 5,8% des obligations d'entreprises) que ses pairs (en moyenne 9,3% des actions et 6,8% des obligations d'entreprises). Les résultats indiquent également une bonne exposition du portefeuille de la BCV aux technologies bas carbone. Ce résultat s'explique, entre autres, par les mesures climatiques prises par la BCV (notamment l'intégration de critères ESG dans sa gestion et l'exclusion des sociétés dont une part significative des revenus provient du charbon thermique de ses fonds en actions), qui ont permis de diminuer l'exposition des portefeuilles aux secteurs PACTA.

Plusieurs évolutions devraient permettre une amélioration des résultats en cas de réalisation d'un prochain test. En effet, à l'échelle de la Banque, plusieurs projets ISR sont en cours de développement. Ces derniers sont présentés dans le chapitre «Perspectives 2023» en page 65.

Or physique

En 2022, la BCV a fait évoluer son offre en or physique vers de l'or labellisé ou de l'or traçable. Ce changement s'inscrit dans la volonté de la BCV de s'orienter vers une meilleure intégration

des enjeux environnementaux et des droits humains, notamment des conditions de travail et de santé des personnes qui travaillent dans les mines. La traçabilité permet également de maîtriser la provenance de l'or pour éviter les zones de conflit.

La BCV a ainsi lancé un fonds d'investissement basé sur de l'or physique ESG, le fonds BCV Physical Gold ESG. Dans ce cadre, elle s'assure de la transparence de l'origine de l'or grâce à un choix consciencieux des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, sur la base de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Le compartiment BCV Physical Gold ESG met ainsi en œuvre sa stratégie par l'acquisition d'or physique industriel traçable («or traçable BCV») et d'or physique artisanal labellisé («or PX Impact»).

La Banque a aussi fait évoluer l'offre en or physique disponible à ses guichets: les plaquettes et lingots standards LBMA (London Bullion Market Association) n'y sont plus proposés. Les plaquettes d'or de 1, 5, 10 et 20 grammes sont remplacées par des plaquettes d'«or Fairtrade». Ce label a été choisi pour sa qualité et sa notoriété. La BCV propose de l'«or traçable BCV», provenant de grandes

exploitations minières sélectionnées selon le processus mis en place dans la gestion du fonds BCV Physical Gold ESG, pour les plaquettes et lingots de 50, 100, 250 et 500 grammes ainsi que de 1 kilogramme.



Le métal précieux en provenance de ces filières est affiné localement par des sociétés domiciliées en Suisse, dans des lignes de production séparées, afin de garantir une transparence totale de la chaîne de valeur, de la mine jusqu'à la clientèle.

En dehors de l'offre décrite ci-dessus, la Salle des marchés de la BCV, dans son rôle d'intermédiaire et sur sollicitation de sa clientèle institutionnelle, donne accès à cette dernière au marché de l'or standard LBMA.

Or traçable BCV

Cet or provient d'un panel de sociétés minières sélectionnées par la BCV sur la base des critères d'exclusion et de notation ESG d'Ethos. Si la société n'est pas couverte par Ethos, elle est évaluée sur la base des données MSCI.

Or PX Impact

Ce label a été créé par PX PRECINOX, affineur chaux-de-fonnier. Des critères stricts pour chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en or sont appliqués et un programme de financement de projets et de soutien aux communautés minières artisanales a été mis en place.

Or Fairtrade

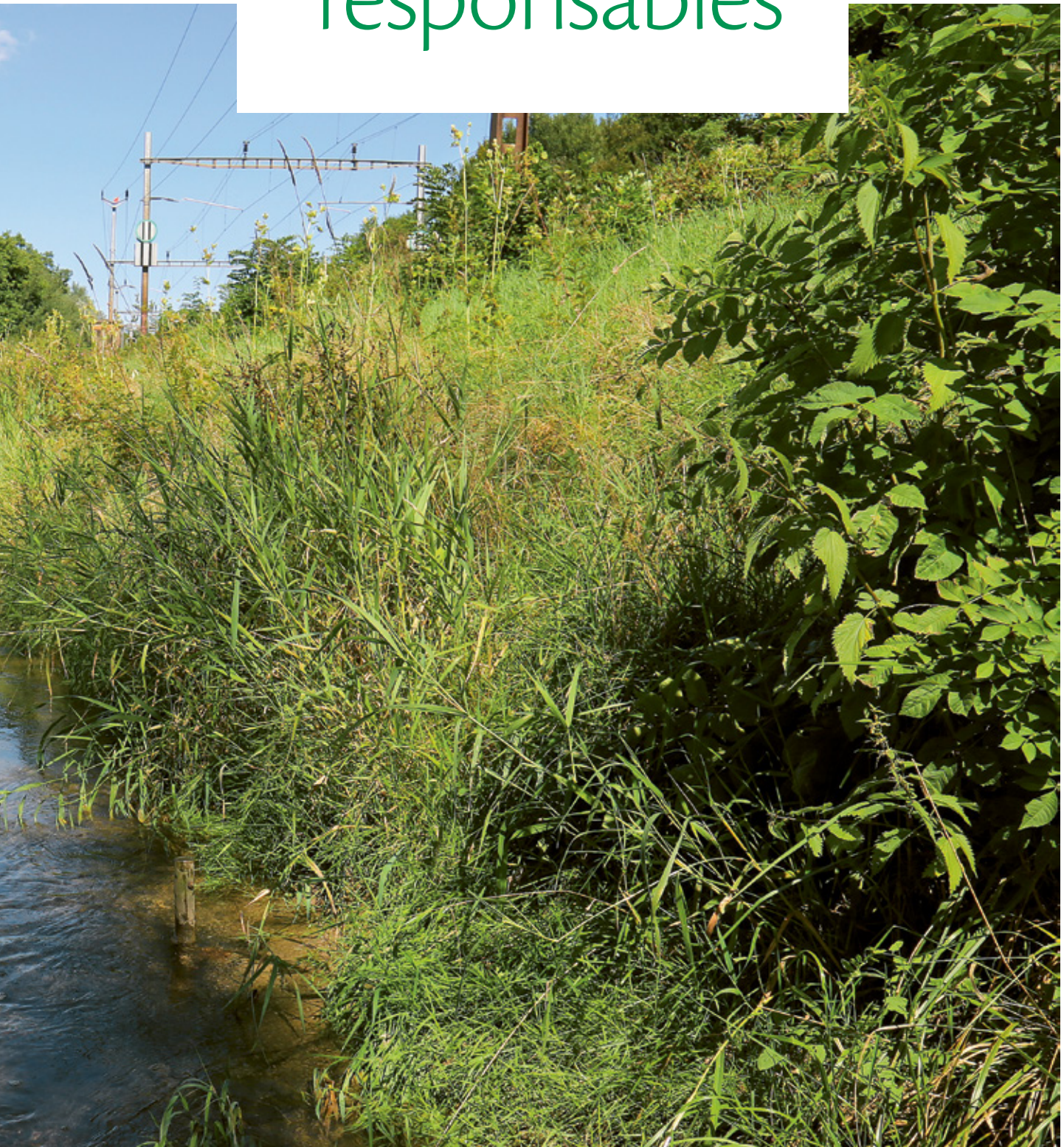
Ce label a été créé par la Fondation Max Havelaar (Suisse). Il garantit une exploitation et une commercialisation équitables de l'or issu de mines artisanales à petite échelle ainsi que sa traçabilité physique tout au long des étapes de production.



Rives canalisées et naturelles, Cossonay

Par le passé, de gros travaux d'endiguement des cours d'eau ont été menés, notamment pour gagner des terres agricoles et protéger les bâtiments contre les crues. C'est le cas entre Eclépens et Cossonay. Malheureusement, ces actions ont eu un impact fort sur les milieux aquatiques. Aujourd'hui, des actions de revitalisation sont en cours pour redonner un aspect plus naturel aux tronçons canalisés, au bénéfice de la nature.

Crédits responsables





Approche de la BCV

Le cœur de la mission de la BCV est la contribution au développement de l'économie vaudoise, en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale qui composent la durabilité. Son activité de crédit est principalement axée sur le canton de Vaud (80% du volume de crédits) et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (Communes, EMS, écoles, etc.). À ce titre, elle participe indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et aux attentes de la société vaudoise.

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque porte ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance. En particulier:

- Elle instaure une séparation entre les entités du front, responsables du conseil, de la vente, de la sélection et de la pré-analyse des affaires, et les entités de gestion des crédits, chargées des autres phases du processus de crédit liées à l'analyse, à l'octroi, au montage et au suivi administratif des limites.
- L'activité de crédit est encadrée par une politique de crédit validée par le Conseil d'administration et des

directives explicites, ainsi que par des processus et des outils de surveillance des risques de crédit.

- L'octroi et le renouvellement s'opèrent sur la base d'une analyse détaillée du risque de crédit.
- La BCV veille à la viabilité, à moyen et long terme, des engagements pris par sa clientèle. Elle applique donc des critères exigeants lors de l'octroi, notamment pour le calcul de la tenue des charges.
- En matière de cartes de crédit, les limites octroyées par la BCV sont fixées en fonction de la capacité financière de chaque cliente et de chaque client.
- La Banque n'octroie pas en direct de crédits à la consommation ou d'autres formes de crédits en blanc à titre privé.
- Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques de la Banque et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux la débitrice ou le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnantes et épargnants, de ses

créancières et créanciers et de ses actionnaires.

- La gestion des risques liés au climat dans le domaine des crédits s'inscrit pleinement dans les principes communs d'évaluation des risques de la Banque (de plus amples informations se trouvent à la page 77).
- La BCV oriente sa stratégie en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le Canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique.
- La Banque entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise, qui est transparente sur sa situation financière et qui adopte de bonnes pratiques sur les dimensions environnementale et sociale. En outre, elle prend en considération, dans le cadre de ses activités de crédits, le respect des droits humains internationalement reconnus⁴¹ et la loi sur le travail⁴² en vigueur en Suisse, qui constitue le fondement de la protection des travailleurs et des travailleuses.

⁴¹ Charte internationale des droits de l'homme, 1966; Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail, 1998.

⁴² Loi sur le travail (LTr) et ses Ordonnances, Code des obligations (CO).

Crédits hypothécaires

Conformément à sa mission cantonale⁴³, la BCV contribue largement au financement du parc immobilier vaudois, puisqu'elle y finance une hypothèque sur trois.

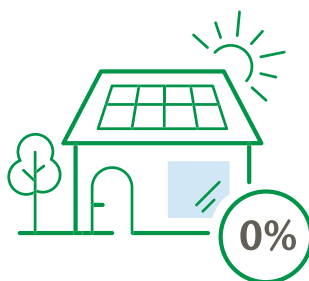
Des critères environnementaux (qualitatifs et quantitatifs) sont intégrés dans les processus d'octroi de crédits immobiliers. En particulier, la vétusté, le mode de chauffage et la présence de panneaux solaires sont pris en compte dans l'évaluation des objets immobiliers. La valorisation des bâtiments peu efficaces énergétiquement est ainsi affectée.

Afin d'encourager sa clientèle dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, un Bonus Vert⁴⁴ sur le taux d'intérêt hypothécaire. En 2021 et 2022, en ligne avec son objectif, la BCV a fait évoluer son offre, qui répond aux caractéristiques suivantes:

- Pour les nouvelles acquisitions, le bâtiment doit être classé A sur la graduation CECB⁴⁵.
- Pour les rénovations, au moins 25% (au minimum CHF 20 000) du montant global doivent servir à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions, comme le changement des installations de chauffage, des fenêtres, des portes ou velux, la rénovation de la toiture ou encore l'isolation thermique des combles.

- L'avantage octroyé jusque-là d'une baisse de 0,25% sur le taux d'intérêt hypothécaire est remplacé par la gratuité des intérêts durant les 12 premiers mois suivant l'octroi du prêt.

Tous les types d'immeubles sont éligibles, y compris les immeubles de rendement et les bâtiments commerciaux.



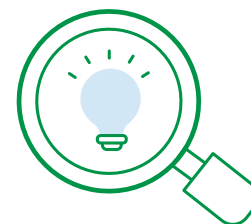
Taux pendant 1 an pour les prêts liés à des rénovations énergétiques

Afin d'inciter la clientèle à se lancer dans une démarche de rénovation énergétique, la BCV offre également la possibilité de réaliser un audit énergétique CECB[®] Plus au travers d'un parcours facilité.



Le CECB[®] Plus est le certificat énergétique cantonal des bâtiments. Il présente une analyse de l'efficacité énergétique du bâtiment et des propositions concrètes pour l'améliorer, avec, pour chacune d'elles, une estimation des investissements nécessaires. Grâce au partenariat entre la BCV et Romande Energie, cette

prestation est proposée à un tarif réduit (les subventions cantonales et communales disponibles étant à déduire en sus). En 2022, 57 audits CECB[®] Plus ont été effectués avec Romande Energie.



57 audits énergétiques CECB[®] Plus encouragés

Dans ce contexte, la Banque a eu une approche proactive à l'égard de sa clientèle. En effet, des dépêches promotionnelles ont été envoyées à près de 18 000 propriétaires et des lettres d'information ont été diffusées par courrier électronique auprès d'une large audience de clientes et de clients. De plus, les conseillères et les conseillers ont été formés afin de proposer l'offre Bonus Vert à la clientèle ayant formulé des demandes d'augmentation de prêt hypothécaire pour l'exécution de travaux.

La Banque a mené des actions concrètes pour accompagner sa clientèle dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique. Des outils accessibles depuis son site internet⁴⁶ permettent déjà la simulation d'un changement de système de chauffage ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques. Dans les deux cas, ces outils estiment le coût des travaux, leurs impacts en matière d'économie d'énergie et de gains financiers, tout en évaluant la réduction des émissions de CO₂.

⁴³ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV)

⁴⁴ www.bcv.ch/Particuliers/Produits/Prets-hypothecaires/Bonus-Vert.

⁴⁵ CECB – Certificat énergétique cantonal des bâtiments.

⁴⁶ www.bcv.ch/fr/home/particuliers/reussir-votre-projet-immobilier/renover.html

G4-F58

Volumes de prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (en millions de CHF)

	2021	2022
Bonus Vert, acquisition	51,08	65,45
Bonus Vert, travaux d'efficacité énergétique	14,62	15,53
Total	65,7	80,98

G4-F58

Volume de prêts hypothécaires portant sur l'immobilier efficace sur le plan énergétique

	2021	2022
Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014 ⁴⁷) (en millions de CHF)	2 810	3 362
Part des prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014)	9,8%	11,3%

En 2023, la BCV poursuivra ses travaux relatifs à la mesure des émissions de CO₂ de son portefeuille hypothécaire et visera l'instauration d'un objectif de réduction des émissions de CO₂ pour les biens immobiliers financés. Un suivi régulier et des mesures d'incitation et d'accompagnement de la clientèle compléteront cette démarche.

Les tableaux ci-dessus présentent les crédits hypothécaires de la BCV selon l'efficacité énergétique des bâtiments financés. Le premier indique les volumes de crédits faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (notamment les rénovations) et le second renseigne sur la part des biens financés qui répondent nécessairement, en regard des normes en vigueur dans le canton de Vaud, à des standards énergétiques élevés.

Dans sa volonté d'informer plus largement le grand public sur le potentiel des rénovations énergétiques, la BCV a réalisé des conférences en ligne avec des experts de la transition énergétique (plus d'informations aux pages 28 et 29). La Banque a partagé, sur les réseaux sociaux, des informations sur les avantages liés aux travaux de rénovations énergétiques qui peuvent être soutenus par l'offre Bonus Vert. Elle a aussi publié une première étude sur le bilan carbone du parc de logements vaudois⁴⁸.

Cette démarche a été menée avec différents partenaires cantonaux. Plus d'informations figurent à la page 28.

Soucieuse de maintenir un très bon niveau de connaissances de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV

mettra en place en 2023 une formation spécifique dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments et son lien étroit avec la préservation de la valeur à long terme des biens immobiliers. Cet enrichissement s'inscrit pleinement dans la logique de la directive de l'ASB, publiée en juin 2022, requérant notamment de thématiser les enjeux de rénovation dans le conseil hypothécaire⁴⁹ et de renforcer cette dimension dans la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle. L'entrée en vigueur de cette directive est fixée au 1^{er} janvier 2023 avec un délai de transition d'une année. En parallèle, la BCV travaillera en 2023 sur le développement d'une approche climatique pour ses prêts hypothécaires, qui tiendra notamment compte des engagements pris par la Suisse en matière de climat.

⁴⁷ Hypothèse conservatrice: volume réel potentiellement supérieur. En effet, des bâtiments antérieurs peuvent aussi répondre à des critères d'efficacité énergétique exigeants, mais ils ne sont pas comptabilisés ici.

⁴⁸ BCV Immobilier, novembre 2022.

⁴⁹ SwissBanking, Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, juin 2022.

Synthèse du test de compatibilité climatique PACTA

L'Office fédéral de l'environnement et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales ont renouvelé en 2022 l'organisation du test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment). Dans ce cadre, la société Wüest Partner a été mandatée pour proposer aux acteurs de la place financière suisse une évaluation de l'intensité carbone de leurs actifs immobiliers. La BCV a volontairement participé à ce test pour son portefeuille de crédits hypothécaires en 2022 (test auquel elle s'était déjà soumise en 2020).

Selon les résultats du test PACTA, les émissions moyennes des bâtiments financés par la BCV sont de 20 kilogrammes de CO₂e par mètre carré (kg CO₂e/m²) par an, en baisse par rapport au test PACTA 2020 (25 kg CO₂e/m² par an). Cette baisse s'explique notamment par l'amélioration de la qualité des données fournies par la BCV.

Selon PACTA, les bâtiments financés par la BCV ont une intensité carbone inférieure à ceux des autres banques participantes (en moyenne, 28 kg CO₂e/m² par an).

Crédits aux entreprises

Conformément à sa mission cantonale⁵⁰, la BCV finance toutes les branches de l'économie vaudoise. En conséquence, les crédits aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins une prépondérance des secteurs de l'immobilier et de la construction, qui représentent 44% de l'exposition au crédit des entreprises.

La répartition de ses crédits à la clientèle par zone géographique est la suivante:

- canton de Vaud: 80%
- Suisse, hors Vaud: 17%
- Autres: 3%

La BCV évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Elle refuse les financements dont l'objet est la fabrication ou la commercialisation d'armes ou de munitions de guerre controversées, ou encore la pornographie. La Banque ne veut pas accorder de crédits aux entreprises qui violent les droits humains internationalement reconnus⁵¹ ou la loi sur le travail en vigueur en Suisse.

La BCV n'accorde aucun financement aux sociétés exploitant des jeux d'argent à l'étranger ou sans autorisation en Suisse. Elle ne finance pas non

Les sociétés dont le siège est en Suisse sont soumises aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, notamment la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO), et la loi sur l'égalité (Leg), qui intègrent notamment les principes suivants:

- conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs;
- égalité de traitement entre les sexes et promotion des femmes à des postes à responsabilité;
- respect de la non-discrimination;
- respect du temps de repos et de la durée maximale de travail permettant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle;
- respect des droits sociaux des travailleuses et des travailleurs.

La grande majorité de la clientèle de la BCV étant domiciliée en Suisse, les entreprises qu'elle finance sont soumises aux exigences susmentionnées.

⁵⁰ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV).

⁵¹ Charte internationale des droits de l'homme, 1966; Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail, 1998.



« Dans le but de contribuer activement à la transition énergétique de l'économie vaudoise, la Banque a mis en place une offre dédiée à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur empreinte carbone. »

plus de projets de centrales nucléaires, de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon. Elle ne s'engage pas dans le financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ainsi que dans des projets de pêche non durable ou d'économie forestière non durable.

La BCV procède chaque année à la revue des domaines d'activité qu'elle n'entend pas financer, compte tenu de sa stratégie de durabilité et de ses valeurs éthiques et déontologiques.

En 2020, la BCV a travaillé sur la formalisation des critères de durabilité à prendre en compte lors de l'octroi de crédits dans le cadre de son activité de Trade Finance, notamment par la mise en place d'une politique d'affaires dédiée aux matières premières financées. En 2021, elle a étendu cette démarche à l'ensemble de ses crédits aux entreprises, en formalisant et en sensibilisant encore davantage ses collaboratrices et ses collaborateurs aux risques et aux impacts environnementaux et sociaux liés aux crédits, notamment en dispensant une formation interne spécifique.

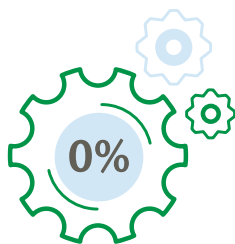
L'analyse des critères environnementaux et sociaux, notamment la question du respect des droits humains, est pleinement formalisée dans les

processus de crédit. En outre, une section spécifique sous la forme d'un questionnaire, dont la profondeur est corrélée au type de contrepartie, au domaine d'activité et au but du crédit, est intégrée aux protocoles d'analyse de crédit.

En 2022, la BCV a enrichi son offre de cours internes avec un module de formation traitant des aspects qualitatifs de l'analyse de crédit, en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux. Ce module fait partie intégrante de la filière de formation sur les crédits.

Répartition des crédits aux entreprises par secteur économique

	2021	2022
Immobilier et construction	43%	44%
Financier	9%	10%
Commerce	11%	9%
Santé et social	9%	9%
Culture et services divers	7%	7%
Administration et informatique	5%	6%
Manufacture	4%	4%
Transports, communications, extractions et énergie	4%	3%
Primaire	3%	3%
Hôtellerie et restauration	3%	2%
Enseignement, recherche et développement	1%	1%
Autres	1%	2%



Taux pendant 6 mois pour les crédits d'équipements aux entreprises à but d'efficacité énergétique

Enfin, dans le but de contribuer activement à la transition énergétique de l'économie vaudoise, la Banque a mis en place une offre dédiée à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur empreinte carbone.

Un partenariat a été conclu avec PEIK, la solution d'audit énergétique créée par SuisseEnergie, le programme de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'objectif est d'accompagner les PME dans leurs démarches vers une transition énergétique. L'audit PEIK est un diagnostic qui met en évidence les potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises, en leur fournissant une liste d'actions concrètes et applicables pour diminuer leur consommation d'énergie.

Afin de compléter cet accompagnement, la BCV propose un crédit d'investissement Bonus Vert avec la gratuité des intérêts sur une période de six mois, sous conditions.

Dans l'optique de promouvoir cette offre, l'ensemble du personnel des entités responsables de la clientèle des entreprises a été formé, en collaboration avec les représentants et les représentantes du programme PEIK.

Risques liés au climat

La Banque étant principalement active dans le canton de Vaud, elle est peu exposée aux dangers naturels physiques; ainsi, l'analyse de l'exposition aux facteurs de risque de transition liés au climat a été priorisée.

Dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit, la part des expositions potentiellement sujettes à des augmentations du risque de défaut en raison des facteurs de risque de transition liés au climat est systématiquement mise en évidence et un suivi a été mis en place pour les expositions hypothécaires et les expositions aux entreprises. Ces analyses ont montré que:

- la part des financements d'objets immobiliers résidentiels considérés comme plus exposés aux facteurs de risque de transition est très faible (inférieure à 5% du total des expositions) et tendanciellement en baisse. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de perte de crédit pour la Banque est jugé marginal;
- la part des financements de la BCV à des entreprises dans les secteurs les plus touchés par la transition est modérée (inférieure à 20%) sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie fossile. Dans une large proportion, il s'agit de groupes suisses actifs dans les transports

(aérien, maritime et routier), la construction, l'industrie et la chimie/pharmacie. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de défaut des contreparties financées est jugé faible et est pris en compte dans l'analyse individuelle du risque de crédit;

- pour l'activité de Trade Finance, les financements sont de type transactionnel avec des échéances inférieures à une année. Les facteurs de risque de transition liés au climat n'ont pas d'impact matériel sur le risque de perte de crédit pour la BCV. Cette dernière dispose d'une politique cadrant les matières traitées et visant à limiter les risques et les impacts climatiques (voir les détails aux pages 78 et suivantes).

Plus d'informations sur la gouvernance, la gestion des risques et la stratégie de gestion des risques ainsi que les actions mises en œuvre à des fins d'évaluation des émissions figurent dans le Rapport annuel aux pages 71 et suivantes, ainsi que dans le Rapport Pilier 3.

Trade Finance

L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV se concentre sur certains marchés et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions des marchandises financées.

La BCV dispose d'une politique qui tient compte des enjeux environnementaux et sociaux. Cette politique s'inspire des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme édictés par les Nations Unies⁵², les normes de l'Organisation internationale du travail (conventions

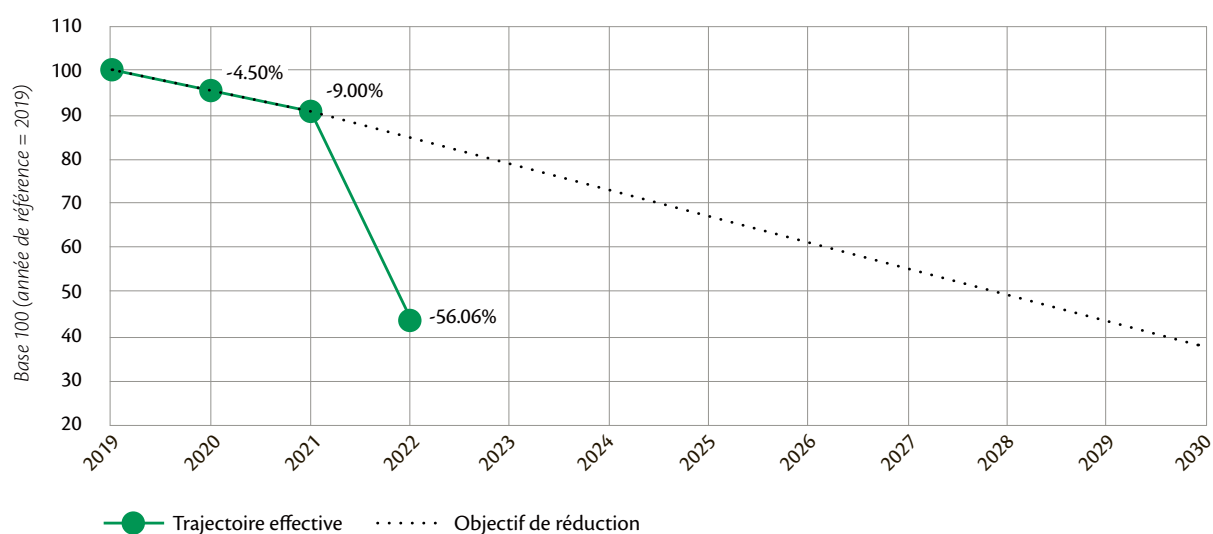
n^{os} 138 et 182, portant sur le travail des enfants) et les exigences du Secrétariat d'État à l'économie (ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants – ODiTr).

La Banque a pour politique de financer les clientes et les clients sur des matières dont elle maîtrise tant les spécificités et le contexte que les principaux intervenants. Les matières autorisées font l'objet d'un cadrage qui tient compte de leurs impacts sous les angles environnemental et social. Ce cadrage est revu annuellement par le Comité de crédit de la Direction générale et communiqué à l'ensemble des

collaboratrices et des collaborateurs exerçant dans cette activité.

Le processus mis en place pour l'analyse des risques environnementaux et sociaux vise à identifier, évaluer et gérer les risques y relatifs. Cette approche s'applique aux quatre dimensions qui caractérisent l'activité (clientèle, matière, pays, stade transactionnel) et permet d'avoir une évaluation approfondie de la cliente ou du client et de l'opération dans son ensemble. L'application de ce processus repose sur la vigilance des conseillères et des conseillers à la clientèle ainsi que des analystes de crédits. Ils reportent leurs évaluations des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance au niveau du protocole de crédit

Évolution du volume de charbon financé par la BCV dans le cadre de son activité de Trade Finance depuis 2019 (= 100%)



La réduction drastique du volume de charbon traité en 2022 (plus de 50% de baisse) est liée à la guerre en Ukraine et au positionnement pris par la Banque dans ce contexte.

⁵² Nations Unies, *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, 2011.

sur la base des connaissances et des informations disponibles. La décision d'octroi est prise par l'instance compétente. Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue et les protocoles de crédit sont revus au minimum annuellement.

Parmi les mesures concrètes que la BCV met en œuvre pour réduire les risques environnementaux, il y a lieu de relever celle qui consiste à exiger que les conditions suivantes soient remplies dans le transport maritime des produits dérivés du pétrole: les bateaux doivent être équipés d'une double coque, ne doivent pas avoir plus de 20 ans, leur entretien est assuré et ils sont au bénéfice d'une couverture d'assurance Responsabilité civile (RC) si c'est le client ou la cliente qui les possède ou les affrète. Ces éléments sont formalisés au niveau de la politique de crédit de la Banque.

Réduction des expositions au charbon plus rapide que le scénario compatible avec l'Accord de Paris

Depuis 2019, la BCV s'est fixé pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Elle se base, dans ce cadre, sur les publications de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Dès 2020, la BCV a redéfini le cadre de financement des opérations liées au charbon thermique utilisé

« Depuis 2020, la BCV atteint ses objectifs de réduction de la quantité de charbon traité, définis à 4,5% par an entre 2020 et 2021 et à 6,5% par an depuis 2022. En effet, la Banque s'est engagée à réduire davantage que préconisé. »

pour la production d'énergie. Elle se concentre sur les transactions destinées à l'alimentation des pays en développement les plus vulnérables dans le processus de transition énergétique. Pour ces pays, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique, dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

La BCV a pris contact avec la clientèle concernée pour lui présenter cette nouvelle politique, en lui expliquant sa volonté de réduire ses financements transactionnels et d'orienter ses flux vers les pays les plus vulnérables vis-à-vis de la transition énergétique, en positionnant ces choix dans le contexte de sa stratégie en matière de durabilité.

Selon le dernier rapport de l'AIE, pour atteindre le scénario « net-zero 2050 », l'utilisation du charbon doit diminuer de 55% d'ici à 2030. Pour y parvenir, la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial devra diminuer de 6,1% par année dès 2022⁵³.

Depuis 2020, la BCV atteint ses objectifs de réduction de la quantité de charbon traité, définis à 4,5% par an entre 2020 et 2021 et à 6,5% par an depuis 2022. En effet, la Banque s'est engagée à réduire davantage que préconisé, soit une réduction annuelle de 6,5% par rapport au tonnage de 2021 (quantité de référence de cet objectif). La réduction drastique du volume de charbon traité en 2022 (plus de 50% de baisse) est liée à la guerre en Ukraine et au positionnement pris par la Banque dans ce contexte.

⁵³ AIE, « Phasing out coal » in World Energy Outlook 2021, 2021.



Politique applicable aux matières premières

En 2020, la BCV a passé en revue toutes les matières qu'elle traite sous l'angle des potentiels risques et impacts sociaux et environnementaux. Dans ce cadre, une politique dédiée, validée par le Conseil d'administration sur préavis de la Direction générale, a été établie, visant à réduire les risques et les impacts indirects en matière de climat et de droits humains. En particulier, des critères stricts ont été définis concernant la provenance du soja (par exemple la Roundtable on Responsible Soy), de l'huile de palme (par exemple l'International Sustainability & Carbon Certification) et du cobalt (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains).

En 2021, des critères additionnels ont été formalisés concernant l'étain (par exemple l'OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chain of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas) et les copeaux de bois (par exemple la Forest Stewardship Council). Ces restrictions exigent d'apporter la preuve de l'origine durable de la matière ou de la mise en

place d'une politique et de pratiques de due diligence reconnues au niveau national ou international. Ces critères sont revus annuellement à la lumière des meilleures pratiques de marché.

Depuis 2020, la BCV n'a cessé de renforcer sa vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux, quelle que soit la matière traitée. Au niveau des dossiers de la clientèle, ces aspects sont analysés et revus chaque année lors du renouvellement du dispositif de crédit de chaque entreprise cliente, et sont également suivis de manière quotidienne au niveau transactionnel.

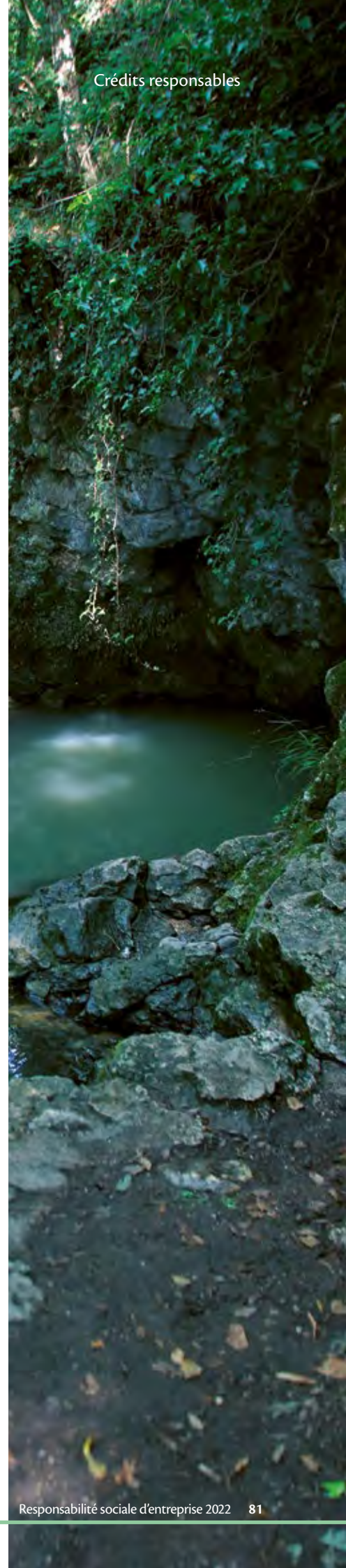
Pour garantir la bonne mise en œuvre des éléments de politique susmentionnés, le personnel de la Banque concerné par les opérations de financement a suivi un programme de formation, afin d'être davantage sensibilisé à ces enjeux, notamment aux questions de vigilance, de documentation et de processus décisionnels.

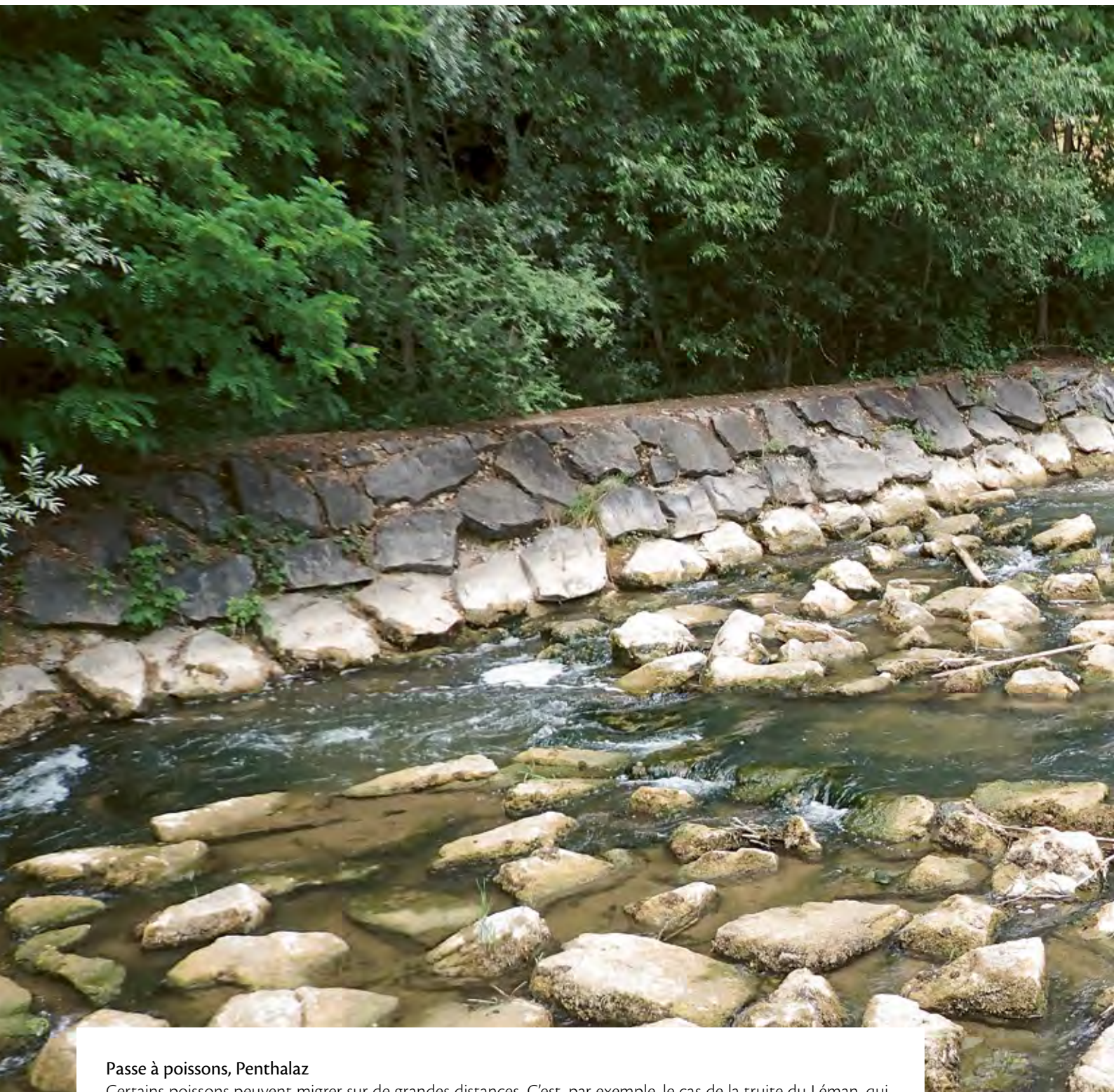
« Depuis 2020, la BCV n'a cessé de renforcer sa vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux. »

Formations aux enjeux environnementaux et sociaux

À ce jour, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs responsables de la clientèle et de l'analyse de crédit Trade Finance ont effectué la formation en ligne créée en interne par la BCV intitulée «RSE et crédits responsables». Cette formation d'une heure vise à leur donner une vue d'ensemble de ce qu'est la RSE pour une banque comme la BCV, des grands enjeux dans les domaines des crédits, et notamment du Trade Finance, ainsi qu'à leur présenter les politiques et processus adoptés par la BCV dans ces domaines.

En 2022, trois ateliers de quatre heures portant sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux liés au Trade Finance ont été suivis par 19 collaborateurs et collaboratrices. À ce jour, l'ensemble du personnel éligible à la formation a participé à cet atelier destiné à approfondir ses connaissances des enjeux et des implications de la RSE dans ses activités quotidiennes et à travailler sur des cas pratiques.

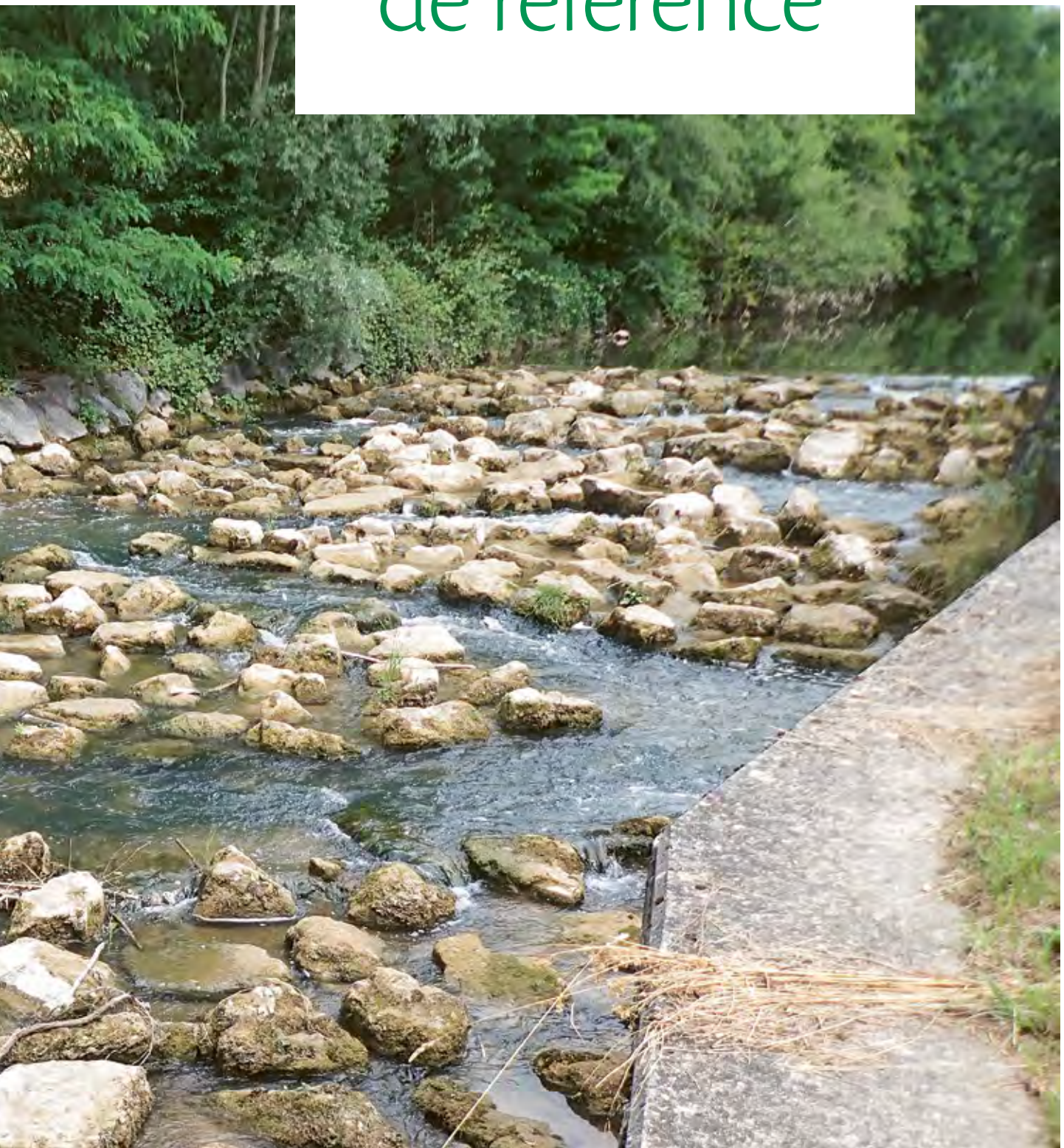




Passe à poissons, Penthalaz

Certains poissons peuvent migrer sur de grandes distances. C'est, par exemple, le cas de la truite du Léman, qui remonte les rivières en hiver pour se reproduire. Cependant, si un obstacle se trouve sur leur chemin, les poissons ne peuvent atteindre les zones favorables à leur reproduction en amont. Des passes à poissons sont donc créées pour éliminer ces obstacles et rétablir la libre migration des poissons.

Employeur de référence





Approche et positionnement de la BCV

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier du canton dans le domaine bancaire, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Pour favoriser la relève et développer les compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à tout le monde. Elle accorde une importance centrale au bien-être et à la santé de son personnel.

Les quatre valeurs de la BCV – proximité, professionnalisme, performance et responsabilité (voir pages 4 et 34) – font partie intégrante de la politique des ressources humaines. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques formalisés dans son Code de conduite professionnelle.

Formation et perfectionnement

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation, qui dispense des cours pour le personnel de la BCV, mais également pour celui des autres Banques Cantoniales Latines⁵⁴.

Le centre de formation contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Il vise notamment à les accompagner face à l'évolution constante des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire.

En outre, dans le cadre du système de certification des conseillères et des conseillers à la clientèle, commun à

plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, 239 conseillères et conseillers étaient certifiés à fin 2022 (voir encadré ci-dessous).

Au total, le centre de formation a donné, en 2022, plus de 7 400 jours de cours, dont plus de 2 800 en formation à distance. La BCV comptait également 92 collaboratrices et collaborateurs en formation (soit environ 5% de la population totale), dont 16 stagiaires universitaires, 33 maturantes et maturants, 36 apprenties et apprentis, ainsi que sept personnes dans le cursus « Rejoignez-nous » (voir page 84).

Certification SAQ

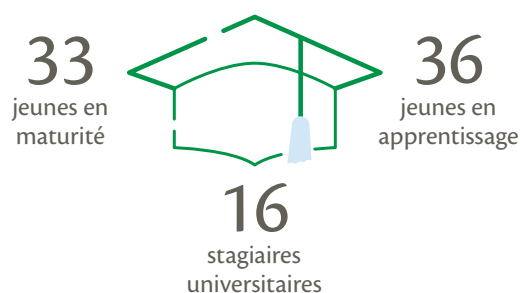
Le certificat de la Swiss Association for Quality (SAQ) est un gage de qualité, qui atteste que son ou sa titulaire dispose des compétences et connaît les règles de conduite définies par la profession de conseiller ou conseillère.

Seules les personnes qui sont employées à titre professionnel auprès d'un établissement financier (banque ou gérant de fortune indépendant) et qui ont un portefeuille de clientèle peuvent passer l'examen requis.

De manière générale, les certifications rendent les connaissances théoriques et les compétences pratiques visibles, transparentes et comparables au niveau international. Le système de certification SAQ Client Advisor Bank a été développé en étroite collaboration avec le secteur bancaire suisse et est recommandé par l'Association suisse des banquiers à ses membres.

Les détenteurs et les détentrices de cette certification la conservent au fil des années au travers d'un renouvellement lié à des critères formels, tels qu'un certain nombre de jours de formation par an et une pratique continue de l'activité.

⁵⁴ Les Banques Cantoniales Latines sont celles des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.



Le programme bisannuel de « Micro-MBA BCV » s'est déroulé de mars 2021 à septembre 2022. Vingt personnes y ont participé, dont trois femmes (voir graphique page 86). Il s'agit de la huitième édition de ce programme de formation organisé en collaboration avec le directeur académique de la spécialisation Entrepreneurial Leadership de l'EMBA de l'Université de Genève. Les personnes concernées ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets.

Par ailleurs, 18 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu un diplôme de formation supérieure à l'externe en 2022.

Enfin, un tiers des personnes en formation bancaire dans le canton (en apprentissage et en maturité) ont été formées par la BCV.



Jeunes en formation bancaire (apprentissage, maturité) dans le canton:

1 sur **3**
à la BCV

404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée

	2019	2020	2021	2022
Ensemble du personnel, hors apprenants et apprenantes	4,3	3,7	4,2	4,0

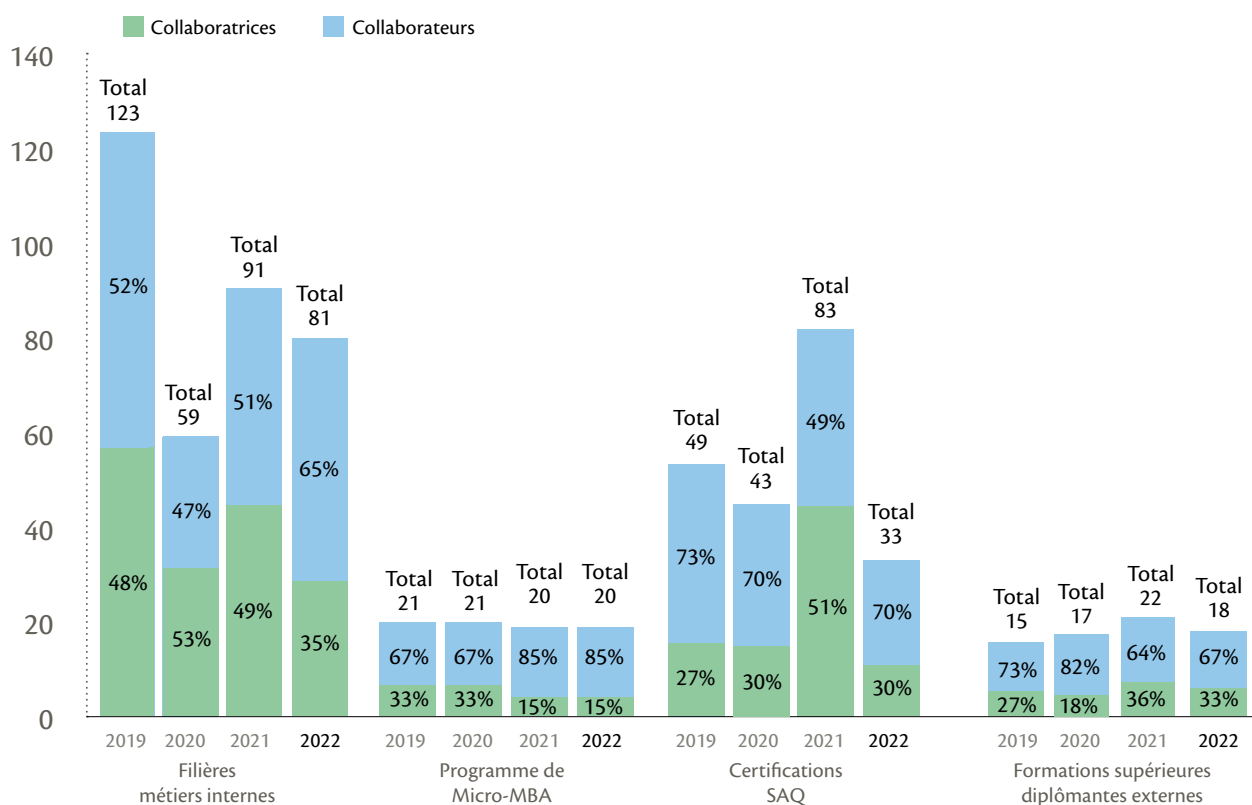
404-1

Nombre moyen de jours de formation interne par an, par personne employée, par genre et par catégorie professionnelle

	Non-cadres (hors apprenants et apprenantes)				Cadres			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Collaboratrices	4,9	3,0	8,5	6,3	4,3	2,0	1,6	2,6
Collaborateurs	5,7	3,4	12,8	7,4	5,7	2,3	1,9	2,5

404-2

Formation continue – certifications réussies



La formation continue est un axe prioritaire du développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs, tant au niveau des filières métiers internes, des certifications SAQ que des formations supérieures diplômantes externes. En moyenne, ce sont près de quatre jours de formation dispensés au personnel de la Banque.

Parmi ces cours, la part de ceux organisés à distance reste à un niveau élevé. Cela témoigne de l'adaptation de la BCV à l'évolution des modes de travail et de formation. Les jeunes en formation, apprentissage, maturité ou stages universitaires ont, par ailleurs, bénéficié de près de huit jours de formation interne.

Processus de fixation des objectifs et d'évaluation annuelle

Chaque début d'année, les collaboratrices et les collaborateurs se voient attribuer, par leur responsable hiérarchique, des objectifs individuels de performance et de développement de compétences. Ces objectifs font l'objet d'une discussion qui porte également sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce processus permet de clarifier les attentes de la Banque à l'égard de son personnel concernant les résultats à atteindre et les compétences à acquérir.

Deux évaluations se déroulent durant l'année: la première, intermédiaire, a lieu à la fin du premier semestre, puis l'évaluation finale en fin d'année. L'entretien

d'évaluation se prépare en amont, de manière individuelle tant par le ou la manager que par la personne concernée, qui effectue son auto-évaluation. Puis ils discutent ensemble, de manière factuelle, de l'atteinte des résultats. En cas de désaccord, la collaboratrice ou le collaborateur peut demander l'arbitrage du ou de la manager de son supérieur ou de sa supérieure hiérarchique.



Nombre moyen de jours de formation pour une personne à plein temps

Diversité et égalité des chances

Un Code de conduite professionnelle disponible en ligne⁵⁵ est remis à chaque collaboratrice et chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel, et constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel. Chaque modification ou mise à jour fait l'objet d'un accusé de réception de la part de l'ensemble du personnel, qui confirme avoir pris

connaissance du nouveau document (pour plus d'informations, voir page 34). Conformément à ce document, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et met en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacune et de chacun. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de son personnel.

La politique de la Banque en matière de diversité et d'égalité des chances est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Le comité se réunit plusieurs fois par année pour

préaviser les décisions du Conseil d'administration de la BCV. La composition du Comité RPN est décrite en page 89 du Rapport annuel.

Les parcours de formation contribuent à cette diversité, en offrant un accompagnement à des populations provenant d'horizons différents. On compte environ 39% d'apprentissages et de maturités, 43% de hautes écoles et universités et 18% de formations professionnelles. Les tranches d'âge sont également bien représentées, avec environ 14% de collaboratrices et de collaborateurs de moins de 30 ans et 37% de plus de 50 ans.

401-1

Recrutement de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, par genre et par classe d'âge*

	Classes d'âge confondues			< 30 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020	2021	2022			
Collaboratrices	63	56	61	54	38	9	101
Collaborateurs	101	92	120	53	70	12	135
Total	164	148	181	107	108	21	236

* Hors personnel temporaire et personnes recrutées à la fin de leur formation à la BCV (jeunes en apprentissage et en maturité, stagiaires universitaires et personnes formées dans le cadre de « Rejoignez-nous », au nombre de 42 personnes).

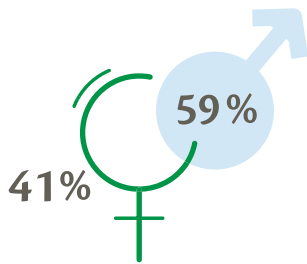
401-1

Taux de rotation des collaborateurs et collaboratrices, par genre et par classe d'âge*

	Classes d'âge confondues			< 30 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues
	2019	2020	2021	2022			
Collaboratrices	7,9%	6,4%	8,5%	35%	13,8%	2,3%	12,9%
Collaborateurs	5,7%	7,2%	7,6%	16,7%	8,3%	3,0%	7,2%
Total	6,6%	6,9%	8,0%	25,2%	10,6%	2,8%	9,5%

* Hors contrats à durée déterminée, personnel temporaire et personnes partant à la retraite.

⁵⁵ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs/Portrait>



Collaboratrices et collaborateurs

La campagne de recrutement «Rejoignez-nous» s'adresse aux personnes ayant eu une interruption de leur carrière ou souhaitant la réorienter dans le domaine bancaire. Cette campagne, basée sur des slogans sous forme de questions-réponses, a permis une fois de plus d'attirer un grand nombre de candidatures féminines. Sept femmes ont rejoint le programme 2022 pour reprendre une carrière dans la Banque.

S'agissant de la répartition des genres, la maison mère emploie 790 femmes (soit environ 41% du personnel).

Le réseau PLURI'elles, lancé en 2020 par un groupe de collaboratrices, vise à encourager le développement personnel et professionnel des femmes à la BCV ainsi qu'à valoriser et promouvoir les profils féminins au sein de la Banque.

PLURI'elles
Le réseau féminin de la BCV

Alors qu'en 2021, la thématique abordée était les biais inconscients, en 2022, PLURI'Elles a choisi de décliner le thème de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au travers de conférences, tables rondes, ateliers et témoignages de femmes leaders. Sont intervenues des spécialistes dans le domaine des questions de genre, de la négociation et des freins, ainsi que des managers avec leur expérience de la gestion des équipes mixtes.

Comme mentionné dans le Code de conduite professionnelle du Groupe BCV, la Banque veille à respecter l'équité interne, soutient la diversité et entend offrir les mêmes opportunités à chacune et chacun, indépendamment de son âge, son genre ou sa nationalité.

Lors de tout recrutement, elle porte une attention particulière à l'équilibre

des genres, et ce également lors de la sélection du personnel en formation. Elle en fait l'un de ses objectifs: parmi les 16 stagiaires universitaires, huit sont des femmes; on compte 19 femmes parmi les 33 maturants et 18 parmi les 36 apprentis.

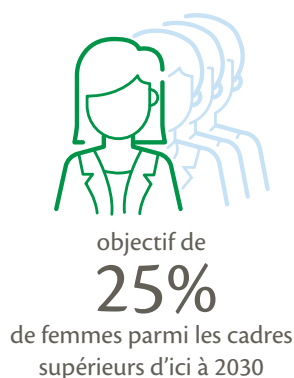
L'évolution du nombre de femmes par type de métiers et celle de leurs responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques sont suivies par des indicateurs.

Les candidatures féminines représentent environ 40% des postulations à la BCV en 2022 (tous profils confondus). La tendance à la hausse du nombre de femmes dans certaines fonctions s'inscrit sur le long terme, notamment au niveau de la Direction générale. Ainsi, à l'horizon 2030, la BCV s'est fixé comme objectif d'atteindre

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés par tranche d'âge

	2019	2020	2021	2022	
405-1 Conseil d'administration	29%	43%	43%	43%	3
Direction générale	0%	0%	0%	0%	0
Cadres (hors Direction générale)*	31%	31%	31%	31%	404
Non-cadres	64%	66%	66%	65%	334
102-8 Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	42%	41%	41%	41%	790

* La BCV gère les fonctions avec un modèle qui les organise en six classes distinctes. Depuis 2021, le terme «cadre» utilisé dans le Rapport RSE comprend les personnes ayant des fonctions en classe de responsabilité B, C, D et E, et le terme «non-cadre» comprend les personnes en classe de responsabilité A et en formation. Les chiffres 2020 ont été recalculés en tenant compte de cette définition.



25% des postes d'encadrement supérieur occupés par des femmes, l'encadrement supérieur comprenant la Direction générale, les postes de direction ainsi que des postes d'experts et d'expertes ou de responsables de grosses équipes. En 2022, 16% de cette population était féminine.

Par ailleurs, la BCV recense huit employés en contrat horaire, quatre femmes et quatre hommes. De plus, 188 sous-traitants qui ne sont pas employés par la BCV travaillent quotidiennement au sein de la Banque, en collaboration avec du personnel de la BCV. Dans une très grande majorité, ils appartiennent au milieu de l'informatique.

Dans le cadre de la stratégie des Ressources humaines, un des chantiers en 2023 se concentrera sur la gestion des talents. Au vu des enjeux de la Banque, de la démographie et du marché de l'emploi, disposer en tout temps des ressources et des compétences nécessaires au fonctionnement et au développement de la BCV constitue un des défis importants auxquels elle est confrontée.

405-1

Diversité des organes de gouvernance et des employés par tranche d'âge en 2022

	<30 ans	30-50 ans	>50 ans
Conseil d'administration (CA)	–	–	100%
Direction générale (DG)	–	–	100%
Cadres (hors Direction générale)	4%	55%	41%
Non-cadres (hors personnel en formation)	41%	33%	26%
Total (y compris personnel en formation hors CA)	14%	49%	37%

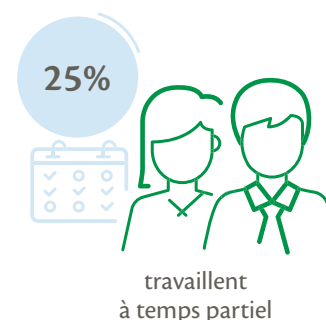
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

En tant qu'employeur de plus de 1 900 personnes dans le canton de Vaud, la BCV a une grande responsabilité en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il est important pour la Banque de répondre aux besoins croissants de flexibilité sur le terrain pour retenir et attirer les talents, condition nécessaire au succès dans la durée.

Les mesures mises en place visent à donner aux collaboratrices et aux collaborateurs des possibilités d'ajustement de leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle (par une diminution ou une augmentation du temps de travail, y compris pour les cadres). En 2022, 25% des non-cadres et 16,2% des cadres travaillaient à temps partiel.

D'autres mesures visent à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle aux différents moments de leur existence.

Par exemple, des congés supplémentaires sont accordés au-delà de 45 ans. Par ailleurs, les collaboratrices et les collaborateurs ayant une ancienneté de 10, 20, 30, voire 40 ans reçoivent une prime de jubilé convertible en vacances équivalant à un mois. La Banque offre la possibilité, dès 58 ans révolus, de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle en réduisant d'au moins 20% son taux d'activité, si le taux initial est à 100%, d'entente avec sa hiérarchie.



Informations concernant le personnel et les autres travailleurs et travailleuses		2019	2020	2021	2022
102-8	Ensemble de l'effectif (y compris personnel en formation)	1 915	1 901	1 911	1 923
	- dont nombre en CDI	1 806	1 799	1 795	1 804
	- dont part de femmes	42%	42%	42%	41%
	- dont part d'hommes	58%	58%	58%	59%
	Taux de temps partiels au total	27%	27%	26%	25%
	- chez les femmes	50%	49%	49%	46%
	- chez les hommes	10%	10%	10%	10%

401-3 Bénéficiaires d'un congé parental		2019	2020	2021	2022
	Collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité hors contrats à durée déterminée (CDD)	39	40	39	33
	Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité	100%	97%	92%	96%
	Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité l'année précédente et toujours employées 12 mois après	89%	75%	80%	76%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité (10 jours depuis 2021, 5 jours jusqu'en 2020)	47	53	46	41

Congés sabbatiques		2019	2020	2021	2022
	Collaboratrices	3	1	1	0
	Collaborateurs	5	0	0	5
	Total	8	1	1	5

Accompagner l'arrivée d'un enfant

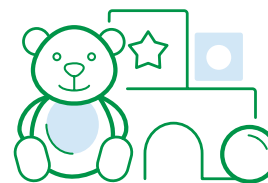
Le congé maternité offre plusieurs possibilités: 16 semaines payées à 100% ou 14 semaines à 100% suivies de quatre semaines avec un taux d'occupation de 50% payées à 100%. Ce choix est proposé aux collaboratrices ayant moins de cinq ans d'ancienneté. Au-delà de cinq ans d'ancienneté, elles bénéficient de 20 semaines payées à 100% ou 14 semaines payées à 100% suivies de 12 semaines avec un taux d'occupation à 50% payées à 100%. Si les deux parents travaillent à la BCV, ils peuvent partager le droit au congé maternité. Toutefois, la mère

doit interrompre son activité pendant au moins 14 semaines à partir de l'accouchement.

Depuis 2021, la BCV accorde un congé paternité de deux semaines et un congé de 14 semaines pour un enfant gravement malade. Ces congés sont rémunérés à 100% (80% sont indemnisés par les assurances et 20% sont pris en charge par la BCV).

La Banque octroie également un congé d'adoption. Il est de quatre semaines au maximum pour le père,

s'il doit séjourner dans le pays étranger d'où vient l'enfant, et de 12 semaines pour la mère. En outre, la BCV propose une crèche-garderie d'une capacité de 35 enfants.



35
enfants
à la garderie

Cadre et organisation du travail

La BCV est une société dont le siège est en Suisse. Elle est soumise aux règles strictes relatives au droit du travail suisse, édictées notamment dans la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, le Code des obligations (CO) et la loi sur l'égalité (Leg). La Banque attache une importance toute particulière aux principes suivants:

- conditions de travail respectueuses de la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs,
- égalité de traitement entre les sexes et promotion des femmes à des postes à responsabilité,
- respect de la non-discrimination,

- respect du temps de repos et de la durée maximale de travail, permettant l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle,
- respect des droits sociaux des travailleuses et des travailleurs.

La BCV peut faire l'objet d'une inspection par les autorités publiques compétentes, qui contrôlent la bonne application et le respect des règles relatives au droit du travail suisse.

La BCV concrétise et approfondit les dispositions relatives à la protection des travailleuses et des travailleurs dans son Règlement du personnel. Celui-ci prévoit des conditions équivalentes ou plus favorables pour les membres du personnel de la Banque que les minimaux requis par le droit ou la pratique de la branche, et notamment par la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB).

Le Règlement du personnel propose aux collaboratrices et aux collaborateurs, par exemple, une crèche-garderie, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, un congé sabbatique et non payé ou encore un soutien aux activités sportives.

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures. La durée de travail maximale est de 45 heures par semaine. Les collaborateurs et les collaboratrices ne doivent en principe pas travailler au-delà de cette durée maximale. Un dépassement de la durée maximale de travail peut être ordonné par la ligne hiérarchique, à titre exceptionnel, en cas d'urgence pour prévenir ou supprimer des perturbations dans l'entreprise. La personne concernée doit donner son consentement. Dans ce cas, la durée hebdomadaire de travail n'excédera pas 55 heures. La BCV a signé la Convention sur la saisie du

temps de travail (CSTT) élaborée par l'Association patronale des banques (Employeurs Banques), l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société des employés de commerce. Cette convention prévoit trois catégories de collaboratrices et de collaborateurs pour l'enregistrement du temps de travail.

La plus communément utilisée est la catégorie 3, qui inclut un enregistrement complet du temps de travail au moyen d'un système de timbrage numérique. La catégorie 2, quant à elle, permet un enregistrement simplifié du temps de travail et une plus grande autonomie de la gestion du temps. Le respect des dispositions concernant les temps de travail et de repos est à la charge des personnes en catégories 1 et 2. Finalement, la catégorie 1 consiste à renoncer à l'enregistrement du temps de travail. Cette option ne s'adresse qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui ont un salaire annuel brut (bonus non compris) égal ou supérieur à CHF 120 000 et qui indiquent renoncer à l'enregistrement de leurs heures, sur la base d'un accord individuel passé avec l'employeur. Pour ces personnes, la question de la charge de travail fait systématiquement l'objet d'une discussion lors des évaluations annuelles.

Le travail à domicile (TAD) est une nouvelle pratique proposée par la BCV, qui permet aux collaboratrices et collaborateurs d'exercer leur métier une journée par semaine depuis leur domicile, si leur taux d'activité est supérieur à 50% et lorsque la nature des activités à déployer s'y prête. Le TAD, pour être productif et bien vécu, doit s'accom-

pagner d'un climat de confiance et de dialogue, élément de base de la motivation et de la performance.

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise tous les deux ans un sondage interne auprès des collaboratrices et des collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2022, avec un taux de participation de 83%, ce sondage a montré un bon niveau d'engagement, comparable à celui mesuré dans d'autres entreprises. Cet engagement découle principalement de la confiance des collaboratrices et des collaborateurs dans l'avenir de la Banque et d'un fort degré d'adhésion à ses valeurs.

Rémunérations

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCV vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCV a besoin pour assurer son succès à long terme.

La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Les divers composants de la rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) et le plan d'intéressement des employées et des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les responsables de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de stock-options. Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles en pages 100 et suivantes du Rapport annuel.

La rémunération des directeurs généraux liée à la performance annuelle (RPA) tient compte de leur évaluation annuelle, qui comprend notamment des objectifs en rapport avec la stratégie RSE de la Banque. De manière similaire, la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) est basée sur l'appréciation d'objectifs en lien avec la stratégie RSE de la Banque. Le Conseil d'administration, de son côté, ne reçoit pas de telles incitations financières.

102-39

Évolution du ratio de rémunération totale annuelle*

	2019	2020	2021	2022
Rémunération médiane	+2,6%	-0,3%	+1,3%	+1,3%
Rémunération la plus élevée	-0,4%	-3,5%	+2,4%	+1,7%

* Base: collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'un contrat fixe de durée indéterminée au 1^{er} avril, hors apprenants; éléments de rémunération calculés à un taux d'activité à 100%: salaire fixe, RPA, RPLT, plan d'intéressement, frais de représentation fiscalisés (voir les pages 100 et suivantes du Rapport annuel pour une description détaillée).

Chaque année, les organes prennent une décision au sujet des salaires les plus bas (premiers salaires). Ainsi, en 2022, les collaboratrices et les collaborateurs âgés de plus de 30 ans avec un salaire fixe inférieur à CHF 75 000 (à 100%) ont bénéficié d'une augmentation annuelle minimale.

Le ratio entre le salaire maximal et le salaire médian est de 14,3 en 2022 et reste globalement stable par rapport à 2021 (14,2).

Ce ratio est calculé sur la base des rémunérations brutes et se réduit considérablement si l'analyse est effectuée après ponction des charges sociales et des impôts. Une simulation effectuée sur la base de taux moyens de charges sociales et d'imposition pour le salaire médian aboutit à un ratio inférieur à 10⁵⁶. Cette estimation renseigne sur l'écart du pouvoir d'achat des employées et des employés de la Banque.

Une analyse des salaires effectuée en avril 2021 par des spécialistes externes a démontré que la BCV respectait les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. En effet, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), toute

entreprise de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs devait procéder, jusqu'au 1^{er} juillet 2021, à une analyse de l'égalité salariale sur l'ensemble de son personnel. Cette même année, la Banque a également reçu le label Fair-ON-Pay+. Valable pendant quatre ans, moyennant un contrôle intermédiaire prévu en 2023, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

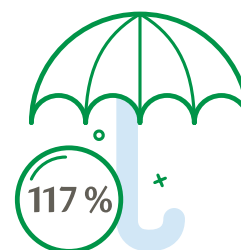
Caisse de pensions

Le Groupe BCV offre les prestations d'une caisse de pensions dite enveloppante, avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2022, le personnel affilié à la caisse de pensions de la BCV représentait 2 099 assurées et assurés actifs, dont 1 883 pour la maison mère, et 1 373 bénéficiaires de rentes, dont 1 057 personnes retraitées.

Sa politique de prévoyance vise à faire face aux enjeux démographiques et à garantir la bonne santé de la caisse de pensions à long terme. Elle est entièrement capitalisée (degré de couverture de 117%⁵⁷) et permet une flexibilité de l'âge de départ à la retraite (entre 58 et 68 ans, l'âge de la retraite standard selon le Règlement du personnel de la BCV étant fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes).

Degré de couverture de la caisse de pensions



Les prestations de prévoyance proposées par la BCV sont de premier ordre. Les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives sont 3,8 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal LPP; 24% des salaires bruts sont versés dans la caisse de pensions sous forme de cotisations de risque et d'épargne, dont 67% à la charge de l'employeur.

Santé et sécurité au travail

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Son approche en matière de santé et de sécurité au travail repose sur:

- la prévention,
- l'identification des personnes à risque,
- le soutien et la prise en charge en cas de problème.

Prévention

La BCV dispose de différentes mesures pour veiller à la santé des collaboratrices et des collaborateurs au quotidien:

Un médecin-conseil accompagne le département Ressources humaines dans le suivi de cas individuels complexes nécessitant des approches spécifiques. La vaccination contre la grippe est remboursée par la BCV.



⁵⁶ Utilisation d'un taux d'imposition moyen approximatif de 14%, taux estimé pour une personne mariée avec deux enfants, percevant le revenu médian; il n'est pas tenu compte d'autres éléments de revenu, fortune ou charges. Pour le salaire le plus élevé, application du taux de 42%.

⁵⁷ Valeur estimée au 31 décembre 2022.

L'Association sportive de la BCV, qui propose 16 activités différentes et a pour vocation la pratique du sport et le développement de liens d'amitié pendant les heures de loisir, est soutenue par la Banque à hauteur de CHF 45 000 par année.



Association sportive:
16 activités proposées

La BCV dispose d'une équipe mixte de pompiers volontaires et de secouristes/samaritains d'entreprise formés à gérer les situations d'urgence et à apporter les premiers secours.

Le Centre administratif bancaire (CAB), à Prilly, est équipé d'une salle de sport et le siège de Saint-François, à Lausanne, met des douches et des vestiaires à la disposition des colla-

boratrices et des collaborateurs pour qu'ils puissent faire du sport pendant leurs pauses.

La Banque dispense des conseils d'ergonomie sur la place de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs qui le souhaitent ou qui souffrent de douleurs ou de problèmes de santé. Elle a également mis en place un cours de sécurité pour le personnel en contact direct avec la clientèle, pour gérer les situations en cas d'agression verbale, psychologique ou physique, en collaboration avec l'École de police de Savatan. Elle adapte aussi ses locaux: sas à une personne, blindage des vitrages, contrôles d'accès biométriques dans les agences, etc.

Identification des situations à risque, soutien et prise en charge

La BCV a mis en place de nombreux processus et outils pour prévenir les situations à risque et accompagner son personnel, le cas échéant.

Il s'agit tout d'abord des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, tels que celles et ceux se situant sur la ligne hiérarchique, durant les rencontres formelles des entretiens de mi-année et de fin d'année, qui permettent

d'avoir un dialogue ouvert. Les Human Resources Business Partners sont également des personnes relais pour échanger sur des situations délicates, le cas échéant.

Une attention particulière est portée aux risques humains. La BCV cherche à identifier le plus en amont possible ces risques et à offrir une aide à son personnel face à certains événements (maladie, accident avec arrêt de longue durée, décès, proche aidant, cas d'invalidité).

En particulier:

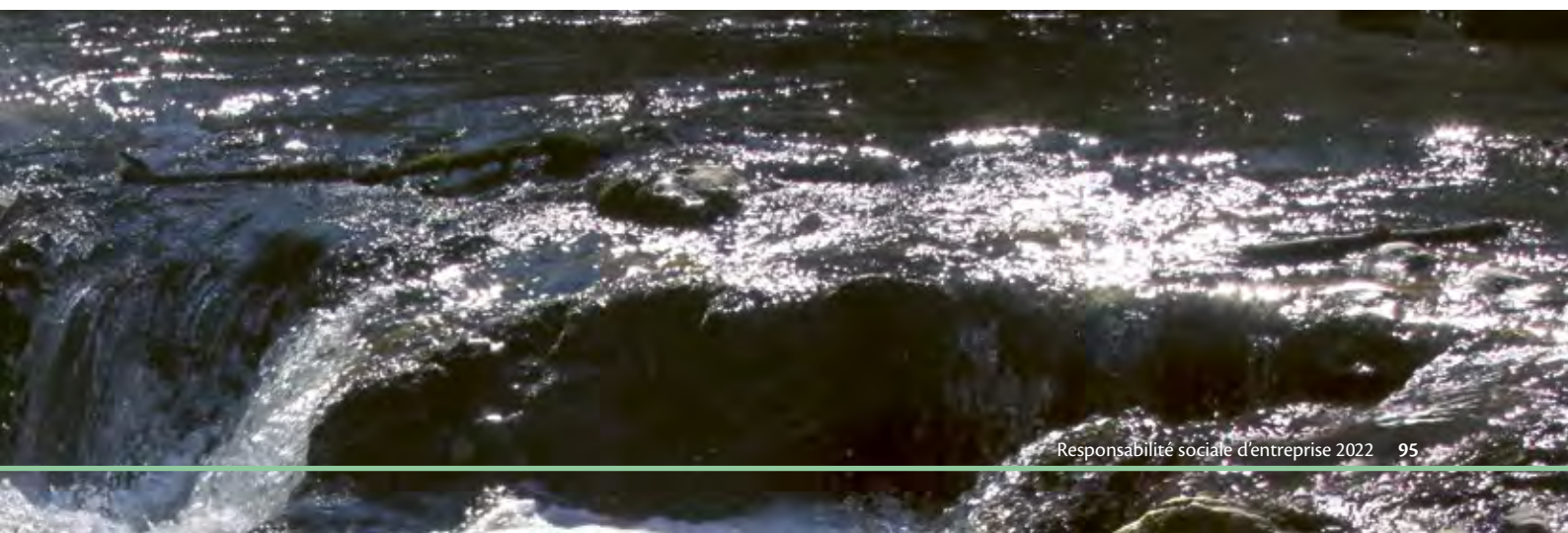
- Tous les responsables hiérarchiques bénéficient d'un tableau de bord leur signalant la fréquence des absences et le type d'absence des membres de leurs équipes avec un référentiel Banque, leur permettant de constater toute anomalie ou valeur hors référentiel. Cet outil leur permet également d'observer la prise d'un congé conformément aux normes légales. Ils peuvent, de même, recevoir des alertes dans certaines situations.
- Des informations, comme les seuils horaires disponibles, se trouvant sur le tableau de bord servent d'indicateurs quant à la surcharge éventuelle. Ces informations au fil de

403-9 Accidents professionnels et absences pour cause de maladie	2019	2020	2021	2022
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail	5	2	1	1
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	14	11	9	6
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne Banque en jours)	6,3	6,0	6,7	8,0

l'eau permettent de surveiller à tout moment les situations hors norme.

- En cas d'absences dites de longue durée, un protocole de suivi est mis en place avec un échéancier pour anticiper toutes les démarches administratives et accompagner le retour sur le lieu de travail.
- Enfin, la BCV porte une attention particulière aux risques de harcèlement, mobbing ou difficultés personnelles. Pour ce faire, elle fait appel à deux entreprises externes, leaders

dans leur domaine. La première offre un soutien et propose son assistance par l'intermédiaire d'une personne dite de confiance (PCE) en cas de mobbing, de discrimination ou de violence au travail. La seconde cellule, quant à elle, prend en charge les situations relatives à la vie personnelle telles qu'un décès, des problèmes financiers, familiaux, d'addictions, etc. Ces deux structures sont indépendantes et fonctionnent en toute confidentialité. Elles peuvent être sollicitées à tout moment par le personnel.





Embouchure sur le Léman, entre Préverenges et Saint-Sulpice

L'embouchure de la Venoge, située entre les communes de Préverenges et de Saint-Sulpice, représente la connexion entre la rivière et le Léman. L'île aux Oiseaux, lieu emblématique des ornithologues, s'y trouve. Cette île artificielle permet aux espèces migratrices de se reposer. Les personnes passionnées peuvent profiter du spectacle à distance, sans y importuner la faune. Le site fut rapidement occupé, dès sa création en 2001, par 28 espèces d'échassiers en plus des oiseaux de passage. Depuis, plus de 230 espèces y ont été recensées.

Banque citoyenne



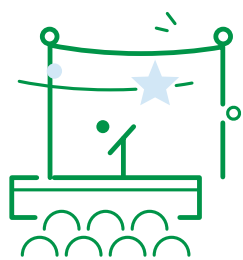


Participation à la vie associative

La BCV est consciente de ses responsabilités sociales et œuvre concrètement dans sa communauté. Elle maintient une politique volontaire de sponsoring et de mécénat et encourage l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile.

Partenariats et mécénat

La Banque alloue un budget annuel correspondant à environ 1,5% de son bénéfice net au sponsoring, au mécénat et aux dons. En 2022, elle a soutenu plus de 750 associations et événements dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental, partout dans le canton. Elle accompagne notamment des événements ou de grands rassemblements populaires dans les différentes régions vaudoises. Elle contribue également à des projets innovants en matière de formation et de développement de la relève, reflétant les valeurs de la Banque. De plus, elle renforce son attention pour les projets permettant de réduire l'empreinte carbone et de favoriser la biodiversité. À cette fin, elle oriente une partie de son budget de dons et mécénat en faveur d'actions d'associations locales contribuant à ces objectifs.



750
associations et
événements soutenus

Des soutiens et engagements variés

En matière de sponsoring, elle apporte notamment des soutiens importants aux entités suivantes: le Théâtre de Beausobre, Rock Oz'Arènes, les 20KM de Lausanne, le Football Club Lausanne-Sport (LS), le Lausanne Hockey Club (LHC), le Paléo Festival Nyon, le BCV Concert Hall, le Forum des 100, le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). Cet accompagnement se fait dans la durée: par exemple, la BCV est aux côtés du LHC depuis 1987, du LS depuis 2011 et des 20KM de Lausanne depuis la première édition en 1982.

En 2022, l'engagement de la BCV s'est inscrit dans un contexte de forte dynamique de projets lancés dans le canton de Vaud. Parmi eux, le Percussions Festival International Lausanne (unique au monde), The Sea Cleaners (programme de sensibilisation dans les écoles), ou encore le Summer Bike Marathon (compétitions de VTT et de e-bikes au Pays-d'Enhaut) ont fait partie des nouvelles actions soutenues.

Enfin, la BCV a prolongé son aide aux porteurs de projets qui avaient été annulés en 2020 ou 2021 à cause de la pandémie de COVID-19, en maintenant sa participation aux manifestations qui ont finalement pu avoir lieu en 2022.

Son engagement dans la communauté se concrétise de manière diversifiée, comme le démontrent les exemples qui suivent.



42 Lausanne

En 2022, la BCV a poursuivi sa contribution financière à l'école d'informatique 42 Lausanne, qui a ouvert en 2021. Cette école entièrement gratuite est accessible sans condition de diplôme, dès 18 ans. Elle offre des solutions alternatives aux jeunes et moins jeunes qui ne se sentent pas à l'aise dans les cursus classiques ou qui n'y ont pas accès, tout en répondant aux besoins en personnel qualifié des entreprises suisses dans ce domaine. Au cours de l'année, le partenariat a donné lieu à des rencontres entre des collaborateurs et collaboratrices de la BCV et les étudiants et étudiantes. Des spécialistes informatiques de la BCV ont présenté leurs activités, un atelier a été organisé et des stages ont été proposés. La Banque a prévu d'accueillir, dans le cadre d'un stage, une étudiante de 42 Lausanne en 2023.



Partenaire de l'école 42 Lausanne:

380
personnes en formation

Vaud Générations Champions

La BCV est devenue partenaire en 2022 d'une nouvelle initiative, Vaud Générations Champions, qui vise à fournir à de jeunes talents l'accompagnement nécessaire pour poursuivre une carrière sportive. Fondé par trois anciens sportifs et sportives d'élite vaudois, le projet vise à rassembler des moyens financiers, un conseil de gestion de

carrière, une aide à la transition et un programme de mentorat au service des futurs champions et championnes.

Contribution à des actions sociales

La Banque participe à plusieurs actions solidaires, dont la vente d'oranges de Terre des hommes ou le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge vaudoise. Elle soutient également la Fondation Étoile filante, qui réalise les rêves d'enfants, d'adolescentes et adolescents vivant avec une maladie ou un handicap. Depuis 2010, à chaque ouverture d'un compte Épargne Cadeau de la BCV, la Banque verse CHF 10 à cette fondation. En 2022, elle lui a remis CHF 13 000.

Printemps d'abeilles

Dans le domaine de la biodiversité, la BCV soutient l'association Printemps d'abeilles, qui s'engage pour la protection de ces insectes. Elle propose notamment des interventions pédagogiques pour expliquer l'utilité des abeilles et restaure des milieux de vie favorables aux pollinisateurs sauvages. La Banque parraine trois ruches à la Ferme des Huttins à Écublens, afin de participer au développement de l'association. Par ailleurs, en 2022, elle a invité l'association à présenter les principes de la récolte de miel aux collaboratrices et collaborateurs du CAB, participant ainsi à la visibilité de Printemps d'abeilles et lui permettant, par la même occasion, de faire connaître le processus de fabrication de ce précieux aliment par les abeilles.

1 CHF pour le climat

La BCV contribue financièrement à l'association Webeelong pour son initiative «1 CHF pour le climat», qui propose aux propriétaires de restaurants

de s'engager pour l'environnement et de soutenir l'économie locale avec l'aide de leur clientèle. Les montants récoltés sont reversés pour la plantation d'arbres et sous forme de bons d'achat pour les restaurants, à faire valoir auprès de fournisseurs locaux.



Un vignoble sans chimie de synthèse

Le Château de Montagny, situé sur les hauts de Lutry et propriété de la BCV, est entouré d'un domaine viticole géré par la maison Dizerens. Se passer de chimie de synthèse pour les vignes est une option de plus en plus souvent choisie par les vignerons. À compter du 1^{er} janvier 2023, il en est de même pour les plus de 3,4 hectares du domaine viticole du Château de Montagny avec la reconversion, trois ans durant, du vignoble en «Bio Suisse», plus connu sous le nom «Bourgeon». Cette décision s'inscrit dans la démarche volontaire de la maison Dizerens pour une viticulture toujours plus durable.

Collection d'art de la BCV

Par le biais de sa collection d'art, la BCV soutient des artistes émergents vaudois ou ayant un lien professionnel fort avec le canton. Elle acquiert environ une dizaine d'œuvres par année. La collection compte aujourd'hui près de 2 400 pièces, dont environ 700 en prêt à long terme dans plus de 50 fondations et EMS vaudois.

La collection d'art a été exposée deux fois entre 2021 et 2022. La première au MCBA, avec l'exposition *Unique et multiple. Oeuvres récentes de la collection d'art BCV*, et la seconde à Nyon, avec l'exposition *Ensemble au château! Photographies et œuvres sur papier de la collection d'art BCV*.



Lors du concours interne «BCV Art, ma préférence 2022», les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque ont choisi l'œuvre qu'ils préféreraient parmi celles acquises récemment par la BCV. Leur choix s'est porté sur « Full Moon Clit », une œuvre de l'artiste Charlotte Herzig.

Charlotte Herzig (*1983)
Full Moon Clit, 2020
Acrylique sur toile
210 x 180 cm

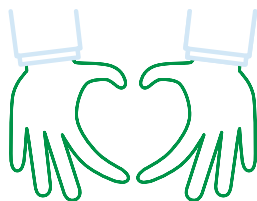
© l'artiste et la BCV

Une aide de gestion budgétaire pour les jeunes

La BCV soutient, en collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignantes et enseignants, le projet national FinanceMission, qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent.

L'offre d'apprentissage est dénommée FinanceMission World, un outil didactique numérique destiné aux élèves du Secondaire I. Disponible gratuitement, FinanceMission World fournit aux écoles romandes une nouvelle manière d'enseigner les compétences financières.

En sus, la plateforme en ligne jeunesetbudget.ch permet aux parents de comprendre et d'accompagner leurs enfants sur des thématiques liées à l'argent, comme les bonnes pratiques en matière d'argent de poche ou encore le fonctionnement de l'économie, expliqué en termes simples. En effet, les parents jouent un rôle essentiel dans l'acquisition des compétences financières de leurs enfants. Ils donnent l'exemple sur la façon de gérer son argent.



CHF **360 000**
Dons accordés par la
Fondation BCV

La Fondation BCV appuie des projets d'envergure

Créée en 1995 à l'occasion du 150^e anniversaire de la Banque, la Fondation BCV, juridiquement indépendante, a pour vocation de soutenir des projets d'envergure dont les instigateurs et instigatrices, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, sont d'origine vaudoise ou domiciliés dans le canton de Vaud.

Son conseil de fondation distingue chaque année, au printemps, des actions sociales, des projets culturels et artistiques ainsi que des programmes de recherche scientifique.

En 2022, ce sont ainsi CHF 360 000 qui ont été attribués à cinq projets majeurs dans le canton de Vaud portés par:

- les professeurs Ambrogio Fasoli et Ivo Furno du Swiss Plasma Center de l'EPFL, pour leurs recherches sur des procédés de stérilisation écologiques utilisables dans divers domaines tels que la biologie, la médecine et l'agriculture;
- la Fondation IPT pour le programme Jeunes@Work, qui a pour but d'accompagner des jeunes dans la recherche d'un premier emploi;
- la Croix-Rouge vaudoise pour le projet Let's Help Together, qui vise à renforcer l'engagement des jeunes pour l'activité bénévole;
- l'ArchéoBus des Musées de Pully, qui partira à la rencontre du public dans toute la Suisse romande;

- l'Académie Européenne de Cascade, qui s'installera à Lausanne et souhaite également participer à la lutte contre l'incivilité et la violence urbaine.

Depuis sa création, la Fondation BCV a soutenu 104 projets pour un total de plus de CHF 10,5 millions.

FONDATION BCV
crée à Lausanne en 1995

Des équipes BCV engagées

La Banque organise des actions permettant à ses collaboratrices et collaborateurs d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces initiatives sont décrites ci-après.



Bike to work
15 000 km
parcourus à vélo ou à pied

En selle pour réduire l'empreinte carbone

En juin 2022, la BCV a participé au Challenge bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi de contribuer à réduire les émissions de CO₂ générées par les trajets pendulaires. Pour cette deuxième



année de participation, 81 collaboratrices et collaborateurs répartis en 26 équipes ont parcouru près de 15 000 kilomètres à vélo.

BCV Générosité

Dans le cadre de son programme BCV Générosité, la BCV offre une journée par an aux collaboratrices et aux collaborateurs qui souhaitent effectuer du bénévolat dans une association de leur choix. En 2022, elle a proposé plusieurs actions collectives au service de différentes associations, qui ont rassemblé près de 80 collaboratrices et collaborateurs.

Pour la sauvegarde de la biodiversité

Dans le cadre de BCV Générosité, certains collaborateurs et collaboratrices ont notamment participé à l'arrachage de la renouée, une plante envahissante, avec l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) en juin, sur les rives de la Baye de Clarens.

Cette opération a été suivie par l'arrachage de plantes invasives dans les bois du Jorat, en juin, avec l'association Jorat Parc Naturel. En septembre,

un groupe de collaboratrices et de collaborateurs a nettoyé les rives du Léman avec l'ASL, afin de limiter la pollution des écosystèmes par des déchets sauvages.

Près d'un kilo de déchets par personne

« Tout avait l'air si propre... Et pourtant, en 90 minutes, ils ont ramassé plus de 30 kilogrammes de déchets – dont beaucoup de plastique sous toutes ses formes –, 72 bouteilles en PET, sept bouteilles en verre et quelque 3 250 mégots. Le 1^{er} septembre, 35 collaboratrices et collaborateurs de la BCV ont scruté les rives du lac Léman à Morges sous la houlette de l'Association pour la Sauvegarde du Léman » (*Convergences*, le magazine des collaboratrices et collaborateurs de la BCV, n° 67)

Des sacs de denrées pour les personnes en situation de précarité

En fin d'année, lors d'une autre action collective BCV Générosité, 14 collaboratrices et collaborateurs se sont investis sur une matinée pour aider l'association Samedi du Partage Vaud à récolter des denrées non périssables dans trois centres commerciaux du canton de Vaud. Le Samedi du Partage Vaud permet à la CA-RL, qui réunit une quarantaine d'associations caritatives et autres services d'utilité publique de la région lausannoise, de récolter des produits d'hygiène et des denrées alimentaires non périssables pour les personnes en situation précaire dans le canton de Vaud.



Du sang pour sauver des vies

En 2022, la BCV a poursuivi sa démarche mise en place depuis plus de 15 ans en collaboration avec le centre de transfusion de la Croix-Rouge vaudoise. Elle a organisé deux collectes de sang dans les locaux de son siège et du centre administratif bancaire (CAB), à laquelle ses collaboratrices et collaborateurs pouvaient s'inscrire. Cela a permis de récolter 25,2 litres de sang.

Solidarité en faveur de la population ukrainienne

En mars 2022, la BCV a participé à la collecte organisée par la Chaîne du Bonheur dans le cadre de la journée nationale de solidarité en faveur de la population ukrainienne. Elle a proposé à ses collaboratrices et ses collaborateurs de prendre part à cette action et y a également contribué. Elle a ainsi remis CHF 120 000 à la Chaîne

du Bonheur. Celle-ci finance des projets d'aide d'urgence de ses organisations partenaires et utilise également les fonds collectés progressivement afin de répondre aux besoins et aux évolutions liés au conflit en Ukraine.

Donner vie à un projet humanitaire

Avec l'action BCV Solidarité, la Banque finance chaque année, depuis 2012, un projet humanitaire d'une valeur avoisinant CHF 150 000 et proposé par une association située en Suisse romande. Un groupe de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort choisit le projet bénéficiaire et suit sa réalisation.

Pour son dixième anniversaire, BCV Solidarité a soutenu un projet d'hôtel-école à Katmandou, au Népal, dans lequel toutes les prestations seront assurées par une vingtaine d'étu-

diantes et d'étudiants. Portée par la Fondation IFPD, cette initiative vise à donner une perspective d'insertion professionnelle à des jeunes issus de familles défavorisées.



BCV Solidarité
CHF **150 000**
pour un projet associatif

Impact environnemental direct

L'engagement de la BCV pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son impact direct sur l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque entend accentuer ses efforts en matière de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation de ressources. Depuis 2019, elle soutient des projets de contribution à l'atténuation du réchauffement climatique intégrant une vision à long terme et une approche holistique du développement durable. Pour ce faire, la BCV s'associe à Swiss Climate.

En 2022, l'empreinte carbone de la BCV est évaluée à 4 455 tonnes de CO₂-équivalent. Ce chiffre représente les émissions moyennes annuelles de 813 Suisses et Suissesses.

Label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate

En 2022, la Banque a obtenu pour la troisième année consécutive le label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate.

Un bilan CO₂ et des mesures de réduction de CO₂ sont des prérequis pour poser les jalons d'une stratégie climatique globale. Ainsi, Swiss Climate remet ce label uniquement aux entreprises qui poursuivent une stratégie climatique holistique.

Le label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate a été reconnu par la Fondation

suisse pour la pratique environnementale Pusch comme étant le meilleur dans le domaine de la protection du climat. Il est également validé par une société d'audit indépendante et suit les normes internationales, comme l'ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol, lui garantissant sa traçabilité et sa transparence.

Bilan carbone

La plus grande partie des émissions, soit environ 44%, provient des trajets pendulaires du personnel; vient ensuite le chauffage, avec environ 31%. Une tendance générale de diminution des émissions par rapport à 2021 est observée. Cette diminution est particulièrement importante dans les secteurs suivants:

- Les trajets pendulaires présentent cette année une diminution de l'ordre de -3% (soit -67,4 tonnes de CO₂), comparée à celle de 2021. Par rapport à 2019, ce sont 777,9 tonnes de CO₂ qui ont été évitées, ce qui représente une diminution de -29%. Cette baisse résulte, d'une part, d'évolutions au niveau des trajets pendulaires recensées grâce à un nouveau sondage. D'autre part, l'entrée en vigueur du télétravail a contribué à réduire les émissions par rapport à 2019.
- La catégorie «papier et imprimerie» a baissé de -21% par rapport à 2021, ce qui représente 66,5 tonnes de CO₂. Le passage au papier recyclé, la digitalisation ainsi que des mesures de sensibilisation et de communication menées en interne ont contribué à cette évolution.

Critères d'obtention du label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate

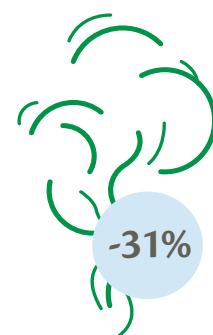
- disposer d'une politique climatique,
- avoir un bilan CO₂ établi selon la norme ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol,
- développer et mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions internes et le long de la chaîne de valeur,
- informer et sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que ses parties prenantes externes,
- identifier ses opportunités et ses risques liés au changement climatique,
- connaître les principales sources d'émissions et les domaines d'action,
- définir un objectif de réduction,
- compenser ses émissions de CO₂ grâce à des certificats de CO₂ provenant de projets climatiques de haute qualité (voir les détails en pages 108 et 109).



- Les émissions liées au chauffage ont baissé en 2022 par rapport à celles de l'année précédente (-14%, soit -232,3 tonnes de CO₂). Des mesures telles que la réduction de la température ambiante des bureaux à 20° Celsius, combinées à une météo particulièrement clémente, ont contribué à cette baisse.
- Les déplacements d'affaires ont augmenté de 85% (+94,0 tonnes de CO₂). Les restrictions liées au COVID-19 ayant été progressivement levées en 2022, les collabo-

rateurs et les collaboratrices de la BCV ont davantage voyagé dans le cadre de leur travail.

- Les déchets ont produit 48% de CO₂ en plus par rapport à 2021 (12,3 tonnes de CO₂). Cette augmentation est principalement due à un grand débarras ayant eu lieu en décembre.



d'émissions de CO₂
par rapport à 2019

Total des émissions de CO₂ par domaine de 2019 à 2022

Émissions (tonnes de CO ₂)	2019	2020	2021	2022	Δ année précédente
Trajets pendulaires	2 718	2 515	2 007	1 940	-3,3%
Chauffage	2 218	1 832	1 629	1 396	-14,3%
Équipement IT	322	322	363	366	+0,8%
Consommation de courant électrique	409	382	267	258	-3,4%
Papier et imprimerie	349	326	321	254	-20,9%
Déplacements d'affaires	386	137	110	204	+85,5%
Déchets	40	34	25	37	+48,0%
Fluides frigorigènes	0	0	0	0	0
Total des émissions	6 442	5 549	4 721	4 455	-5,6%
ETP	1 776	1 760	1 766	1 800	+1,9%
Émissions totales par ETP (t CO ₂ /ETP)	3,6	3,2	2,7	2,5	-7,4%

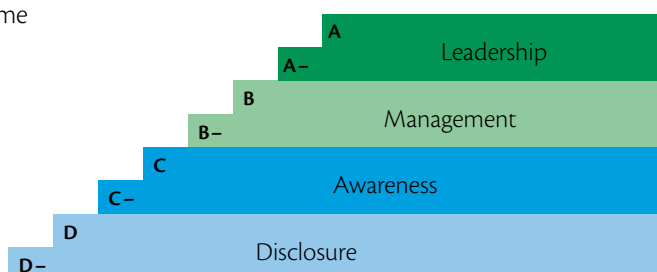
Le score attribué à la BCV par l'organisation CDP en 2022

La BCV participe depuis 2011 à l'enquête de l'organisation internationale CDP, qui a pour mission d'encourager les entreprises à déclarer et à réduire leur empreinte carbone. Le bilan CO₂ permet à la Banque de comptabiliser ses émissions et de les soumettre au CDP.

Entre 2016 et 2022, le score de la Banque dans ce domaine s'est amélioré de manière significative. Cette démarche de perfectionnement continu a permis à la BCV d'obtenir la note A- pour l'enquête CDP 2022, bien que les critères soient de plus en plus stricts. Le système de notation est illustré schématiquement ci-contre.

Les sociétés qui participent à l'enquête sont évaluées sur différents niveaux, qui représentent les quatre étapes d'évolution d'une entreprise en matière de gestion environnementale:

- *Disclosure* (transparence)
- *Awareness* (prise de conscience)
- *Management* (gestion)
- *Leadership* (exemplarité)



Calcul de l'empreinte carbone selon la norme ISO 14064-1

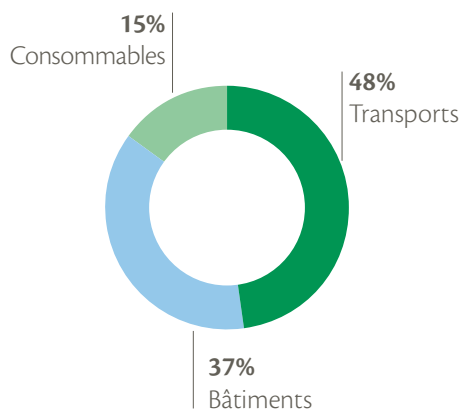
Depuis 2008, la BCV analyse régulièrement son empreinte carbone (également appelée bilan CO₂). Cela lui permet d'avoir une vue d'ensemble de ses impacts, d'en assurer le suivi dans la durée et de prendre des mesures visant à les réduire. La société Swiss Climate, experte dans ce domaine, a été mandatée par la Banque pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant les méthodologies de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard. Cette approche tient compte de toutes les sources d'émission liées au bon fonctionnement de la Banque. Elles se répartissent en trois catégories:

- les transports (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs, déplacements professionnels),
- les bâtiments (électricité, chauffage, agents frigorigènes et eau),
- les consommables (papier, imprimés et ordinateurs).

L'obtention du label Certified CO₂ Neutral by Swiss Climate requiert un audit du bilan CO₂ pour garantir tant la qualité des données utilisées et celle des facteurs de conversion pris en compte que la véracité des calculs réalisés. La société true&fair.expert a, pour la troisième année consécutive, conduit l'audit du bilan CO₂. Cette société, qui travaille selon le standard AA1000 reconnu par l'organisation CDP, dispose d'une expertise approfondie en matière de vérification de bilans CO₂, basée sur les standards internationaux.

La BCV soutient, en partenariat avec Swiss Climate, des projets permettant de réduire ou d'éviter l'équivalent des émissions de CO₂ liées aux impacts directs de la Banque (voir les détails en page 108 et 109).

Répartition des émissions de CO₂ par domaines principaux



En 2022, la plupart des mesures se sont concentrées sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Des fenêtres à triple vitrage ont été installées et le déploiement de l'éclairage LED dans les sites principaux s'est poursuivi. Ces mesures représentent un investissement de plus de CHF 1,7 million. Des interventions au niveau des régulations de ventilation et des investissements dans des installations de ventilation plus performantes ont été réalisés. L'agence de Villeneuve a également été reliée au chauffage à distance.



Plus de
CHF **1,7 million**
investi dans l'optimisation
énergétique des bâtiments

La BCV dispose d'un objectif de réduction de -35% de son empreinte carbone à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2019, en ligne avec les objectifs

Mesures volontaires d'économies d'énergie prises par la BCV en 2022

D'une part, dans le cadre du plan OSTRAL*, elle a, par exemple, réduit les heures d'éclairage des enseignes et des écrans d'affichage.

D'autre part, pour contribuer à l'objectif volontaire du Conseil fédéral de réduction de la demande en gaz de 15%, la BCV a abaissé la température de consigne de ses locaux à 20° Celsius.

Parallèlement, une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie a été menée auprès des collaboratrices et des collaborateurs.

* OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle devient active sur ordre de la Confédération si une pénurie d'électricité survient, ce qui était le cas en fin d'année 2022.

de la Confédération et du Canton de Vaud. Pour le calcul de cet objectif, la Banque s'est basée sur son potentiel de réduction dans les différentes catégories d'émissions ainsi que sur les meilleures pratiques en la matière.

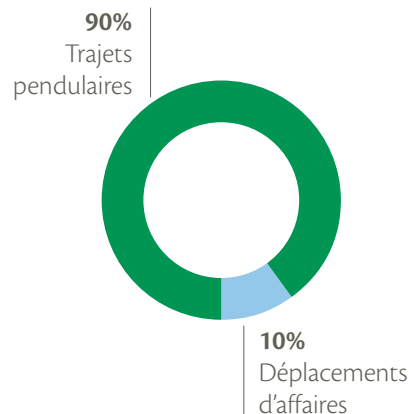
Elle a déjà réussi à réduire ses émissions de près de -31% depuis 2019, année de référence pour l'objectif susmentionné.

Répartition de l'empreinte carbone

Les transports (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs, déplacements d'affaires) constituent environ 48% des émissions de gaz à effet de serre de la BCV. Les bâtiments (chauffage et électricité) représentent 37% et les consommables (papier, imprimés, matériel informatique, déchets), 15%.

Pour chaque catégorie sont présentés les résultats tels que mesurés par Swiss Climate, accompagnés des actions en place en 2022.

Transports



Les trajets pendulaires (déplacements des collaboratrices et des collaborateurs pour se rendre sur leur lieu de travail) correspondent à la plus grande source d'émissions de la BCV (44%) et à la majorité (90%) de l'impact de la catégorie « transports » (trajets pendulaires et déplacements d'affaires). Les émissions des trajets pendulaires ont diminué d'un peu plus de 3% entre 2021 et 2022. Cela résulte de l'usage de données plus précises grâce au sondage de mobilité effectué début 2022, révélant une augmentation de +8% des kilomètres liés à la mobilité active (+1 087 182 km) et d'une baisse des kilomètres liés aux trajets pendulaires (-38%) par rapport à 2019. Cette dernière baisse s'explique en partie par la mise en place d'un cadre pour le télétravail qui n'existait pas en 2019.

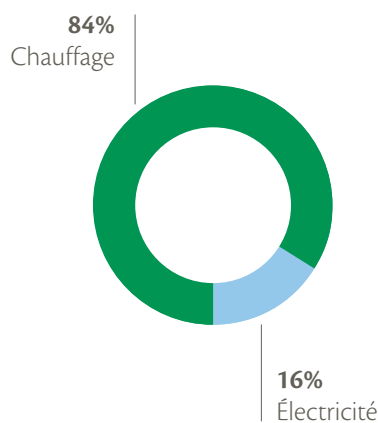
La BCV a pour politique d'encourager la mobilité active. À cette fin, elle participe aux frais de déplacement à hauteur de CHF 30 par mois. Ce défraiement est versé à toutes les personnes qui ne disposent pas d'une place de parking à la BCV. Au cours de l'année 2022, 1 370 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de cet avantage.

Afin d'encourager encore davantage la mobilité active, la BCV a commencé, en 2022, le développement d'un plan de mobilité, en collaboration avec l'entreprise spécialisée Mobilidée. L'objectif est de définir des mesures facilitant l'usage par les collaboratrices et les collaborateurs de moyens de transport bas carbone (covoiturage, P+R, marche, vélo, transports publics, etc.), tout en respectant la liberté de choix de chacune et de chacun. Dans ce cadre, tous les membres du personnel ont été sollicités pour faire part de leur situation actuelle ainsi que de leurs besoins et souhaits en la matière. Les analyses (sondages, ateliers) effectuées avec Mobilidée ont permis de générer beaucoup d'idées pour réduire les émissions de CO₂ dues aux trajets pendulaires. La BCV a déjà fait installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le site du CAB à Prilly et évaluera, dans le cadre de son plan de mobilité, le besoin d'en accroître le déploiement. Le Comité RSE de la BCV analysera ces mesures en 2023, qui seront mises en place progressivement. Les premières sont prévues pour 2023, dont l'amélioration des parkings à vélos sur les grands sites.

Les déplacements d'affaires (déplacements professionnels des collaboratrices et des collaborateurs) sont les trajets effectués dans le cadre de leur travail pour rencontrer la clientèle ou se rendre sur un autre lieu de travail. L'empreinte carbone de ces déplacements correspond à 10% de l'impact causé par les transports. En raison des restrictions de voyage en 2020 et 2021, ces émissions étaient basses. Elles ont augmenté de +85% en 2022, parallèlement à la reprise des voyages d'affaires, tout en restant à un niveau inférieur à 2019.

Bâtiments

Les émissions liées aux bâtiments sont le fait du chauffage et de l'électricité.



Les émissions liées au chauffage représentent 84% de l'impact carbone des bâtiments. À noter que parmi les agences de la BCV, 41% d'entre elles sont chauffées au mazout et 59% au gaz. Ces émissions ont diminué de -14% depuis 2021 grâce, notamment, à des travaux d'assainissement entrepris par la Banque au cours des dernières années, tels que la poursuite du changement des fenêtres sur le site historique de Chauderon à Lausanne ainsi que la rénovation des installations techniques dans différents sites de la Banque. De plus, en 2021, un travail de planification et d'organisation de l'installation du chauffage à distance sur trois sites a été mené avec pour ambition, à terme, de supprimer le chauffage au gaz. La température ambiante des bureaux a également été abaissée à 20° Celsius depuis octobre 2022, ce qui a contribué à réduire les émissions de cette catégorie.

L'électricité représente 16% de l'impact carbone des bâtiments de la BCV.



-31%

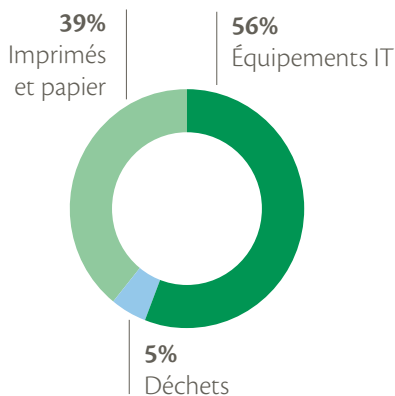
de consommation d'électricité
par rapport à 2019

L'électricité que la BCV consomme est principalement liée aux technologies de l'information. La Banque utilise de l'électricité Hydro Suisse, certifiée d'origine hydraulique et suisse pour 100% des besoins de ses principaux sites. Par ailleurs, la consommation globale d'électricité est passée de 10 941 mégawatts-heure (MWh) en 2019 à 7 512 MWh en 2022 (-31%). La Banque mène une démarche de réduction de sa consommation d'énergie sur ses sites de Prilly (CAB) et de Lausanne Saint-François (LSF) dans le cadre de la convention avec l'État de Vaud et la Confédération visant la réalisation d'économies d'énergie. L'objectif de réduction du CAB est de 20%, et celui de LSF de 9% d'ici à 2027 par rapport à 2017. Plusieurs mesures ont été prises dans ce sens ces dernières années concernant notamment les systèmes de ventilation et de réfrigération. En 2022, la poursuite de cet objectif s'est caractérisée par le changement d'installations techniques et la poursuite de la mise en service d'éclairages LED. De plus, dès le mois d'octobre, la Banque a pris des mesures volontaires dans le cadre du plan Ostral – organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise –, telles que la réduction de l'éclairage des bureaux et des écrans PLV, l'extinction automatique des lumières dans les bureaux à partir de 17h30 et 18h30 et le déploiement de points lumineux LED.

En ce qui concerne la consommation d'eau des trois principaux sites de la Banque, elle était de l'ordre de 20 000 mètres cubes en 2022, correspondant approximativement à la consommation moyenne de 134 ménages suisses. Les changements techniques de certains systèmes, comme la suppression de l'utilisation de l'eau dans les systèmes, de refroidissement, font partie des mesures en cours d'étude pour réduire la consommation d'eau.

Consommables

L'impact des consommables représente 15% des émissions de gaz à effet de serre et comprend l'équipement IT, les imprimés et le papier ainsi que les déchets.



Le renouvellement de l'équipement informatique (ordinateurs, écrans) représente environ 56% des émissions de CO₂ attribuables aux consommables. Ces émissions sont principalement dues aux phases de fabrication et de fin de vie de ces équipements. La hausse observée en 2022 (+1%) découle notamment de l'évolution du parc informatique, avec le rem-

placement d'ordinateurs fixes par des ordinateurs portables.

La consommation de papier (en y incluant les imprimés) représente 39% des émissions des consommables. Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier sont en baisse de -21% entre 2021 et 2022. Cela s'explique notamment par le fait que la clientèle utilise toujours plus les services en ligne de la BCV et que la Banque tend à digitaliser ses processus internes. La Banque sensibilise ses collaboratrices et ses collaborateurs à l'usage du papier en leur permettant de suivre leur consommation et en communiquant sur un ensemble de bonnes pratiques en matière d'impressions.

En 2021, la BCV a décidé de se procurer uniquement du papier recyclé. Cette mesure a montré des résultats dès cette année, avec 45% du papier utilisé qui était recyclé.

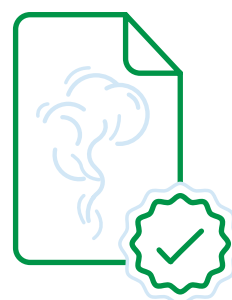
Quant aux déchets, ils représentent seulement 5% des émissions liées aux consommables. La majorité (56%) est triée et recyclée.



56% des déchets sont triés et recyclés

Projets de contribution à l'atténuation du réchauffement climatique

La BCV soutient, en partenariat avec Swiss Climate, des projets dans le canton de Vaud et à l'étranger permettant d'éviter l'équivalent des émissions de CO₂ liées aux impacts directs de la Banque.



4 455 tonnes de CO₂ évitées grâce à des projets de contribution climatique

Installation de biogaz dans une ferme vaudoise

Dans les exploitations agricoles, de grandes quantités de lisier et de fumier sont produites. Le processus de fermentation engendre la production de méthane, gaz ayant un effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. Dans une installation de biogaz comme celle de ce projet, le processus de fermentation est exploité et contrôlé de façon ciblée, afin de collecter le méthane et de le valoriser. Une centrale de cogénération située en aval produit à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir du méthane. L'énergie ainsi créée alimente le réseau électrique vaudois à hauteur de 1 100 000 kilowatts-heure (kWh) par an, ce qui correspond à la demande annuelle de 280 ménages. La chaleur résiduelle, soit environ

360 000 kWh par an, permet de chauffer des appartements et est aussi directement utilisée par la ferme. Grâce à ce projet, ce sont environ 750 tonnes de CO₂ par année qui sont évitées. Avec cette source d'énergie renouvelable fonctionnant toute l'année, les agricultrices et agriculteurs suisses deviennent moins dépendants des importations de combustibles fossiles et contribuent également au développement durable de toute la région.

Énergie éolienne en Inde

Le projet encourage la production d'énergie renouvelable par des turbines éoliennes dans l'État de Karnataka dans le sud-ouest de l'Inde. L'électricité renouvelable produite par ces turbines remplace une partie de l'électricité conventionnelle à base de combustibles fossiles dans le réseau électrique de la région, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂ et au développement économique local. À l'heure actuelle, le projet a déjà permis de créer de nombreux emplois et de réaliser des progrès sociaux. Améliorant non seulement les moyens de subsistance de la population locale, ce projet contribue au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 128 410 tonnes de CO₂.

Réchauds économes en énergie au Mozambique

Grâce à des réchauds spécialement conçus et efficaces, des familles aux revenus modestes du Mozambique peuvent réduire massivement leurs besoins en bois de chauffage. Cela permet de freiner la déforestation rapide et de prévenir de nombreuses maladies respiratoires.

Ils se distinguent de la méthode traditionnelle par une chambre de combustion particulièrement bien isolée grâce à un revêtement céramique. Les aliments cuisent plus rapidement, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie de 60%. De plus, lors de la combustion, la quantité de fumée produite est diminuée: les familles sont donc moins exposées aux émanations toxiques. Ce projet contribue au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 24 000 tonnes de CO₂.

Approvisionnement régional durable

Les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) prescrivent que les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs promeuvent les valeurs humaines fondamentales. L'OIT énonce les obligations et les engagements suivants, qui sont précisés dans différentes conventions:

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession,
- un milieu de travail sûr et salubre.

En ligne avec ces principes, la BCV accorde une attention toute particulière aux droits humains internationalement reconnus⁵⁸, notamment au droit du travail, ainsi qu'aux impacts environnementaux des prestations qu'elle sollicite.

Son approche repose sur trois piliers:

- Elle a pour principe de faire appel à des prestataires domiciliés dans le canton de Vaud, voire en Suisse. En effet, la BCV est consciente que la proximité contribue à la bonne connaissance des prestataires et de leurs pratiques. Par ailleurs, les exigences du droit suisse en matière de protection des travailleuses et travailleurs et de l'environnement imposent des standards respectant les exigences du droit international. L'application et le respect de ces normes peuvent faire l'objet de contrôles par les autorités de surveillance et par les autorités judiciaires. Cette politique d'approvisionnement régional permet à la BCV de réduire drastiquement le risque que les normes fondamentales du travail définies par l'OIT ne soient pas respectées par les prestataires, s'agissant notamment de l'interdiction des discriminations, du travail forcé, du travail des enfants ou encore de la protection de la santé des travailleurs et des travailleuses et de leurs droits syndicaux.

⁵⁸ Charte internationale des droits de l'homme, 1966; Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail, 1998.

- Les prestataires de services de la BCV (par exemple, dans les domaines de l'IT, du bâtiment ou de la formation) s'engagent, par le biais d'une déclaration, à respecter des règles en matière de paiement des charges sociales, d'assurance contre les accidents et de responsabilité civile. Des exigences sont également formalisées en ce qui concerne la sécurité des personnes et le traitement des déchets.
- Pour ses achats, la BCV s'appuie sur des recommandations émises par des organismes reconnus, et notamment sur le Guide des achats professionnels responsables⁵⁹. Celui-ci contient des outils pratiques pour intégrer des principes de développement durable dans la politique d'achat et ainsi minimiser les impacts sociaux et environnementaux de ses activités.

	2020	2021	2022
Dépenses en matière de prestations de services et d'achats portant sur des entreprises domiciliées en Suisse	91%	91%	90%

La BCV fait appel à un réseau très large de fournisseurs dans le cadre de ses besoins en matière d'infrastructures et de services généraux et veille à l'alternance. Ainsi, elle collabore chaque année avec plus de 600 entreprises domiciliées dans le canton de Vaud.



635
fournisseurs vaudois

La BCV privilégie les circuits courts pour son approvisionnement: elle travaille avec des entreprises du canton et réduit, de cette manière, son impact sur l'environnement tout en ayant un effet positif sur l'économie locale. L'importance de la proximité dans la sélection des prestataires est formalisée dans la politique d'achats de la Banque. Par exemple, les cafétérias de son siège situé à la place Saint-François à Lausanne (LSF) et de son centre administratif bancaire (CAB) à Prilly suivent des politiques d'approvisionnement responsables.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants

En 2022, 98,3% des montants payés dans le cadre de prestations de tiers portent sur des pays à « faibles risques » en matière de travail des enfants⁶⁰ et 90,1% portent sur des entreprises domiciliées en Suisse. Le 1,7% restant consiste notamment en frais interbancaires et en coûts de licences de logiciels ou de formations payés à des entreprises domiciliées aux États-Unis.

Ainsi, la BCV est considérée comme une entreprise présentant de « faibles risques » au sein de la réglementation applicable et est donc exemptée de présenter un rapport dans ce domaine.

Pour son approvisionnement en or physique, la BCV fait exclusivement appel à des affineurs domiciliés en Suisse. Elle applique également différentes mesures, décrites dans le chapitre « Investissement socialement responsable » pour assurer sa traçabilité.

⁵⁹ Service cantonal du développement durable de l'État de Genève, *Guide des achats professionnels responsables, version courte*, 2015.

⁶⁰ Un pays est défini à « faible risque » au niveau de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de travail des enfants lorsqu'il est qualifié de « Basic » dans l'indice du *Children's Right in the Workplace Index* de l'UNICEF - www.childrensrighsatlas.org/.



La proximité, notamment géographique, vis-à-vis de ses fournisseurs et producteurs agricoles est au cœur de la stratégie d'approvisionnement de Novae Restauration SA, responsable de la restauration à LSF. À cet effet, elle a développé un réseau d'approvisionnement local en fidélisant plus de 130 artisans, éleveurs et maraîchers suisses ou sélectionnés dans le cadre de filières sur mesure, avec lesquels elle travaille en direct sans centrale d'achat. Sa stratégie de proximité géographique s'illustre par sa volonté de rechercher des partenariats avec des petits producteurs dans un rayon de 50 kilomètres autour de chacun de ses restaurants. De plus, Novae s'engage à éliminer de ses cuisines tous les produits contenant des additifs suspectés d'être dangereux pour la santé ainsi que ceux contenant de l'huile de palme. Concernant l'origine des matières premières et des produits achetés par ses restaurants, plus de 51% (du total des approvisionnements en kilogrammes) sont d'origine suisse. De plus, dans le but de limiter son impact carbone, plus de 85% des

fruits et légumes frais sont issus d'une agriculture de saison, sans serres chauffées. Lorsqu'il n'est pas possible de renoncer à certains produits exotiques, comme le café, Novae Restauration SA achète en priorité des produits labellisés Fairtrade ou bio. Par exemple, 100% des bananes servies en restaurant sont ainsi labellisées. En 2021, cette politique a été récompensée par l'obtention d'une médaille d'or sur la plateforme d'évaluation des performances RSE EcoVadis1. Cette médaille a été confirmée en septembre 2022, avec un score total en hausse de cinq points, notamment sur la partie «achats responsables». Quant à sa triple certification ISO 14001, 45001 et 9001, elle a été confirmée durant l'été 2022.

SV Group, le partenaire de la BCV pour la restauration au CAB, met un point d'honneur à s'investir dans tous les thèmes pertinents de la durabilité. Sur le plan des transports, l'accent est mis sur les circuits courts, la part de produits acheminés par fret aérien représentant moins de 0,4%. L'offre culinaire est alignée sur les recommandations de l'approche scientifique «Planetary Health Diet». L'approche est axée sur une alimentation équilibrée et le souci de préserver les ressources naturelles et de produire les aliments de façon éthique. L'entreprise mise sur une alimentation d'origine végétale, en prêtant une attention particulière à la saisonnalité des légumes et des fruits qu'elle propose, sans pour autant renoncer aux protéines animales. De plus, SV attache beaucoup d'importance à une utilisation efficace de l'eau et de l'énergie et réduit le gaspillage alimentaire au minimum.

La BCV et ses partenaires dans le domaine de la restauration s'engagent dans la diminution des déchets et la réduction du gaspillage dans les offres à l'emporter grâce au système reCIRCLE. Il consiste à mettre à disposition des utilisatrices et des utilisateurs des cafétérias des contenants réutilisables, étanches et recyclables.



Avec BE WTR, la BCV remplace progressivement l'eau en bouteille qui était servie dans certains espaces clientèle par une eau locale, ultrafiltrée, plate ou gazeuse et toujours fraîche, sans transport et sans plastique. Par la nature de son activité et les caractéristiques de ses produits, BE WTR s'engage à apporter une contribution significative à la préservation des ressources, à réduire considérablement l'empreinte carbone ainsi que l'utilisation de plastique et la production de déchets.

BE WTR finalise son processus pour être certifiée B Corp. Cela s'intègre dans son engagement à respecter les normes environnementales les plus strictes et à garantir transparence et responsabilité.

BE WTR™

Index du contenu de la norme GRI

Déclaration d'utilisation: la BCV a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022
GRI 1 utilisée: GRI 1 Fondation 2021

Norme GRI	Renvois, commentaires explicatifs et omissions	
Informations générales (GRI 2)		
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	RSE22, p. 4; RA22 pp. 10-12
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Le RSE22 concerne la BCV en tant que maison mère (chapitre « Contenu et objectifs » du RSE22, p. 5. Le RA22 présente les états financiers de la maison mère et du Groupe. L'approche utilisée pour consolider les informations financières est détaillée dans le RA22, pp. 124-130
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RSE22, p. 5 La période de reporting du RA est analogue à celle du RSE.
2-4	Reformulations d'informations	- Crédits hypothécaires, G4-FS8 Volumes de prêts hypothécaires faisant l'objet de l'offre Bonus Vert (Rapport RSE 2021, p. 66): les données 2021 ont été corrigées - Formation et perfectionnement, 404-2 (Rapport RSE 2021, p. 76): les données de l'année 2019 des certifications SAQ et formations supérieures diplômantes externes ont été ajustées pour obtenir un total de 100% - Formation et perfectionnement, 404-1 (Rapport RSE 2021, p. 75): à la suite d'un changement méthodologique en 2022, les données de 2019 à 2021 ont été recalculées dans le RSE22 pour assurer la comparabilité - Cadre et organisation du travail, 403-9 (Rapport RSE 2021, p. 85): les données 2020 ont été corrigées
2-5	Assurance externe	Les données du RSE22 n'ont pas fait l'objet d'un audit externe à l'exception du bilan environnemental (détails au chapitre « Impact environnemental direct », p. 105).
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RSE22, p. 4 RSE22, pp. 26-27 et 51; RA22, pp. 1, 10-12, 50-57 et 79
2-7	Employés	RSE22, pp. 4 et 89-90
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	RSE22, p. 89
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RSE22, pp. 21-22 et 35 RA22, pp. 82-93
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA22, pp. 82 et 88
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE22, p. 35
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RSE22, pp. 21-22 LBCV, article 4 La stratégie de la Banque, notamment ses valeurs et sa stratégie RSE, relève de la responsabilité du Conseil d'administration.
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RSE22, pp. 21-22 et 15-16
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Le Rapport RSE est examiné et approuvé par la Direction générale et, pour le Conseil d'administration, par le Comité RPN.
2-15	Conflits d'intérêts	RSE22, pp. 35 et 39 RA22, pp. 82-100 Code de conduite professionnelle, p. 6
2-16	Communication des préoccupations majeures	RSE22, pp. 21-22
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE22, p. 22
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE22, pp. 21-22
2-19	Politiques de rémunération	RA22, pp. 100-108 RSE22, pp. 92-93
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RA22, pp. 91 et 100-108 Les résultats des votes en Assemblée générale (AG) sont publiés sur www.bcv.ch/ag .
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RSE22, pp. 92-93

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions****Stratégie, politiques et pratiques**

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RSE22, pp. 2-3
2-23	Engagements via des politiques	RSE22, pp. 34, 36-37, 39, 43-44, 59-60, 68-69, 72, 75-76, 78-81, 91, 109-110
2-24	Intégration des engagements politiques	RSE22, pp. 21-22
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RSE22, pp. 19, 29, 43-44
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RSE22, p. 37
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2022.
2-28	Adhésions à des associations	RSE22, pp. 35-36

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RSE22, pp. 14-16 et 19-20
2-30	Négociations collectives	RSE22, pp. 91-92

Thèmes pertinents (GRI 3)

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RSE22, pp. 15-17
3-2	Liste des thèmes pertinents	RSE22, p. 15

Dialogue avec les parties prenantes et transparence

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 14, 19-20, 52, 92
-----	-------------------------------	------------------------------

Création durable de valeur, solidité et performance financière

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 26-27
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (maison mère)	RA22, états financiers de la maison mère p. 176; RSE22, p. 26 - Valeur économique directe générée: CHF 752,4 millions (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires) - Distribution de la valeur économique générée: CHF 692,5 millions (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires) - Valeur économique mise en réserve: CHF 59,9 millions (attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice)
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE22, p. 93
201-4	Aide financière publique	La BCV ne bénéficie d'aucune subvention étatique. RA22, p. 10 (le Canton de Vaud est actionnaire à hauteur de 66,95%)

Contribution au développement de l'économie vaudoise

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 27-29, 49, 73, 77
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE22, p. 27

Éthique et gouvernance d'entreprise

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 34-36, 39, 84, 87
415-1	Contributions politiques	RSE22, p. 35

Pratiques de vente responsables

417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun procès et aucune réclamation à caractère juridique dans ce sens n'ont été identifiés en 2022.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun procès et aucune réclamation à caractère juridique dans ce sens n'ont été identifiés en 2022.

Risques liés au climat

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 21-22, 42-43 La BCV prévoit d'établir un rapport climatique en ligne avec les recommandations de la TCFD dès 2024
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RSE22, pp. 21-22, 42-43, 66-68, 77

Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 40-42
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	RSE22, p. 40

Proximité et accessibilité

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, p. 48
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RSE22, pp. 4 et 48 La clientèle de la BCV a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance et en libre-service.

Produits et services adaptés aux besoins et attentes de la clientèle

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 49-51
Indicateur individuel	Set d'indicateurs	RSE22, pp. 49-50

Qualité de service

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 52-53
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, Net Promoter Score (NPS)	RSE22, p. 53

Investissement socialement responsable (ISR)

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 56-68
G4-FS8	Part des investissements présentant une utilité écologique	RSE22, p. 64
G4-FS10	Entreprises détenues en portefeuille avec lesquelles la Banque a interagi sur les thèmes environnementaux et sociaux	RSE22, p. 60
G4-FS11	Part des produits intégrant des critères ESG	RSE22, pp. 65-66

Critères environnementaux et sociaux dans les crédits		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 72-81
G4-FS8	Part des crédits présentant une utilité écologique	RSE22, p. 74
Formation et perfectionnement		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 84-86
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE22, p. 85
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programme d'aide à la transition	RSE22, p. 86
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs d'employées et d'employés en cours d'année.
Diversité et égalité des chances		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 87-89
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE22, p. 87
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE22, p. 89
405-2	Égalité salariale	RSE22, p. 93
Prévoyance, rémunération et protection sociale		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 92-93
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RSE22, p. 92 Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaboratrices et collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut. Les personnes dont le taux d'activité est inférieur ou égal à 50% n'ont pas la possibilité de faire du télétravail.
Cadre et organisation du travail		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 22, 91-95
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE22, p. 90
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RSE22, pp. 93-95 Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la BCV est conforme aux exigences légales en vigueur en Suisse (voir en page 91). De plus, la Banque offre, dans certains domaines, des prestations allant au-delà de ces exigences.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RSE22, pp. 93-95
403-9	Accidents professionnels et absences pour cause de maladie	RSE22, p. 95
Active dans sa communauté et participation à la vie associative		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 98-102
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE22, pp. 30-31 et 98
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RSE22, pp. 30-31 et 98-102
Impact environnemental direct		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 103-109
305 -1	Émissions directes de GES (Scope 1) ⁽¹⁾	1 248 t CO ₂ e - 1 243 t CO ₂ e chauffage - 4 t CO ₂ e véhicules à benzine - 0 t CO ₂ e agents frigorigènes
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2) ⁽²⁾	165 t CO ₂ e - 158 t CO ₂ e électricité - 7 t CO ₂ e chauffage à distance
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3) ⁽³⁾	3 249 t CO ₂ e - 454 t CO ₂ e approvisionnement énergétique - 198 t CO ₂ e déplacements professionnels - 1 940 t CO ₂ e déplacements des collaboratrices et collaborateurs - 366 t CO ₂ e matériel informatique - 254 t CO ₂ e imprimés et papier - 37 t CO ₂ e déchets
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	2,5 t CO ₂ e par employée ou employé à temps plein (ETP)
305-5	Réduction des émissions de GES	RSE22, pp. 103-106
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	N/A La BCV ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	N/A La BCV ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle.
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation: électricité (y compris détails de la source), respectivement chaleur	46 302 923 mégajoules (MJ) - 18 841 519 MJ chauffage - 324 864 MJ chauffage à distance - 6 826 014 MJ électricité mix et 20 252 061 MJ électricité hydro - 58 464 MJ véhicules à benzine
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	25 724 mégajoules par ETP
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	165 666 kilogrammes (kg) - 93 137 kg déchets recyclés - 48 657 kg déchets incinérés
301-1	Matières utilisées par poids ou volume (Pour la BCV, cela concerne principalement la consommation de papier.)	231 084 kilogrammes imprimés et papier

Approvisionnement régional durable

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE22, pp. 109-111
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE22, p. 110
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	RSE22, p. 110 De plus, la BCV n'accorde pas de crédits aux entreprises ou à des projets qui violeraient les droits humains ou engendreraient des travaux forcés ou du travail d'enfants (RSE22, pp. 69, 72, 75, 76, 78-81)
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RSE 22, pp. 109-111 Le chiffre exact n'est pas reporté ici, car la méthodologie pour établir ce chiffre doit être revue (prévu en 2023).
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	RSE 22, pp. 109-111 Le chiffre exact n'est pas reporté ici, car la méthodologie pour établir ce chiffre doit être définie (prévu en 2023).

Légende de l'index

RA22: Rapport annuel 2022

RSE22: Rapport RSE 2022

CO₂e: Équivalent CO₂

⁽¹⁾ Scope 1: Ecoinvent (V3.7); BAFU/BFE (2019), Faktenblatt CO₂-Emissionsfaktoren des Treibhausgasinventars der Schweiz.

⁽²⁾ Scope 2: Messmer, Frischknecht, Treeze (2021), Umweltbilanz Strommix Schweiz 2018; Frischknecht, Itten, Treeze (2014), Primärenergiefaktoren von Energiesystemen.

⁽³⁾ Scope 3: mobitool (V2.0: 2016; V2.0.2: 2017); Ecoinvent (V3.7.1; V3.8); Climatop (2013), Factsheet Toilettenpapier; La Poste France (2017).

Impressum

Coordination

BCV (équipes RSE et Médias & Communication)

Conception et réalisation

www.taz-communication.ch

Photographies

Christian Genton (La Maison de la Rivière)

Aurélie Rubin (La Maison de la Rivière)

Jean-Bernard Sieber (p. 2)

Blaise Schalbetter (BCV, pour les photos de couverture, pp. 5, 98, 99, 101, 102 et 111)

istockphoto (p. 29)

Impression

PCL Presses Centrales SA

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport.

Les textes sur la Venoge accompagnant les photographies en tête des chapitres ont été rédigés par Aurélie Rubin, collaboratrice scientifique de La Maison de la Rivière (Tolochenaz), que nous remercions pour sa contribution.

Ce rapport est téléchargeable sur le site de la BCV

www.bcv.ch



Exclusion de responsabilité

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Absence d'offre et de recommandation

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Restrictions de diffusion

La diffusion de ce document peut être interdite ou soumise à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur

Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

© BCV, avril 2023

Siège social

Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

